بنك الجزائر

RAPPORT 2011

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Mai 2012

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2011

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.4

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... p.6

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE p.18

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX.....p.31

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET
TAUX DE CHANGE.....p.45

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES.....p.62

CHAPITRE VI :
INTERMEDIATION DU SECTEUR BANCAIRE.....p.73

CHAPITRE VII :
CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE.....p.96

CHAPITRE VIII :
POLITIQUE MONETAIRE.....p.108

CONCLUSION.....p.146

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES.....p.155

INTRODUCTION

Après des performances économiques - croissance hors hydrocarbures robuste et bonne tenue de l'inflation - et financières - amélioration de la position financière extérieure et accumulation de ressources d'épargne budgétaire -, soutenues entre 2001 et 2008, l'économie nationale a fait face en 2009 au choc externe de grande ampleur, inhérent à l'intensification de la crise financière internationale et à la crise économique mondiale.

Si l'économie nationale a fait preuve de résilience, à en juger par la consolidation de la position financière extérieure dès l'année 2010 et par le degré de stabilité monétaire et financière, l'efficacité de la conduite de la politique monétaire a été décisive en 2011, premier exercice de conduite de l'objectif d'inflation introduit en août 2010 en contexte de persistance de l'inflation alimentée par le choc sur les prix intérieurs du début de l'année sous revue. La stabilité du taux de change effectif a étayé cet objectif ultime de la politique monétaire, malgré l'envolée du rythme d'expansion monétaire en 2011. Par ailleurs, l'année 2011 a été marquée par une amélioration des indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, ancrée sur des ressources stables accrues et une position de liquidité très solide. Cependant, sous l'angle de l'allocation des fonds prêtables issus de ces épargnes financières, la dynamique des crédits à l'économie est effective, mais reste en deçà du potentiel de croissance hors hydrocarbures. L'allocation des ressources par la sphère budgétaire s'est encore accrue, alors que les finances publiques sont de plus en plus vulnérables à la volatilité des prix des hydrocarbures.

Le présent rapport de la Banque d'Algérie analyse les principales évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2011, avec un accent particulier sur les développements du secteur bancaire et sa contribution au financement de l'économie. La formulation et la conduite de la politique monétaire y sont explicitées, notamment sous l'angle de son rôle décisif dans le contrôle du processus inflationniste dont le caractère endogène est lié à la forte expansion budgétaire.

CHAPITRE I :

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Après plus de deux ans de crise économique et financière ayant entraîné une contraction en 2009, l'économie mondiale a retrouvé en 2010 le sentier de la reprise sous les effets des politiques macroéconomiques agressives mises en place par de nombreux pays pour faire face aux effets de cette crise globale. Cela a consisté essentiellement en des mesures budgétaires exceptionnellement fortes en soutien aux entreprises, au secteur financier, à l'expansion des investissements publics et au volet social. La forte croissance des économies émergentes et en développement a tiré cette reprise qui s'est poursuivie au cours du premier semestre 2011, mais à un faible rythme.

La fragilité de la reprise s'est accentuée dès le second trimestre 2011, trimestre marqué par un affaiblissement de la performance économique des pays avancés en contexte d'intensification des risques liés à la stabilité financière. En particulier, la volatilité financière a fortement repris et les tensions sur les marchés interbancaires se sont accrues au troisième et quatrième trimestres 2011, alimentées par l'acuité de la crise de la dette souveraine au niveau de la zone euro et ce, en dépit de la poursuite de politiques monétaires accommodantes dans la zone et aux Etats-Unis. Cependant, les tensions inflationnistes se sont amenuisées au quatrième trimestre 2011, même si en moyenne annuelle l'inflation des prix à la consommation a été à la hausse par rapport au taux de 2010.

Des vulnérabilités sérieuses au niveau de certains pays avancés, notamment en termes de faiblesse des situations des finances publiques et du secteur financier et d'interaction négative entre les risques souverain et bancaire, ont pesé sur l'activité économique en 2011, avec un affaiblissement de l'activité économique depuis août 2011. Les risques financiers se sont nettement intensifiés au quatrième trimestre 2011, affectant les économies émergentes et en développement à travers notamment la forte réduction des flux des capitaux.

I.1 - CROISSANCE ECONOMIQUE

La croissance économique globale, mesurée par le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial, a ralenti en 2011 (3,9 %) par rapport à la performance de l'année 2010 (5,3 %) qui a suivi la contraction de 0,6 % enregistrée en 2009. Cette croissance reste, cependant, inégalement répartie, étant

tirée principalement par la forte performance des pays émergents et en développement où le taux de croissance du PIB est passé de 2,8 % en 2009 à 7,5 % en 2010, pour ensuite fléchir à 6,2 % en 2011. Dans le même temps, le ralentissement de la croissance du PIB a été plus prononcé dans les pays avancés, passant de 3,6 % en 2010 (-3,6 % en 2009) à 1,6 % en 2011, sous l'effet de la crise dans la zone euro.

En effet, dans la zone euro, l'acuité de la crise de la dette souveraine conjuguée aux tensions accrues en matière de sources de financement des banques a pesé sur l'activité économique en 2011 (1,4 % contre 1,9 % en 2010), après une croissance fortement négative en 2009 (-4,3 %). Après un troisième trimestre 2011 très modéré, l'entrée en récession de cette zone au quatrième trimestre, notamment, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas, a contribué à ralentir davantage la croissance des économies avancées. Quant à la Grèce, l'année 2011 a été marquée par la persistance d'une récession profonde (-6,9 %). En conséquence, le taux de chômage est resté élevé dans la zone euro atteignant 10,5 % au quatrième trimestre 2011 et ce, à l'exception de l'Allemagne (6 %) dont le taux de croissance est resté robuste (3,1 % contre 3,6 % en 2010 et -5,1 % en 2009).

Au niveau des pays avancés, la croissance de l'économie américaine qui s'est renforcée plus aux troisième et quatrième trimestres 2011 a contribué significativement au rebond de la production globale. Le taux de croissance de l'économie américaine est estimé à 1,7 % en 2011 (3 % en 2010 et – 3,5 % en 2009), tirée au second semestre surtout par la reprise de la consommation privée et la progression des investissements des entreprises. Aussi, la situation de l'emploi a continué à s'améliorer au cours des derniers mois et le taux de chômage a reculé à 8,5 % en décembre 2011 (9,6 % en 2010) en contexte de moindres tensions inflationnistes au quatrième trimestre et d'anticipations inflationnistes bien ancrées.

Plus généralement, la même tendance au ralentissement de la croissance de l'activité économique a été enregistrée dans d'autres pays avancés comme le Canada (2,5 % contre 3,2 % en 2010), la Grande Bretagne (0,7 % contre 2,1 % en 2010) et les autres pays de l'Union européenne. Le Japon, qui a été frappé par un séisme en mars, a connu une légère contraction de son PIB (-0,7 %) en 2011, après la forte croissance de 2010 (4,4 % en 2010 et -5,5 % en 2009). En effet, suite au ralentissement lié au séisme, l'activité économique a rebondi au troisième trimestre 2011 ; les chaînes d'approvisionnement ayant été res-

taurées et les capacités de production des entreprises revenues à la normale en situation d'augmentation de la demande intérieure.

Quant à l'activité économique dans les pays émergents et en développement qui a connu une forte reprise en 2010 (7,5 %), elle a moins fléchi comparativement aux pays avancés au cours de l'année 2011. En tant que principal moteur de la croissance globale, la croissance économique de ce groupe de pays s'est établie à 6,2 % en 2011, bien qu'à des rythmes variés selon les pays.

En Asie, la croissance économique a reculé de près de deux points de pourcentage à 7,8 % en 2011 (9,7% en 2010 et 7,1 % en 2009). La croissance a été particulièrement vigoureuse en Chine, mais reculant de près d'un (01) point à 9,2 % contre 10,4 % l'année précédente, tirée essentiellement par une demande intérieure robuste qu'il s'agisse de la consommation ou de l'investissement. Des bénéfices élevés des entreprises et des revenus des ménages à la hausse ont contribué à soutenir cette demande intérieure en situation de ralentissement de l'économie mondiale sous l'effet de la crise de la zone euro. En Inde, la diminution du taux de croissance en 2011 à 7,2 % (10,6 % en 2010) est due à la fois à la faible demande externe et à des facteurs internes (faiblesse de l'investissement, augmentation des coûts d'endettement, …) liés notamment à un resserrement graduel de la politique monétaire pour faire face aux pressions inflationnistes (8,6 % en 2011). Cela a été accompagné par des mesures macroprudentielles afin de faire face aux risques d'arrêt brutal ou de renversement des flux de capitaux ; la seconde moitié de 2011 ayant été marquée par de larges sorties nettes de capitaux des économies émergentes.

En Europe centrale et orientale, la croissance économique s'est consolidée en 2011 (5,3 %) tirée notamment par la performance de la Turquie (8,5 %) et de la Pologne (4,3 %), malgré l'impact de la crise de la zone euro. Une telle performance est intervenue après le fort rebond de 2010 (4,5 % contre -3,6 % en 2009) soutenu par la reprise des exportations vers les pays européens avancés, notamment l'Allemagne. Le rythme de la croissance économique en Russie s'est stabilisé en 2011 à 4,3 %, après le fort rebond de l'année précédente (4,3 % en 2010 contre -7,8 % en 2009), bénéficiant de la bonne tenue des prix mondiaux du pétrole.

L'Amérique latine a également connu une croissance économique appréciable en 2011 (4,5 %), quoiqu'en deçà de la performance de l'année 2010 (6,2 %). Ce fléchissement est dû à l'effet conjugué du ralentissement de l'activité économique globale, notamment aux Etats-Unis et en Asie, et du resserrement

des politiques macroéconomiques. Certains pays d'Amérique latine ont continué de bénéficier du niveau élevé des prix des matières premières dont le pétrole, pendant que la contagion financière inhérente à la crise de la zone euro a pu être limitée. Au sein de la région, le taux de croissance du PIB s'est situé à 2,7 % au Brésil, 8,9 % en Argentine, 5,9 % au Chili et 4 % au Mexique.

Dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'activité économique a également connu un rebond, bien que de moindre ampleur que dans d'autres régions du monde. Le taux de croissance du PIB est en effet passé de 2,7 % en 2009 à 4,9 % en 2010, tiré essentiellement par la croissance des pays exportateurs de pétrole. Dans ce groupe de pays, les pays du Maghreb ont enregistré un taux de croissance de 3,5 % en 2010 contre 2,4 % en 2009. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), les incertitudes au niveau global et la crise de la zone euro ont eu un impact négatif sur l'activité économique dont le rythme de croissance s'est établi à 3,5 % en 2011 (4,9 % en 2010), notamment en raison de la contraction des recettes de tourisme, des transferts des travailleurs à l'étranger et des flux de capitaux et d'investissement. Si cette croissance a été tirée essentiellement par la performance en la matière des pays exportateurs de pétrole, des facteurs propres à la région, voire spécifiques à certains pays (instabilité intérieure), ont pesé sur leurs activités économiques. En conséquence, la hausse du chômage s'est conjuguée aux pressions inflationnistes accrues. La situation financière de certains pays s'est nettement détériorée en contexte d'augmentation des dépenses budgétaires, pour soutenir la demande intérieure et atténuer l'érosion du pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus démunis. Les mesures budgétaires prises en 2011 ont consisté essentiellement en l'augmentation des subventions des prix des produits alimentaires et des transferts sociaux, notamment aux chômeurs, la réduction des taxes sur les produits de base, la hausse des salaires, l'augmentation de l'emploi dans la fonction publique et le financement bonifié du logement. Il en a résulté que plusieurs pays non exportateurs de pétrole de la région ont enregistré d'importants déficits budgétaires et de comptes courants extérieurs en 2011, mettant en avant l'acuité de leurs besoins de financement tant internes qu'externes.

Pour les pays exportateurs de pétrole de la région, par contre, l'importante épargne budgétaire et l'accroissement substantiel des réserves de change, liés au niveau encore élevé des prix du pétrole, offrent une marge de manœuvre appréciable.

Soutenue par des politiques macroéconomiques saines et tirée par une demande intérieure solide (surtout l'investissement), l'activité économique en Afrique subsaharienne a été marquée par une forte expansion en 2011 (5,1 %) tout comme en 2010 (5,3 %) et ce, après son fléchissement en 2009 (2,8 %) sous l'effet de la crise économique mondiale. L'expansion de l'activité économique dans cette région, portée par l'effet, notamment, de la hausse de la demande mondiale des produits de base, vient au second rang après les pays émergents d'Asie, d'autant que le ralentissement de la croissance mondiale n'a affecté que faiblement l'Afrique subsaharienne. En particulier, les échanges commerciaux de cette sous région n'ont été que faiblement affectés par la crise de la zone euro, en raison de la diversification des exportations de ces pays vers les marchés émergents d'Asie. En fait, ce sont les pays à revenu intermédiaire qui ont été touchés par le fléchissement de l'économie mondiale, qui a freiné la demande des produits d'exportation et pesé sur la croissance.

Enfin, les échanges commerciaux mondiaux qui s'étaient fortement accrus de 12,9 % en 2010 (-10,5 % en 2009), en phase avec la reprise de l'activité économique mondiale, ont montré un moindre dynamisme en 2011. L'expansion du volume des échanges commerciaux mondiaux (biens et services) s'est établie à seulement 5,8 % au cours de l'année sous revue, essentiellement au titre du premier trimestre. La quasi stagnation des échanges commerciaux à partir du second trimestre 2011 est liée à la dégradation du climat économique international. Cette dernière a été plus prononcée les derniers mois de l'année 2011. L'affaiblissement de l'activité commerciale mondiale concerne les exportations et les importations de biens et services aussi bien des pays avancés que des pays émergents et en développement. Pour les pays avancés, le taux de croissance des exportations est ainsi passé de 12,2 % en 2010 (-11,5 % en 2009) à 5,3 % en 2011, alors que le taux de croissance des importations est passé de 11,5 % en 2010 (-12,2 % en 2009) à 4,3 % en 2011. Pour les pays émergents et en développement, le taux de croissance des exportations est passé de 14,7 % en 2010 (-7,7 % en 2009) à 6,7 % en 2011, alors que le taux de croissance des importations est passé de 15,3 % en 2010 (-8,1 % en 2009) à 8,8 % en 2011. Quant aux termes de l'échange de biens, ils ont généralement été négatifs pour les pays avancés (-1,7 % en 2011 contre -1 % en 2010) et en amélioration relative pour les pays émergents et en développement (3,2 % en 2011 contre 2 % en 2010).

I.2 - COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES ET INFLATION

Les prix des matières premières, qui s'étaient raffermis en 2009 et 2010 suite à la baisse importante du deuxième semestre de l'année 2008, ont vu cette tendance haussière se prolonger durant les quatre premiers mois de 2011 où les prix de plusieurs matières ont atteint de nouveaux records, sous l'impulsion de la poursuite de la reprise de l'économie mondiale et des événements dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord. Il s'en est suivi une tendance à la baisse à partir du mois de mai 2011, tout en restant élevés en termes réels, sous l'effet de la détérioration des perspectives de court terme de l'économie mondiale.

Les principaux indices des prix des matières premières affichaient à la fin de l'année 2011 un niveau proche de celui enregistré fin décembre 2010. En effet, en glissement annuel à décembre 2011, les cours des produits alimentaires et des matières premières minérales chutaient de 6,6 % et 14,3 %, pendant que ceux du pétrole brut sont demeurés en forte hausse. Cela révèle l'acuité du phénomène dit de divergence entre les mouvements du prix du pétrole brut et ceux d'autres matières premières qui a été significatif au cours du second semestre de l'année 2011.

Par contre, en moyenne annuelle, les indices des prix des produits alimentaires, des matières premières minérales et du pétrole brut ont tous augmenté à des taux à deux chiffres. Pour les prix des hydrocarbures, il s'agit de la seconde hausse consécutive (31,6 %) après celle de l'année 2010 (27,9 %) contre une baisse de 36,3 % en 2009. En moyenne, le prix du baril de pétrole brut est passé de 61,78 dollars EU en 2009 (97,04 dollars en 2008) à 79,03 dollars en 2010, pour atteindre 104,01 dollars en 2011. Après une envolée durant les quatre premiers mois de l'année 2011 et atteignant un pic de 125,6 dollars le baril à début mai, les cotations de pétrole brut de type Brent ont oscillé entre 110 et 120 dollars entre mai et décembre 2011. Cette seconde phase de l'année a enregistré une relative baisse des cours, soit 108 dollars le baril à la fin du mois de décembre 2011. L'abaissement de la demande des pays de l'OCDE, notamment certains pays européens, et les besoins grandissant des pays émergents ont contribué à cette relative stabilisation, en contexte de ralentissement de la croissance économique globale et de risques géopolitiques concernant l'offre de pétrole.

En ce qui concerne les prix des matières premières hors énergie, ils ont également progressé pour la seconde année consécutive en moyenne annuelle (17,8 % en 2011 contre 26,3 % en 2010 et -15,7 % en 2009). Cette hausse moyenne résulte principalement d'une hausse de 19,7 % pour les produits alimentaires contre 11,5 % en 2010 (-14,7 % en 2009), puisque celle des prix des matières premières industrielles a été contenue à 14,4 %. Par ailleurs, des conditions climatiques favorables notamment en Asie et en Amérique de Nord ont permis de bonnes récoltes pour certains biens alimentaires, contribuant à freiner la hausse de la demande de céréales et à endiguer l'inflation des cours ; les cours des produits alimentaires ayant atteint de nouveaux records historiques en février 2011.

Globalement, l'inflation a enregistré une relative hausse sous l'effet, principalement de la hausse des prix du pétrole et des matières premières, alors que l'inflation sous-jacente est restée généralement faible. Dans les pays avancés, le taux d'inflation, mesuré par la variation en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est passé de 1,5 % en 2010 (0,1 % en 2009) à 2,7 % en 2011. Dans le même temps, ce taux est passé de 6,1 % en 2010 (5,2 % en 2009) à 7,1 % en 2011 dans les pays émergents et en développement.

En 2011, l'inflation en moyenne annuelle a quasiment doublé dans les pays avancés, passant de 1,6 % aux Etats-Unis d'Amérique et dans la zone euro à respectivement 3,1 % et 2,7 %. Dans la zone Euro, la hausse des prix de l'énergie, 9,7 % en glissement annuel soit le triple de l'inflation des produits alimentaires, a fortement contribué à la hausse de l'indice d'ensemble.

Enfin, la volatilité élevée des prix sur les marchés internationaux des matières premières au cours de la dernière décennie et plus particulièrement au cours des cinq dernières années perturbe fortement les prévisions et conduit à anticiper les tensions de l'offre, contribuant par là-même à les aggraver ; l'indice de la volatilité des prix ayant dépassé 20 % pour la plupart des produits.

I.3 - POLITIQUES BUDGETAIRE ET MONETAIRE

L'année 2011 a connu les premiers efforts en matière d'ajustement budgétaire dans les pays avancés, les politiques budgétaires ayant été généralement expansionnistes en 2009-2010 pour faire face aux effets de la crise économique et financière globale. Dans plusieurs pays avancés, si ces politiques budgétaires expansionnistes ont soutenu la reprise économique en 2010, mais deve-

nue fragile par la suite, elles se sont traduites par des déficits budgétaires encore importants et un accroissement de la dette publique, devenue dans la plupart des cas insoutenable. Aux Etats-Unis, le déficit budgétaire a atteint 10,5 % du PIB avec une dette publique brute équivalant à 98,5 % du PIB. Par contre, le déficit budgétaire a baissé d'un (01) point de pourcent en 2011 à 9,6 % contre 10,5 % reflétant le processus de rééquilibrage budgétaire, pendant que le ratio dette publique/PIB est resté à la hausse (102,9 % contre 98,5 % en 2010). Il s'agit là d'un fort ajustement budgétaire à court terme, mais assurer la viabilité de la dette publique à moyen et long termes doit rester la priorité. Par ailleurs, l'endettement des ménages et des entreprises est en baisse par rapport à l'année 2008, notamment par rapport au PIB. La politique monétaire est restée très accommodante, la banque centrale américaine (FED) ayant annoncé qu'elle maintiendrait son taux directeur à son niveau bas actuel jusqu'à 2014. Ainsi, le taux cible des fonds fédéraux aux Etats-Unis a clôturé l'année dans la fourchette de 0 à 0,25 %.

Quant à la zone euro, représentant l'épicentre d'une nouvelle crise financière et principal facteur de détérioration de la situation macroéconomique globale, le déficit budgétaire total a baissé de deux (02) points de pourcentage du PIB en 2011, passant de 6,2 % en 2010 à 4,1 % en 2011, dans le cadre de l'effort de rééquilibrage budgétaire. Cependant, le problème de la soutenabilité de la dette publique d'un grand nombre de pays développés a émergé en 2011. Malgré ces efforts d'ajustement budgétaire de la part des pays de la zone euro, les niveaux de dette publique restent extrêmement élevés et haussiers relativement aux PIB. Pour l'ensemble de la zone euro, le ratio dette publique/PIB est monté à 88,1 % en 2011 (85,7 % en 2010).

L'intensification des risques souverains dans la zone euro s'est conjuguée à l'accentuation des risques bancaires, de sorte que la résolution de la crise de la dette souveraine s'est imposée comme action de court terme. Si l'exemple de la Grèce est démonstratif en la matière vu l'ampleur des financements exceptionnels accordés récemment, d'autres pays de la zone euro ont également eu des besoins de refinancement de risques souverains en 2011. En conséquence, assurer la viabilité de la dette publique à moyen et long termes doit rester la priorité, sachant que le dénouement de la crise de la dette européenne est en grande partie incertain en dépit de la restructuration de la dette grecque.

Dans le but d'accélérer la résolution de crise et d'améliorer la gouvernance de la zone euro, l'Union Européenne a pris des mesures dès décembre 2011.

En effet, le total des actifs des banques, sous l'effet de la détention accrue de dette publique ou garantie par l'Etat, reste élevé et supérieur au niveau de mi-2007, malgré les efforts récents en matière de diminution de l'effet de levier. En conséquence, le potentiel de réduction en la matière au niveau des banques de la zone euro reste élevé selon les estimations du Fonds Monétaire International. Les difficultés d'accès aux financements des marchés interbancaires amènent les banques commerciales françaises, italiennes et espagnoles à recourir essentiellement aux banques centrales de l'euro système.

Dans le but d'atténuer ces tensions, la Banque Centrale Européenne a lancé en décembre 2011 ses opérations de refinancement de maturité de trois ans, tout en élargissant l'éligibilité des collatéraux au titre de ses prêts aux banques, pendant que les tensions inflationnistes se sont amenuisées au quatrième trimestre 2011 ; en moyenne annuelle, l'inflation des prix à la consommation ayant été à la hausse par rapport au taux de 2010 avec un « pic » en octobre 2011.

Au Japon, en raison de la politique budgétaire expansionniste liée aux dépenses de reconstruction, le déficit budgétaire a atteint 10,1 % du produit intérieur brut en 2011, soit une augmentation de 0,7 point de pourcentage. En conséquence, la dette publique a poursuivi sa hausse en 2011, pour s'établir à 229,8 % du produit intérieur brut. En revanche, disposant d'une situation des finances publiques plus confortable, la Chine a enregistré un déficit budgétaire et une dette publique modérés équivalant respectivement à 2,0 % et 26,6 % du PIB. De même, la Banque du Japon a maintenu le taux directeur dans la fourchette comprise entre 0 et 0,1 %, alors que la banque centrale de Chine a poursuivi le resserrement de la politique monétaire. En effet, cette dernière a relevé son taux directeur de 25 points de base à trois reprises, tout en augmentant les cœfficients des réserves obligatoires qui ont été légèrement diminués à fin novembre 2011.

I.4 – COURS DE CHANGE

Durant les quatre premiers mois de l'année sous revue, le taux de change de l'euro contre le dollar a connu une appréciation de l'ordre de 8,14 %, atteignant un pic de 1,49 dollar pour un euro début mai, en contexte d'anticipation de hausses de taux d'intérêt par la Banque Centrale Européenne et d'autant que la reprise s'est prolongée dans la zone euro au premier trimestre 2011. Ensuite, l'euro s'est plus ou moins stabilisé par rapport au dollar entre mai et août, pour

connaître une dépréciation de 8,22 % entre août et décembre 2011 où le cours est passé de 1,4333 dollar pour un euro en août à 1,3155 dollar pour un euro en décembre. A l'exception d'un affermissement temporaire en octobre, l'euro s'est déprécié jusqu'à décembre 2011 où son cours vis-à-vis du dollar a clôturé à un niveau légèrement inférieur à celui de la fin de 2010. Ce nouvel excès de faiblesse du taux de change de l'euro enregistré en novembre et décembre s'explique principalement par l'acuité de la crise de la dette souveraine au niveau de la zone euro conjuguée à une nette intensification des risques financiers et ce, corrélativement à un affaiblissement marqué de l'activité économique dans la zone au dernier trimestre 2011.

Quant à l'évolution du cours de la livre sterling vis-à-vis du dollar, elle fût moins volatile que celle de l'euro. Le taux de change du dollar américain s'est déprécié face à la livre sterling de 3,64 %, durant les quatre premiers mois de l'année 2011, pour ensuite s'apprécier de 1,37 % entre avril et juillet 2011. Après une faible dépréciation en août 2011 (1,21 %), le cours du dollar américain a repris son appréciation contre la livre jusqu'à la fin de l'année 2011, clôturant à 1,5587 dollar pour une livre sterling au mois de décembre.

Par ailleurs, si l'intensification des risques liés à la stabilité financière et la forte volatilité financière ont induit une appréciation du yen japonais, malgré l'intervention régulière de la Banque du Japon sur le marché des changes, monnaie considérée comme valeur refuge par les investisseurs tout comme le franc suisse, elles ont par contre entraîné une forte dépréciation des taux de change des monnaies des économies émergentes. En effet, par rapport aux « pics » de début 2011, le Brésil, les pays de l'Europe centrale et orientale, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud ont vu leurs monnaies se déprécier entre 10 % et 25 % par rapport au dollar. Malgré la dépréciation de plusieurs monnaies de pays émergents, le cours de change du renminbi s'est apprécié de 5 % vis-à-vis du dollar en 2011, notamment suite à la flexibilité en la matière depuis juin.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

PRODUCTION : EVOLUTION ANNUELLE (%)

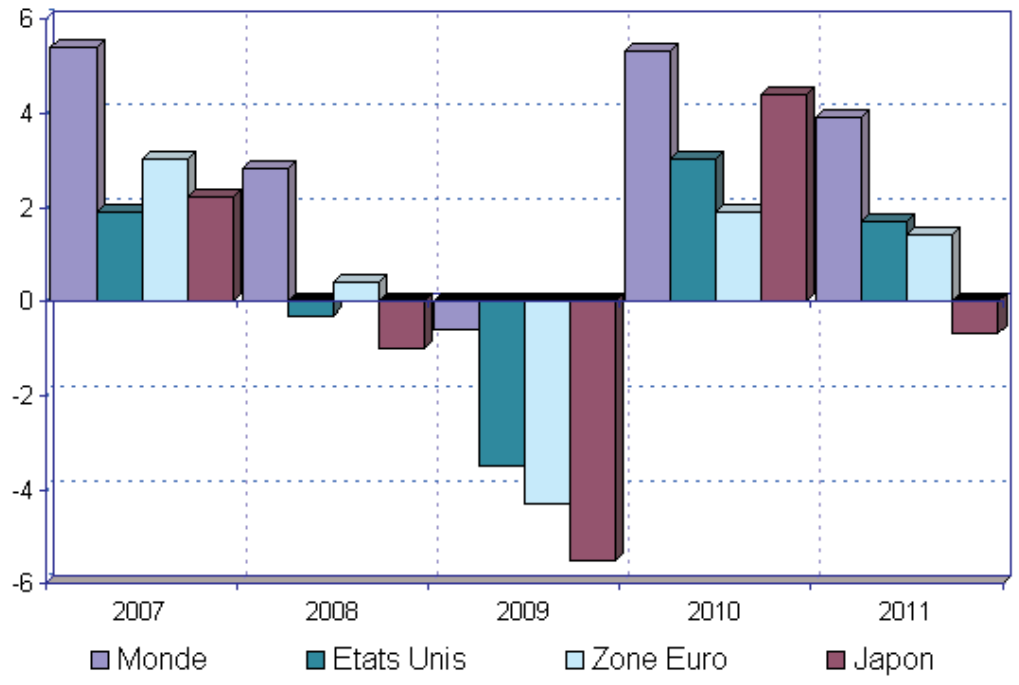

GRAPHIQUE 2

INFLATION (%)

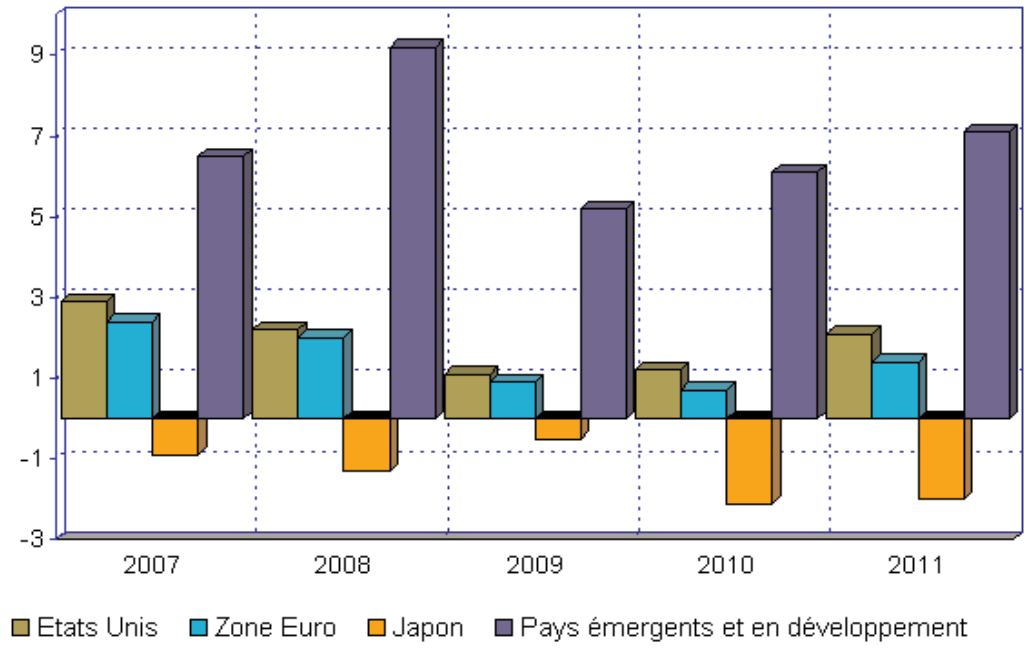

CHAPITRE II :

ACTIVITE ECONOMIQUE

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE

L'embellie relative de l'année 2010 marquée par la hausse de 3,4 % du produit intérieur brut a été suivie par la décélération de la croissance économique qui est revenue à son rythme des années 2008 et 2009. Le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 14 384,8 milliards de dinars en 2011, en hausse de 2,4 % en volume par rapport à l'année précédente. Ce rythme de croissance est en recul d'un (01) point de pourcentage par rapport à celui de 2010.

Le solde global positif de la balance des paiements continue de s'améliorer. Il progresse de 30,9 % à 20,06 milliards de dollars grâce à la bonne tenue des prix des hydrocarbures (cours annuel moyen en hausse de 40,9 % à 112,94 dollars le baril), le solde du compte courant progressant de 62,1 % à 19,7 milliards de dollars en 2011, en dépit du fait que les importations de biens en cinq ans ont plus que doublé et ont atteint 44,94 milliards de dollars.

La progression considérable des recettes budgétaires (29,8 %) a permis d'augmenter sensiblement les dépenses (28,3 %), de réduire le déficit budgétaire et d'atteindre un quasi équilibre avec un léger déficit de 28 milliards de dinars (0,5 % des recettes contre 1,7 % en 2010). Cependant, les recettes ordinaires (hors recettes des hydrocarbures) ne couvrent que 30,1 % des dépenses budgétaires, soit un déséquilibre structurel pesant sur la viabilité budgétaire à moyen terme. La forte expansion des dépenses courantes (+42,8 %) s'est effectuée au détriment des dépenses en capital (investissements de l'État) qui n'ont progressé que de 7,0 % et ne représentent plus que 33,7 % des dépenses totales, en recul de 6,7 points de pourcentage.

Pour la seconde année consécutive, le déficit du solde global du Trésor est en forte baisse. Il a été réduit de 46,6 % à hauteur de 95,1 milliards de dinars en 2011 (0,7 % du PIB contre 1,5 % en 2010 et 7,1 % en 2009) et l'encours de la dette extérieure a reculé de 22,5 % à 4,4 milliards de dollars, soit seulement 2,2 % du PIB.

Malgré la hausse de la consommation finale, le rythme de croissance de la dépense intérieure fléchit pour la seconde année consécutive, passant de

4,9 % en 2010 à 3,7 % au titre de l'année sous revue du fait du ralentissement de la croissance des investissements qui n'ont progressé que de 3,1 % contre 7,0 % l'année précédente.

Les quantités d'hydrocarbures exportées (en tonnes équivalent pétrole) reculent pour la sixième année consécutive (-4,8 %), alors que les recettes progressent de 27,7 % en raison de la bonne tenue des prix des hydrocarbures liquides et gazeux.

En l'absence de données récentes relatives à l'emploi, le ralentissement de l'activité économique suggère que dans le meilleur des cas, le taux de chômage serait stable à 10 % de la population active.

L'inflation, qui s'était ralentie en 2010, est de nouveau élevée. En même temps que la désinflation des prix à la production industrielle se poursuit, la hausse des prix à la consommation s'accélère. L'inflation annuelle moyenne est estimée à 5,7 % par l'indice national des prix à la consommation contre 4,1 % en 2010 et, dans le Grand Alger, elle a progressé de 0,6 point à 4,5 %.

Pour mémoire, en 2010, la part des revenus salariaux dans le revenu intérieur a reculé d'un (01) point de pourcentage à 14,3 %, celle des impôts liés à la production demeure relativement stable à 11,06 % et l'excédent net d'exploitation progresse à 74,6 %, en hausse d'un (01) point de pourcentage. Le salaire mensuel net moyen du secteur économique a progressé de 7,4 % en 2010 et s'est donc amélioré en termes réels.

II.1- PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

En 2011, le ralentissement de la croissance économique est patent, du fait de la poursuite de la récession du secteur des hydrocarbures et de la baisse de l'activité du secteur du bâtiment et travaux publics, que l'expansion de la production agricole et la forte hausse des services des administrations publiques n'ont pu compenser.

II.1.1- Évolution de l'activité

La croissance du produit intérieur brut (PIB) a baissé d'un (01) point de pourcentage à 2,4 % en volume, retrouvant ainsi son rythme de l'année 2008. Hors hydrocarbures, le PIB s'accroît néanmoins de 5,2 %, taux appréciable malgré son repli d'un (01) point par rapport à l'année précédente. En valeur, la hausse du PIB atteint 19,4 % du fait de l'important effet prix (16,6 %).

A l'exception de celui des hydrocarbures, tous les secteurs d'activité connaissent une croissance positive, plus faible cependant qu'en 2010 pour la plupart d'entre eux.

La structure du produit intérieur brut hors hydrocarbures se caractérise par la prédominance des services marchands et des services des administrations publiques. A eux deux, ils représentent plus de la moitié du PIB hors hydrocarbures (57,9 %). Le poids relatif de l'industrie continue de baisser, passant de 8,9 % en 2007 à 6,8 % en 2011, et celui des droits de douanes et taxes suit la même tendance baissière.

En 2011, les services et l'agriculture ont tiré la croissance hors hydrocarbures ; le Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et l'industrie ayant réalisé des performances modestes avec respectivement 3,0 % et 2,2 % de progression de leur valeur ajoutée.

L'agriculture

La campagne agricole 2010-2011 a été caractérisée par l'évolution contrastée des spéculations. Les céréales exceptées dont la production fléchit, celle de la quasi-totalité des autres spéculations est en nette croissance.

La production de céréales a reculé pour la seconde année consécutive, perdant 18,2 % à hauteur de 3,73 millions de tonnes. Ce repli est dû à la forte baisse de la production de blé tendre (-31,4 %), d'orge et d'avoine. La récolte de blé dur, quant à elle, baisse de 5,5 % à 1,93 millions de tonnes. La dépendance de l'Algérie à l'égard des importations de céréales qui ont coûté pas moins de 3,99 milliards de dollars en 2011, perdure et s'aggrave.

De tous les secteurs d'activité, l'agriculture a réalisé la plus forte croissance en 2011. Sa valeur ajoutée a progressé de 10,5 % grâce notamment à une pluviométrie satisfaisante et à des prix minima garantis pour les productions stratégiques (céréales, lait).

Le maraîchage a enregistré une forte expansion, estimée à 10,1 % à hauteur de 94,8 millions de tonnes. Exceptées la viticulture et la tomate industrielle dont la production est en forte baisse, de 28,2 % et 7,3 % respectivement, toutes les autres filières ont réalisé de bonnes performances avec des taux de croissance à deux chiffres pour la plupart d'entre elles. La production et la

collecte de lait continuent à progresser. La collecte en la matière a augmenté de 45,3 % et a permis de recueillir 15,6 % de la production estimée à 2,92 milliards de litres (+11,2 %).

La production animale (viande blanche et viande rouge) suit la même tendance croissante à un rythme élevé ; croissance stable à 9,9 % pour la viande rouge et plus lente pour la viande blanche : 19,3 % en 2011 contre 34,6 % un an auparavant.

La production agricole représente désormais 8,2 % du PIB, en recul de 0,2 point de pourcentage et 12,9 % du PIB hors hydrocarbures, et occupe toujours la 4ème place en matière de contribution au flux de richesses.

Contrairement à 2010, la croissance à deux chiffres de la production maraîchère et des autres spéculations, de loin supérieure à celle de la demande, n'a pu empêcher la hausse significative des prix de détail des produits agricoles frais (4,6 %), inflation qui trouve son origine, probablement plus dans les dysfonctionnements de ce marché faiblement organisé que dans l'insuffisance de l'offre.

Le bâtiment et travaux publics

Pour la troisième année consécutive, l'activité du secteur du BTP ralentit. Sa valeur ajoutée progresse de 3,0 %, en baisse de 5,9 points de pourcentage et pour la première fois sa croissance est inférieure à celle du PIB hors hydrocarbures estimée à 5,2 %. La contribution du BTP à la valeur ajoutée régresse de 1,8 point à 8,6 %, mais sa part demeure élevée dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures à 13,6 % contre 16,0 % en 2010.

La hausse des dépenses d'équipement de l'État (1 934,2 milliards de dinars, +7,0 % par rapport à 2010) qui retrouvent leur niveau de 2009, et la relance du programme de construction de logements n'ont pu permettre à ce secteur de compenser la chute de l'activité induite par l'achèvement des grands travaux d'infrastructures. Le secteur du BTP demeure néanmoins au 3ème rang en matière de contribution à la richesse nationale.

Les indicateurs d'activité confirment la décélération de la croissance du BTP. La reprise de l'activité de construction de logements n'a que partiellement compensé la baisse de production inhérente à l'achèvement des chantiers

autoroutiers. Selon le ministère de l'Habitat, les livraisons de logements neufs en 2011 ont progressé de 11,4 % à hauteur de 212 700, mais elles restent inférieures à celles de l'année 2009 (217 800). En moyenne annuelle au cours des cinq (05) dernières années, elles ont progressé de 8,98 %, les livraisons cumulées au cours de la période 2004 à 2011 étant estimées à 1 448 000.

La quasi-totalité des logements achevés (91,6 %) ont bénéficié d'un financement total ou partiel de l'État. En effet, 39,1 % des logements livrés (logement social) sont intégralement financés et 53,3 % (logement rural, logement social participatif et location-vente) ont bénéficié d'une aide financière de l'État.

Les services marchands

Pour la seconde année consécutive, l'activité du secteur des services marchands ralentit. De 8,2 % de croissance en volume en 2009 et 7,3 % l'année suivante, la progression de la valeur ajoutée n'est plus que de 6,1 % en 2011. Malgré la décélération de leur croissance, au demeurant toujours supérieure à celle du PIB, les services marchands contribuent le plus, après les hydrocarbures, au flux de richesses. Avec 20,6 % du PIB, en légère baisse de 1,3 point, et 32,5 % du PIB hors hydrocarbures, ce secteur continue à jouer un rôle moteur dans l'économie nationale.

La forte progression des importations de biens (15,6 %) et celle de la production agricole ont permis de maintenir un haut niveau d'activité des transports et de la distribution.

Par ailleurs, les crédits à l'économie (hors rachat des créances non performantes) ont poursuivi leur expansion ; leur encours a progressé de 20,0 % en 2011 à 3 919,3 milliards de dinars et celui des crédits octroyés au secteur privé a augmenté de 9,8 %, contribuant ainsi à l'expansion des services marchands.

L'industrie

En 2011, la valeur ajoutée du secteur de l'industrie progresse de 2,2 % contre 2,5 % l'année précédente. Ce rythme de croissance inférieur à celui du PIB, ne permet pas de combler les importants retards de ce secteur : emploi

industriel faible, contribution au PIB en recul continu (4,3 % en 2011), marché des biens de consommation industriels dominé par les importations, (4,9 milliards de dollars en 2011, soit le double de l'année 2007).

D'où l'impérieuse nécessité de bâtir une économie productive génératrice d'emplois pour les nombreuses classes d'âge entrant dans la vie active et contribuant à substituer des produits fabriqués localement aux importations de biens industriels à faible contenu technologique.

Les hydrocarbures

La récession du secteur des hydrocarbures s'est poursuivie en 2011. Pour la sixième année consécutive, la valeur ajoutée du secteur recule. En 2011, elle a diminué de 3,2 % en volume, soit 19,7 % en six ans.

En dépit du tassement de la croissance des pays industrialisés, la résilience de celle des pays émergents a permis de maintenir élevés la demande et les prix. La tendance haussière du prix des hydrocarbures sur le marché mondial s'est poursuivie en 2011. Le cours moyen du baril de pétrole brut a augmenté de 40,9 % à 112,94 dollars contre 80,15 dollars en 2010 et celui du gaz naturel a augmenté de 20,6 % à 10,13 dollars contre 8,4 dollars le million de BTU. La hausse des cours a plus que compensé le recul de 4,8 % des volumes exportés à hauteur de 110,8 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) contre 116,4 millions de TEP en 2010.

La baisse des quantités exportées des compagnies étrangères associées est en proportion plus importante (-7,9 %) que celle de la compagnie nationale (-4,6 %), mais le volume lui est dix fois plus faible (0,52 million TEP contre 5,08 millions TEP).

II.1.2 - Production industrielle du secteur public

En 2011, l'industrie publique a surmonté sa sévère récession de l'année précédente, l'indice général étant en légère hausse de 0,4 % après avoir reculé de 2,6 %. Néanmoins, avec un indice de 90,3 points (100 en 1989), le niveau de production est encore en deçà de celui de 2009 (91,9 points).

Si la croissance est significative (2,4 %) dans les secteurs d'activité hors hydrocarbures, elle le doit au dynamisme des deux seules activités de

l'agroalimentaire qui progresse de 21,0 % et de l'énergie qui croît de 8,2 %. Tous les autres secteurs d'activité affrontent une grave récession ; la perte de production variant de 3,2 à 13,1 %.

La production manufacturière recule de 1,2 % (-5,4 % en 2010) et celle des hydrocarbures poursuit son trend baissier, fléchissant de 3,6 %, baisse qui se cumule avec celle de l'année précédente estimée à 2,1 %. Cette légère baisse de l'industrie manufacturière vient confirmer la chute considérable de la production qui ne représente guère plus que 50,1 % de son niveau de 1989.

En moyenne annuelle, la production industrielle publique a progressé de 0,55 % depuis l'année 2000, l'industrie hors hydrocarbures de 0,40 % alors que l'industrie manufacturière a régressé de 3,15 %.

Selon l'enquête industrielle de l'Office National des Statistiques (ONS) effectuée auprès des chefs d'entreprise, les capacités de production sont insuffisamment exploitées, cette année encore. Le taux d'utilisation des capacités productives oscille entre 75 % pour le secteur privé et 77 % pour le secteur public, ce qui n'a pas permis d'honorer toutes les commandes de près de la moitié des entreprises publiques et privées.

A l'exception du secteur de l'énergie qui poursuit sa régulière et forte croissance et de l'agroalimentaire dont l'activité progresse de 21,0 %, tous les autres secteurs d'activité sont en crise ; leur production est en forte baisse, variant de 3,2 % pour les matériaux de construction à 13,1 % pour les industries textiles, deux secteurs ayant enregistré une croissance négative à deux chiffres (bois et lièges, textiles).

La croissance soutenue du secteur de l'énergie (production d'électricité et de gaz) se poursuit et s'amplifie. L'indice du secteur a progressé de 8,2 % en 2011 contre 5,6 % en 2010 et 7,2 % en 2009. Depuis l'année 2000, la progression annuelle moyenne a atteint 6,9 %, rythme nettement plus rapide que celui de l'ensemble de l'industrie (0,55 % par an sur la période) et la production a plus que triplé depuis l'année de base de l'indice (1989).

Les ventes d'électricité ont enregistré la plus forte progression annuelle depuis quatre ans. Avec 38 899 gigawatheures, elles ont augmenté de 8,6 % par rapport à l'année précédente et de 6,08 % en moyenne annuelle depuis 2008. Après sa croissance modeste de l'année 2010, la consommation de gaz naturel s'est nettement redressée, totalisant 86 767 megathermies (+9,1 %).

La hausse de la demande d'énergie électrique est tirée par la consommation des ménages (basse tension) qui progresse de 9,9 % et contribue pour 59,0 % à l'augmentation des ventes. Alors que la contribution de la moyenne tension à l'essor de la demande reste stable (21,8 % contre 21,4 %), celle de la haute tension a augmenté de dix (10) points à 19,2 %, les ventes d'électricité ayant enregistré une hausse significative de 8,25 %.

La consommation de gaz basse pression qui s'était contractée de 2,2 % en 2010 s'est nettement redressée en 2011 (+15,4 %) et elle a généré l'essentiel de la croissance de la demande ; le nombre d'abonnés à la basse pression ayant atteint 3,342 millions, en hausse de 8,1 %, rythme sensiblement égal à celui de l'année précédente. Pour la première fois, les ventes de gaz haute pression sont en baisse (-0,7 %) et le rythme d'expansion de la demande en moyenne pression ralentit à 5,5 % contre 8,4 % en 2010.

La récession de l'industrie des hydrocarbures, apparue en 2006, se confirme et s'amplifie avec la chute de 3,6 % de la production en 2011. Les trois branches du secteur sont en récession, tant la production de pétrole brut et de gaz naturel que le raffinage (-4,1 %) et surtout la liquéfaction de gaz (-4,7 %).

La forte baisse, pour la seconde année consécutive, de l'extraction de phosphates (-15,6 %) et de celle des autres matières minérales (-21,9 %), a fait reculer l'indice du secteur des mines et carrières de 9,5 %, malgré la modeste reprise de la production de minerai de fer qui progresse de 7,1 % après avoir fléchi de 27 % l'année précédente.

Le secteur des industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMMEE), lui aussi, est en récession pour la deuxième année consécutive, alors qu'il avait réalisé de bonnes performances en 2008 et 2009. Sa production recule de 3,4 % en 2011, après avoir baissé de 12,6 % l'année précédente en raison de la forte baisse de production de six autres branches qui n'a pu être compensée par la reprise de la production de quatre branches de ce secteur qui ont progressé à des taux supérieurs à 5,5 %, à deux chiffres pour trois d'entre elles, et notamment de celle de la construction de véhicules industriels (33,6 %).

Le même constat s'impose pour l''industrie publique de la chimie, du caoutchouc et des plastiques. Après avoir renoué avec la croissance en 2008 et 2009, elle est entrée en récession en 2010 avec une chute de 10,6 %,

tendance qui s'est poursuivie l'année suivante au rythme cependant plus lent de 5,5 %. La très forte baisse, supérieure à 30 %, de quatre branches – chimie minérale, chimie organique et surtout résine et plastiques (-94,2 %) – explique cette récession de l'activité. Depuis l'année 2000, la production du secteur de la chimie a reculé de 4,8 % en moyenne annuelle et son niveau, comparé à celui de 1989, n'est plus que de 59,6 %.

Après deux années successives de repli, la production du secteur agroalimentaire a fait un bond de 21,0 % en 2011, grâce à la reprise de la production de quatre branches qui ont enregistré une croissance à deux chiffres – le travail des grains, l'industrie du lait, la fabrication des aliments de bétail et les conserves – qui ont respectivement augmenté de 44,5 %, de 30,1 %, de 20,7 % et de 11,5 %. La production de ce secteur ne représente plus que 36,6 % de son niveau de 1989, ayant reculé de 8,8 % par an depuis le début de la décennie 2000.

Le ralentissement de la croissance du secteur du BTP (achèvement de grands chantiers d'infrastructures et de logements) a pesé sur la demande et la production des matériaux de construction qui a baissé de 3,2 % en raison de la stagnation de la production des liants hydrauliques (0 %) et surtout de la baisse de la production des deux autres branches, à des taux supérieurs à 10 % pour la fabrication du verre et des produits en ciment. Cette baisse de l'activité succède à trois années de récession. Malgré ces années de récession, la production du secteur des matériaux de construction (indice 104) demeure supérieure à son niveau de 1989. En moyenne annuelle sur la décennie 2000, elle a progressé de 0,7 %.

Les industries publiques textiles, celle du bois et liège et celle du cuir ont évolué de manière similaire en 2011. Toutes ont enregistré de fortes baisses, respectivement de 13,1 %, 11,8 % et 9,4 %.Toutes les branches de ces secteurs sont en récession à l'exception de la menuiserie générale dont la production progresse légèrement de 1,3 %.

Avec un indice de 78,7 points en 2011, base 100 en 1989, la valeur ajoutée de l'industrie hors hydrocarbures ne représente plus que 6,8 % du PIB hors hydrocarbures.

II.1.3 - Demande

Pour la seconde année consécutive, le rythme de croissance de la dépense intérieure brute ralentit. De 4,9 % en 2010, il a reculé de 1,2 point de pourcentage à 3,7 %, mais demeure toujours plus élevé que celui du PIB.

Le fléchissement de la croissance de l'investissement qui a baissé de 3,9 points de pourcentage à 3,1 % et celle de la consommation des administrations publiques qui a reculé de 7,5 points à 5,4 % n'a pu être compensé par la forte poussée de la consommation des ménages qui a progressé de 1,7 point à 7,6 %.

Au total, bien que la consommation finale ait augmenté de 6,8 %, le fléchissement de la croissance de l'investissement et de la consommation des administrations s'est traduit par le ralentissement du rythme de croissance de la dépense intérieure brute.

Les dépenses en capital de l'État continuent à diminuer en proportion du budget. Elles ne représentent plus que 33,7 % des dépenses, soit 6,7 points de pourcentage de moins que l'année précédente. En proportion du PIB, l'accumulation (formation brute de fonds fixes et variation de stocks) diminue de 4,2 points à 36,1 % et la consommation finale progresse d'un point à 53,5 %.

Ce niveau d'investissement reste néanmoins très important en comparaison aux taux moyens mondial et des pays en développement de l'année 2010, respectivement 21,9 % et 29,8 %.

Les importations de biens qui avaient fortement progressé en 2008 et s'étaient relativement stabilisées en 2009 et 2010, sont de nouveau en très forte hausse en 2011. Estimées à 44,94 milliards de dollars, elles progressent de 15,6 %, la plus forte hausse étant celle des produits alimentaires (62,6 %) dont la part relative s'établit à 20,6 %. Ainsi, plus du cinquième des importations, soit 9,3 milliards de dollars, est consacré à l'acquisition de produits alimentaires qui ont subi la forte hausse des cours mondiaux (45 % pour les céréales) et des achats de précaution destinés à la reconstitution de stocks.

Cependant, avec 64,9 % du total et 29,2 milliards de dollars, les importations destinées à l'activité productive (biens d'équipement industriels et agricoles, demi-produits et produits bruts), restent dominantes mais progressent peu (6,7 %).

Représentant toujours le premier poste de dépenses (38,8 % contre 42,5 % en 2010), les importations de biens d'équipement industriels progressent de 5,6 %.

Enfin, la hausse des cours des hydrocarbures a permis à l'Algérie d'accroître l'excédent de sa balance commerciale et, en conséquence, du compte courant extérieur. Malgré quelques légers progrès, l'économie nationale demeure fragile car toujours dépendante de l'exportation d'une seule ressource non renouvelable. Il est donc vital de bâtir une économie de production industrielle, agricole et de services, à travers une absorption efficace des épargnes financières accumulées. Il s'agit de mettre à profit ces ressources d'épargne nationale pour asseoir une croissance durable et génératrice de nombreux emplois dont le pays a besoin.

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)

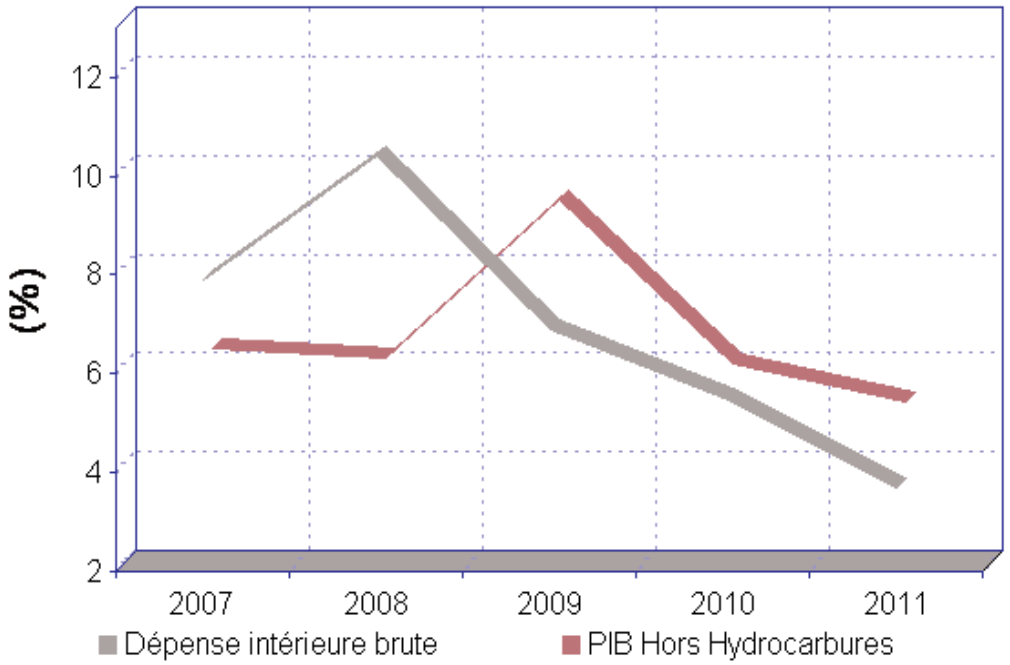

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE (EN VOLUME)

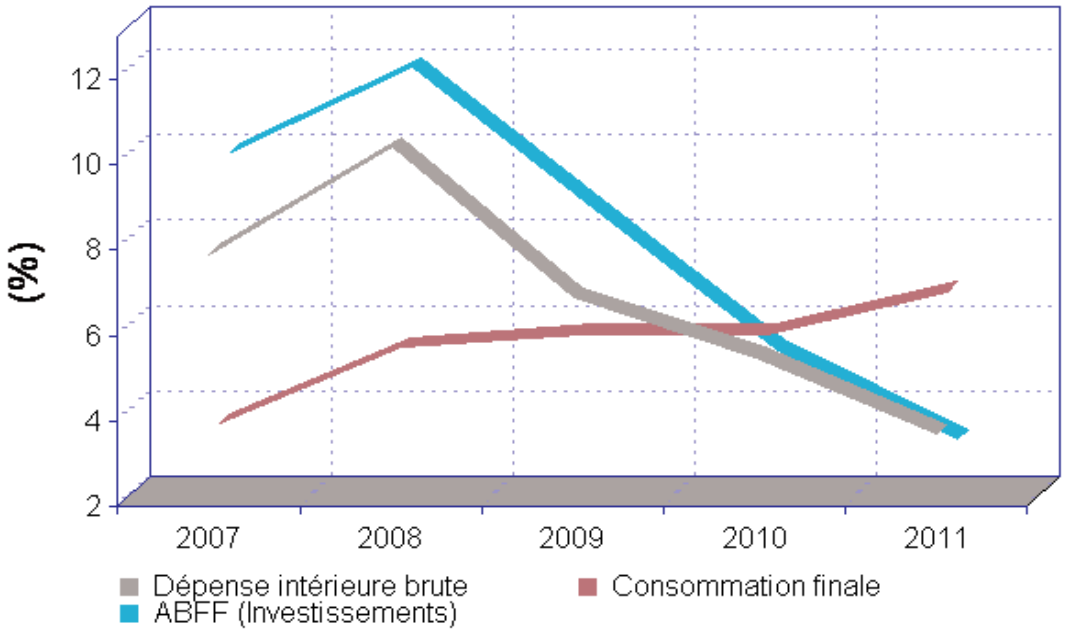

CHAPITRE III :

EVOLUTION DES PRIX

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX

En 2011, l'inflation s'est de nouveau remise à croître, après la désinflation de l'année précédente. L'inflation annuelle moyenne est estimée à 5,7 % par l'indice national des prix à la consommation contre 4,1 % en 2010, en hausse de 1,6 point de pourcentage. Mesurée par l'indice des prix à la consommation du Grand Alger, elle a progressé de 0,6 point à 4,5 %.

Pour la seconde année consécutive, la hausse des prix de détail des biens manufacturés est supérieure à l'inflation moyenne, dépassant nettement celle des produits alimentaires (1,3 point), qui, habituellement, autant par leur poids que par leur forte hausse, déterminaient l'évolution de l'indice.

La tendance baissière des cours mondiaux des produits agricoles, entamée au premier trimestre 2011, s'est poursuivie ; l'indice de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) des prix des produits alimentaires a régulièrement fléchi, passant de son pic de 238 points en février 2011 à 211 points en décembre 2011. En conséquence, la contribution à l'inflation en moyenne annuelle des biens de consommation à fort contenu d'import, de pondération 26,3 %, a fléchi de 12,0 points de pourcentage à 35,7 %. Néanmoins, les cours moyens de l'année 2011 demeurent en forte hausse par rapport à 2010 (29,9 % pour les huiles, 35,2 % pour les céréales, 22,1% pour le sucre et 10,0 % pour le lait en poudre). Cette hausse des cours moyens des produits agricoles s'est traduite par la forte progression annuelle de l'indice des valeurs unitaires des biens alimentaires importés, estimée à 37,9 %, celui des autres biens de consommation n'ayant enregistré qu'une légère hausse de 1,1 %.

Les prix à la production industrielle ont progressé modérément en 2011 et à des rythmes inférieurs à ceux enregistrés en 2010, tant dans l'industrie publique que privée. En moyenne annuelle, l'augmentation des prix est estimée à 1,0 % dans l'industrie privée (1,5 % en 2010) et à 2,2 % dans l'industrie publique (3,0 % en 2010).

Outre les dysfonctionnements des marchés de gros, l'inflation demeure essentiellement déterminée par l'expansion de la masse monétaire, la hausse des cours internationaux des produits agricoles de base importés (céréales et pro-

duits tropicaux), les prix à la production industrielle du secteur agroalimentaire et l'évolution du taux de change effectif nominal.

III.1 – PRINCIPAUX DETERMINANTS DE L'INFLATION

En 2011, plusieurs facteurs fondamentaux d'inflation se sont conjugués pour pousser à la hausse le niveau général des prix, notamment :

- la forte croissance de la masse monétaire ;
- la hausse significative des salaires, parfois à deux chiffres, dont l'impact est amplifié par l'effet de résonance et, corrélativement, l'accroissement significatif de la demande et des coûts de production en contexte de faible productivité des facteurs ;
- des marchés peu concurrentiels, voire oligopolistiques, pour la revente en l'état de produits agricoles importés ; et
- l'élasticité des importations élevée pour la demande de biens de consommation industriels et la transmission de l'inflation en forte hausse des pays fournisseurs.

Les études réalisées par la Banque d'Algérie sur les déterminants de l'inflation ont confirmé la forte contribution de l'expansion monétaire mesurée par l'agrégat monétaire M2 (hors dépôts en devises et dépôts du secteur des hydrocarbures) à l'inflation. En 2011, 63 % de l'inflation est expliquée par ce facteur. Les mouvements du taux de change effectif nominal sont à l'origine de 7 % de la hausse des prix, l'inflation importée mesurée par la variation de l'indice des prix des produits à fort contenu d'import déflaté du taux de change effectif nominal y participe pour 21 % et enfin, la hausse des prix à la production industrielle agroalimentaire intervient pour 9 % de l'inflation totale.

Les fortes et subites hausses, de début d'année, des prix de détail des produits agricoles importés ont amené les pouvoirs publics à réguler ce marché par quatre mesures à effet immédiat visant à préserver le pouvoir d'achat des plus défavorisés contre un tel choc des prix :

- suspension des droits de douane à l'importation du sucre roux et des matières de base entrant dans la fabrication des huiles alimentaires. Ces droits de douane sont de l'ordre de 5 % ;

- suspension de la TVA de 17 % sur le sucre roux et sur les matières premières entrant dans la production des huiles alimentaires ;
- exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) sur l'activité de production, de traitement et de distribution des huiles alimentaires et du sucre. Cet impôt est de 19 % pour les activités de production et de 25 % pour les activités de distribution ;
- exonération des droits de douane et de la TVA exigibles à l'importation sur le sucre blanc pour mettre fin à la situation de monopole sur certains marchés.

Ces exonérations exceptionnelles cumulées réduisent le prix de revient de 41 %.

III.1 - EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

La désinflation des prix à la production industrielle des deux secteurs public et privé, s'est poursuivie en 2011. En effet, l'inflation dans le secteur public régresse de 3,4 % en 2009 à 2,2 % en 2011, soit la troisième année consécutive de diminution. Par contre, la hausse des prix du secteur industriel privé qui s'était accélérée en 2010, progressant de 0,2 point de pourcentage à 1,5 %, ralentit en 2011 à 1,0 %.

III.1.1 - Prix à la production industrielle publique

L'indice annuel moyen des prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public, base 100 en 1989, a atteint 1184,9 points. L'inflation recule de 0,8 point de pourcentage à 2,2 % en 2011. La hausse des prix dans l'industrie manufacturière s'établit à 1,0 %.

Le taux annuel moyen de croissance des prix du secteur industriel public, au cours de la période 2000-2011, est estimé à 3,8 %, en baisse de 0,2 point par rapport à l'inflation annuelle moyenne de la décennie (2000-2010). La même inflation moyenne recule de 0,2 point à 3,6 % pour les industries manufacturières publiques.

En 2011, deux secteurs de l'industrie publique ont généré l'essentiel de l'inflation. Le secteur des mines et carrières, avec une hausse des prix à deux chiffres (35,0 %) et celui des ISMMEE (industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques) dont les prix ont progressé de 1,4 %.

Avec leur pondération respective de 1,5 % et 28,2 %, ils contribuent pour 55,5 % et 17,3 % à l'inflation globale. A eux deux, avec moins du tiers de la pondération totale, ils concourent pour près de 73 % à l'inflation.

Exceptée la forte hausse des prix du secteur des industries diverses, mesurée à 5,8 %, contre une baisse de 2,3 % en 2010, l'inflation est inférieure à 2,0 % dans les sept autres secteurs d'activité, et pour quatre d'entre eux, elle n'atteint pas 1 %. Les prix de l'énergie électrique, réglementés, sont restés stables en 2011 (+0,2 %), en dépit de la progression de la demande que l'offre, de faible élasticité, peine à suivre. Les prix de l'énergie ont augmenté de 2,97 % par an au cours de la décennie (2000-2011). L'évolution en « dents de scie » des prix du secteur des « mines et carrières » se confirme : à de fortes hausses des prix à deux chiffres succèdent des périodes de désinflation et une croissance des prix modérée, suivies de périodes de fort rebond. Ainsi, après leur quasi stabilité en 2010 (+0,3 % en moyenne annuelle), les prix de ce secteur sont repartis à la hausse, l'inflation atteignant 35,0 % en 2011. De 2000 à 2011, l'inflation annuelle moyenne est estimée à 13,7 %, la plus élevée du secteur industriel public, les prix ayant été multipliés par 35 depuis l'année de base de l'indice (1989).

La flambée des prix du minerai de phosphates, associée à leur forte pondération (le quart du secteur d'activité) explique cette forte poussée de l'inflation de ce secteur.

L'inflation annuelle moyenne dans le secteur des ISMMEE a fléchi pour la seconde année consécutive. Avec 1,4 %, soit deux fois moins que l'année 2010, la désinflation entamée en 2008 se poursuit et s'accélère (15,8 % en 2008). Malgré cette bonne performance et en raison de sa forte pondération (28,2 % de l'indice), ce secteur contribue pour 17,3 % à l'inflation globale, proportion en nette baisse par rapport à l'année précédente. Hormis la fabrication des biens mécaniques et la sidérurgie dont la hausse des prix est notable, toutes les autres branches ont maîtrisé leurs prix, qui sont, soit stables, soit en très légère hausse.

Comme ceux des mines et carrières, les prix des matériaux de construction subissent des variations de forte amplitude. Une année de très forte inflation à deux chiffres est suivie d'une année d'inflation modérée. Ainsi en 2011, la hausse des prix se limite à 1,1 %, après avoir atteint plus de 16 % en 2010 et seulement 2,7 % en 2009. Le ralentissement de la croissance des programmes

de construction des infrastructures (baisse de 37,8 % des dépenses d'équipement de l'habitat entre 2010 et 2011) a contribué à réduire la tension sur ce marché et explique en partie cette désinflation qui s'est traduite par la stabilité des prix de trois des quatre branches du secteur, notamment de celle des liants hydrauliques (ciment) qui participe pour la moitié du chiffre d'affaires de l'activité.

Les industries agroalimentaires ont maîtrisé la hausse de leurs coûts et limité la hausse annuelle moyenne de leur prix à 0,8 % en 2011 contre 2,0 % l'année précédente, grâce à la fois aux mesures de régulation des pouvoirs publics visant à limiter l'impact de la hausse des prix des produits agricoles importés (exonération de droits de douane et de TVA) et à leur repli sur le marché mondial depuis le début de l'année 2011. Seuls les prix de l'industrie du sucre et du tabac ont subi des hausses, au demeurant modérées pour la première, avec respectivement 0,6 % et 5,4 % en moyenne sur neuf mois. Les prix des autres branches sont restés remarquablement stables. Le secteur agroalimentaire participe pour 14,1 % à l'inflation globale, soit 0,3 point, et ses prix ont progressé annuellement de 2,2 % depuis 11 ans.

L'industrie chimique renoue avec la stabilité des prix après deux années de hausse, au demeurant contenue à 2,5 % en 2010. L'inflation s'est limitée à 0,1 % en moyenne annuelle en 2011. Seule la branche de la chimie organique a vu ses prix augmenter substantiellement avec 5,6 % en moyenne sur 9 mois. Les prix des autres branches et notamment de la plus importante – fabrication de peintures, 39,3 % de l'activité – sont stables. L'industrie chimique ne contribue que pour moins de 1 % de l'inflation globale et la hausse annuelle moyenne de ses prix au cours de la période 2000-2011 est estimée à 2,8 %.

La faible inflation des prix de l'industrie du bois et liège enregistrée en 2010 (1,2 %), s'est accélérée mais demeure contenue à 1,9 % en moyenne annuelle en 2011. La contribution de ce secteur à l'inflation est négligeable autant en raison de la relative stabilité des prix de ce secteur que de sa faible pondération (5,2 % de l'indice). Les prix de deux des quatre branches du secteur (ameublement et industrie du liège) sont demeurés stables pour la seconde année consécutive, les deux autres branches (menuiserie générale et fabrication et transformation du papier), quant à elles, ont subi des hausses significatives, respectivement de 6,7 % et 1,7 % en moyenne sur 9 mois.

Après son repli à 1 % en 2010, l'inflation dans l'industrie textile a légèrement progressé à 1,6 % en moyenne annuelle, du fait de la hausse significative de 2,6 % des prix de la branche de la fabrication des biens intermédiaires. Les prix de la branche de la fabrication des biens de consommation textiles sont restés quasiment stables en 2011 (+0,5 % en 9 mois) et la contribution de ce secteur d'activité à l'inflation totale reste marginale, du fait de sa faible pondération (6,6 %) conjuguée à une augmentation modérée des prix.

La tendance baissière des prix de l'industrie des cuirs et chaussures, amorcée en 2010 s'est poursuivie en 2011, l'inflation en moyenne annuelle passant de 1,1 % en 2010 à 0,5 % en 2011. La hausse des prix des deux branches de ce secteur - biens intermédiaires et biens de consommation - reste modérée, respectivement de 0,7 % et 0,3 % en moyenne sur 9 mois. Ce secteur contribue pour 0,4 % à la hausse des prix de l'industrie publique.

Enfin, les prix des industries diverses sont de nouveau en forte croissance en 2011 (5,8 %) après avoir reculé de 2,3 % en 2010.

La désinflation dans le secteur industriel public, amorcée en 2008, se poursuit et s'accélère. Confrontée à une forte concurrence des produits importés revendus en l'état autant qu'à celle du secteur privé national, l'industrie publique améliore lentement ses performances en matière de maîtrise des coûts et de prix, réduisant progressivement le différentiel d'inflation qui est passé de 4 points en 2008 à 0,9 point en 2011.

III.1.2 - Prix à la production industrielle privée

En 2011, l'indice général des prix à la production industrielle du secteur privé a enregistré la plus faible inflation depuis 11 ans, progressant de 1,0 % à 455,5 points (base 100 en 1989). L'inflation dans le secteur manufacturier est légèrement plus élevée à hauteur de 1,1 %.

Depuis l'année 2000, la hausse annuelle moyenne des prix à la production industrielle du secteur privé est estimée à 1,2 %, taux quasiment stable par rapport à son niveau de l'année précédente calculé sur dix ans. Cette inflation annuelle moyenne est encore nettement inférieure à celle du secteur public (3,8 %).

L'inflation dans la quasi-totalité des branches ne dépasse pas 0,7 % en moyenne annuelle. Quatre d'entre elles se distinguent cependant : les mines et carrières dont les prix baissent de 12,6 %, l'industrie agroalimentaire avec une inflation de 2,2 %, générée par la forte augmentation de la fabrication de pâtes alimentaires (8,5 % en 9 mois), les industries diverses qui enregistrent une hausse de 4,0 % et les industries textiles dont les prix progressent de 2,4 %. Dans aucune des branches, on ne retrouve l'inflation à deux (02) chiffres des années précédentes comme c'était le cas en 2010 dans celle de la branche des mines et carrières (17,0 %).

La dynamique de maîtrise des coûts et des prix à la production industrielle, amorcée depuis quatre ans semble se poursuivre et se renforcer dans les secteurs public et privé. Mais cette apparente bonne tenue des prix sortie usine ne se reflète pas dans l'évolution des prix de détail dont la hausse en 2011, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, dépasse 5 % en moyenne annuelle, l'une des plus élevées de ces dernières années.

III.2 - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION

La désinflation observée en 2010 s'est interrompue, la hausse des prix est de nouveau croissante. L'inflation annuelle moyenne des prix de détail qui avait baissé en 2010 de 1,8 point de pourcentage à 3,9 % dans le Grand Alger, s'est de nouveau accélérée en 2011 pour atteindre 4,5 %. En ce qui concerne l'indice national, l'inflation s'est établie à 5,7 % en 2011.

Malgré leur tendance baissière, le niveau encore élevé des prix des produits agricoles importés a pesé sur l'évolution des prix de détail. Pour la seconde année consécutive et contrairement à l'année 2009, l'inflation importée a fortement contribué à l'augmentation du niveau général des prix, malgré les mesures de régulation prises par les pouvoirs publics visant à en limiter les effets (exonération de la TVA, …).

De pondération inférieure à celle des produits alimentaires, les biens manufacturés (39,9 % contre 43,1 %) contribuent plus que les premiers à l'inflation annuelle moyenne (44,4 %, soit deux points de pourcentage), contrairement aux années précédentes où la hausse des prix des produits alimentaires générait l'essentiel de l'inflation.

Si la hausse des prix des produits alimentaires industriels demeure importante (3,9 % contre 6,0 % en 2010), les mesures de régulation des prix des principaux produits de première nécessité, prises en janvier 2011 et toujours en vigueur, ont permis de la contenir en deçà de son niveau de l'année précédente et d'en limiter les effets sur le pouvoir d'achat des faibles revenus.

L'indice (Paasche) des valeurs unitaires (IVU) des importations a progressé de 23,5 % en 2011 contre 1,2 % l'année précédente et il a fléchi de 2,5 % en 2009. Celui du groupe « produits alimentaires » a bondi de 37,9 % contre 1,1 % en 2010, alors que la hausse de l'indice du groupe «biens de consommation» est restée modérée avec 1,1 %, ayant enregistré une baisse de 14,3 % en 2010.

III.2. 1 - Prix des biens de consommation importés

Pour la seconde année consécutive et en dépit de la tendance baissière des cours mondiaux des principaux produits agricoles importés dont le niveau moyen demeure néanmoins élevé, la hausse des prix des produits à fort contenu d'import est supérieure à l'inflation moyenne en 2011. Moins élevée qu'en 2010, la hausse de l'indice des produits à fort contenu d'import, de pondération 26,3 %, demeure importante. Estimée à 5,8 % contre 7,0 % l'année précédente, elle contribue au tiers de l'inflation annuelle moyenne (35,7 %) soit 1,6 point de pourcentage. Au titre de l'année 2010, cette contribution est estimée à 47,7 % correspondant à 1,9 point.

La reconstitution des stocks, le ralentissement de la croissance de la demande et la hausse de l'offre des produits agricoles ont concouru à infléchir la précédente tendance haussière des cours sur le marché libre mondial. Néanmoins, leur niveau moyen en 2011 reste élevé et supérieur à celui de l'année précédente et leur volatilité demeure importante.

L'incidence de la hausse moyenne des prix des produits agricoles importés et plus généralement de ceux des biens de consommation sur l'inflation, appréhendée selon la contribution des produits à fort contenu d'import à l'inflation globale, baisse en proportion et en points de pourcentage d'inflation. Ainsi la contribution à l'inflation des produits à fort contenu d'import a baissé de 12,0 points de pourcentage passant de 47,7 % en 2010 à 35,7 % en 2011. Exprimée en points de pourcentage de l'inflation globale, elle est moins importante en 2011, estimée à 1,6 point d'inflation contre 1,9 point l'année précédente.

Les cours des principaux produits agricoles sur le marché libre ont entamé une tendance baissière à la fin du premier trimestre 2011, tendance qui s'est maintenue pour le reste de l'année. Cependant, les cours annuels moyens sont restés nettement supérieurs à ceux de l'année 2010 (de 11,4 % à 35,1 % selon les produits).

Le cours annuel moyen du blé américain, variété roux d'hiver, a fléchi de 20,3 % passant de son maximum de 364 dollars la tonne en févier 2011 à 290 dollars en décembre 2011, le cours annuel moyen progressant de 35,1 %. Le blé tendre argentin a suivi la même tendance mensuelle baissière avec un cours s'établissant à 224 dollars la tonne en fin d'année 2011 après avoir atteint 351 dollars en février 2011 ; le prix annuel moyen progressant néanmoins de 21,6 %.

Après avoir atteint un « pic » de 4 652 dollars la tonne en avril 2010, la tendance des cours du lait entier en poudre s'est infléchie grâce notamment à une production et une offre plus abondantes, en hausses respectives de 2,0 % et de 5,4 %. Depuis, les cours mensuels ont baissé de 934 dollars par tonne (-20,3 %) à 3 658 dollars en décembre 2011, mais les cours annuels moyens sont encore supérieurs de 12,6 % à ceux de l'année précédente.

La tendance haussière des cours des huiles alimentaires a atteint son maximum en janvier 2011 et la régulière baisse mensuelle enregistrée en 2011 a ramené le prix de la tonne d'huile de tournesol à 1 190 dollars, en baisse de 302 dollars (-20,2 %) depuis janvier 2011. En moyenne annuelle, les cours dépassent de 28,0 % ceux de l'année précédente.

Grâce à la hausse de la production (0,4 %) et de celle des quantités mises sur le marché (0,2 %), la flambée des cours du sucre qui a atteint son maximum en janvier 2011 à 29,03 cents de dollar la livre a laissé place à une baisse régulière et importante des prix sur le marché mondial. Ainsi, le cours mensuel en fin d'année s'est replié de 22,2 % par rapport à janvier 2011. Comme pour les autres produits agricoles, le cours moyen en 2011 est encore très nettement supérieur à celui de l'année précédente (11,4 %), à 26,1 cents de dollar la livre.

La subite et forte hausse des prix de détail, en janvier 2011, sur le marché intérieur de ces produits agricoles importés a pu être contenue par des mesures de régulation prises par les pouvoirs publics, consistant en l'allègement des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée frappant ces produits.

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 5

INDICE ANNUEL (base 2001)

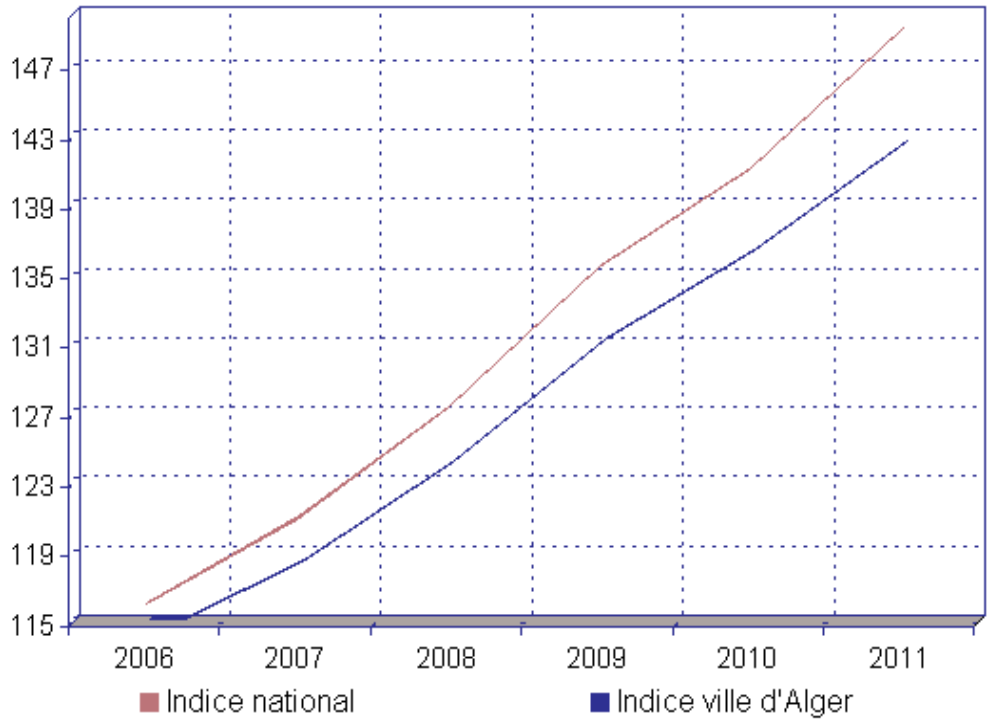

GRAPHIQUE 6

INFLATION MOYENNE ANNUELLE (base 2001)

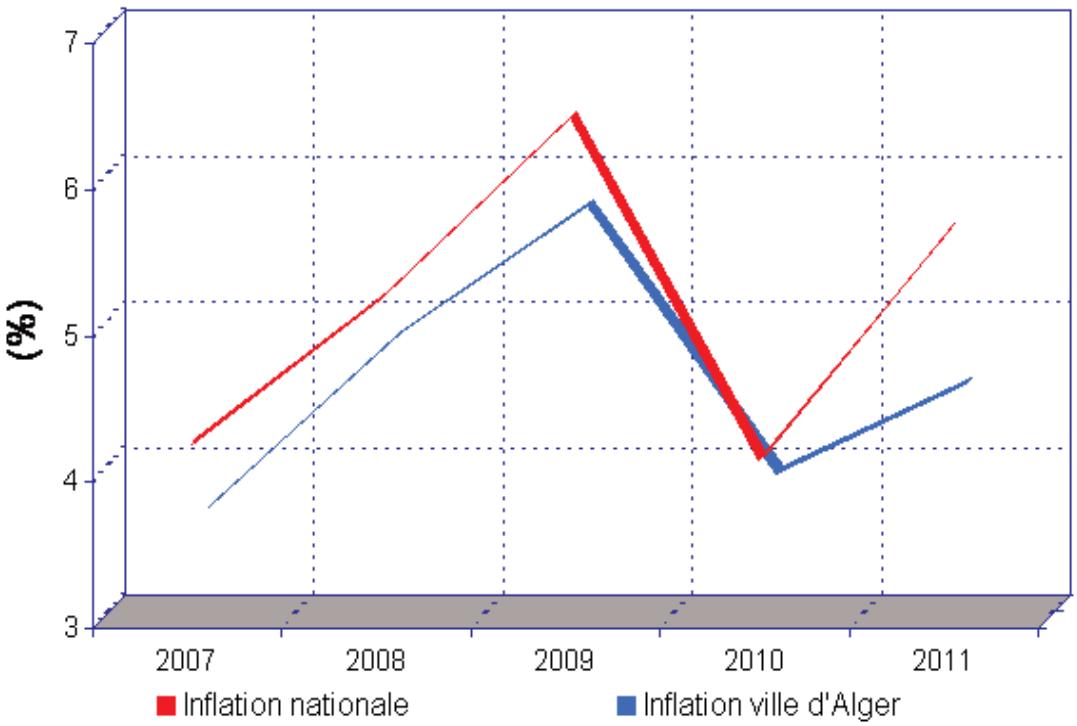

III.2.2 - Prix à la consommation

La désinflation de l'année précédente ne s'est pas poursuivie en 2011, car avec des hausses annuelles moyennes de 5,7 % et 4,5 %, l'inflation des prix s'est accélérée, progressant de 1,6 % au niveau national et de 0,6 % dans le Grand Alger, portant les indices des prix à la consommation respectifs de décembre 2011 à 152,9 points et à 145,4 points (base 100 en 2001).

Les prix des biens alimentaires et ceux des biens manufacturés évoluent en sens inverse depuis trois ans. Alors que la hausse annuelle moyenne des prix décélère pour les premiers, celle des seconds s'amplifie. En 2011 et pour la première fois, avec 5,5 %, l'inflation des prix des biens manufacturés dépasse celle des biens alimentaires, estimée à 4,2 %.

Pour la troisième année consécutive, la contribution des biens alimentaires à l'inflation annuelle moyenne régresse. Avec 42,8 %, elle est inférieure à la pondération de ce groupe de produits (43,1 %). Par contre, celle des biens manufacturés est de plus en plus importante et atteint 44,4 % alors que son poids n'est que de 39,9 %. Contrairement aux années précédentes où l'inflation était principalement le fait des produits alimentaires et particulièrement de ceux des produits agricoles frais, elle est désormais tirée par la hausse des prix des biens manufacturés. Cette dernière catégorie génère 2 points d'inflation, les biens alimentaires sont à l'origine de 1,9 point, également répartis entre biens alimentaires industriels et produits agricoles frais à raison de 0,99 et 0,94 point, pendant que 0,6 point d'inflation provient des services.

En 2011, l'inflation des prix des produits alimentaires s'est stabilisée dans le Grand Alger à 4,2 % et celle enregistrée par l'indice national a atteint 5,9 %, en hausse de 1,7 point de pourcentage. Alors que cette hausse est inférieure de 0,3 point de pourcentage à l'inflation moyenne dans la capitale, elle dépasse de 0,2 point celle de l'indice national.

La hausse des prix des produits alimentaires industriels ralentit en 2011, passant de 6,0 % à 3,9 %, alors que celle des produits agricoles frais fait plus que doubler pour atteindre 4,6%.

Malgré la croissance de la production agricole végétale, notamment de pommes de terre (17,2 %), de légumes frais (10,1 % pour le maraîchage) et d'agrumes (40,9 %), les prix à la consommation des produits agricoles frais

ont fortement augmenté : 4,6 % en moyenne annuelle contre 2,1 % en 2010. L'inflation des prix des produits alimentaires industriels, encore élevée à 3,9 %, est néanmoins en baisse significative (6,0 % en 2010).

Les prix réglementés des douze (12) biens de consommation, dont quatre (04) produits alimentaires, ont progressé de 2,4 % en 2011, en net renchérissement par rapport à l'année précédente, leur hausse s'étant alors limitée à 1,2 % en moyenne annuelle, augmentation elle-même trois fois plus rapide que celle de l'année 2009.

La décélération de la hausse des cours mondiaux des produits agricoles importés (céréales, produits laitiers, oléagineux, produits tropicaux) et de ceux des autres biens industriels de consommation, s'est traduite par le ralentissement de l'inflation intérieure de cette catégorie de produits. Après avoir fortement progressé de 7,0 % en 2010, les prix des vingt-quatre (24) produits à fort contenu d'import, dont douze (12) produits alimentaires, ont enregistré une légère désinflation à 5,8 %, taux qui dépasse néanmoins l'inflation moyenne. Leur contribution à l'inflation globale s'est nettement réduite à 35,7 % contre 47,7 % l'année précédente.

Inférieure à l'inflation moyenne avant 2011, la hausse des prix des biens manufacturés s'accélère et la dépasse désormais d'un (01) point de pourcentage à 5,5 %. Elle provient à la fois de l'inflation des prix des demi-produits et intrants importés, en baisse mais encore élevée, de la probable hausse des marges et de la revalorisation des salaires rendue nécessaire pour ralentir l'érosion des revenus réels.

Enfin, l'inflation des prix des services s'est accélérée en 2011 à 3,3 % en moyenne annuelle contre 2,8 % l'année précédente, mais elle reste inférieure à l'inflation annuelle moyenne. La hausse modérée des loyers et charges (1,4 % en 2011 contre 1,9 %) et surtout l'augmentation, plus élevée et de pondération plus importante des prix des transports et des communications (3,0 % contre 2,5 %), expliquent cette accélération.

L'inflation appréhendée selon les huit (08) groupes de produits composant l'indice des prix à la consommation, indique que la hausse des prix est inférieure à la hausse moyenne pour tous les groupes sauf pour le groupe « divers » dont l'augmentation des prix est estimée à 14,9 %, soit plus de trois fois la hausse de l'indice général (4,5 %). De pondération 8,6 %, ce groupe génère à lui seul 29,7 % de l'inflation totale en 2011.

Par ailleurs, la hausse des prix s'est accélérée pour la majorité des groupes de produits. Si la hausse de l'indice des groupes « meubles et ameublement » et « alimentation - boissons non alcoolisées » reste stable à 3,5 % et 4,2 % respectivement, et que l'augmentation moyenne des loyers et charges recule de 0,5 point à 1,4 %, l'inflation annuelle moyenne a progressé de 0,5 à 3,9 points pour les autres groupes.

L'inflation fondamentale mesurée par la hausse de l'indice hors produits alimentaires frais est stable et élevée, quasiment égale à l'inflation globale. Alors qu'elle a été longtemps inférieure à l'inflation moyenne, elle s'est accélérée au cours de ces deux dernières années, passant de 2,4 % en 2009 à 4,5 % en 2011. La croissance de cet indicateur laisse penser que la tendance haussière de l'inflation pourrait se poursuivre sur le moyen terme.

Le différentiel d'inflation annuelle moyenne entre l'Algérie et la zone euro continue de régresser. Du fait de l'accélération plus faible de l'inflation en Algérie que dans la zone euro, 0,6 point contre 1,1 point, l'écart d'inflation s'est réduit à 1,8 point en 2011, après avoir atteint 2,3 points en 2010 ; le niveau moyen des prix restant cependant beaucoup plus élevé en Algérie.

CHAPITRE IV :

BALANCE DES PAIEMENTS ET TAUX DE CHANGE

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET TAUX DE CHANGE

La forte réduction de la dette extérieure durant la seconde moitié des années 2000, en contexte d'allocation prudente des surcroîts de ressources, s'est accompagnée d'une forte accumulation des réserves officielles de change jusqu'à l'année 2008, malgré l'envolée des importations des biens et services. Face à l'intensification de la crise financière internationale en 2008 et l'avènement de la crise économique mondiale en 2009, ces importants éléments de sauvegarde ont largement contribué à limiter le risque de contagion financière pure pour l'Algérie qui connaît la présence de banques à capitaux étrangers. Ils ont surtout permis de faire face aux effets du choc externe de grande ampleur de 2009.

Après l'amélioration de la position financière extérieure et des indicateurs de dette extérieure en 2010, une viabilité renforcée de la balance des paiements extérieurs a caractérisé l'année 2011, d'autant que la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie peut être qualifiée de performance historique face à un environnement international marqué par l'acuité des risques souverains. C'est dans un contexte de volatilité accrue des cours de change des principales devises, que la Banque d'Algérie a continué de conduire une politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel. L'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes s'inscrit également dans l'objectif de renforcement de la stabilité financière externe.

IV.1 - BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes en contexte d'ajustements structurels en 1994-1998, le processus de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes a été complété en septembre 1997 lorsque l'Algérie a adopté les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International, sachant que le dispositif défini par le règlement n° 95-07 du 23 décembre 1995 (modifiant et remplaçant le règlement n° 92-04 du 22 mars 1992) relatif au contrôle des changes avait déjà permis une avancée décisive en matière de convertibilité courante du dinar.

La convertibilité courante du dinar porte sur les transactions courantes de la balance des paiements (biens et services, revenus des facteurs et transferts). Le règlement n° 07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger est venu confirmer clairement et sans équivoque cette convertibilité, à travers son article 3 : « … les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes sont libres. Ils s'effectuent par les intermédiaires agréés ».

Pour les investissements directs étrangers, si les transferts de revenus, bénéfices et dividendes sont couverts par la convertibilité courante, le transfert du produit de cession ou de liquidation de l'investissement s'effectue sans délai par le biais des intermédiaires agréés en vertu du règlement n°05-03 du 06 juin 2005 relatif aux investissements étrangers, pris en application de l'article 31 de l'Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement du dispositif de traçabilité des paiements avec l'extérieur au titre des opérations de bonne foi, la loi de finances complémentaire de 2009 a introduit de nouvelles mesures, contribuant à la lutte contre l'informel. Cela responsabilise davantage les banques opérant en Algérie qui ont, de par leur agrément, une responsabilité en matière de contrôle de premier niveau des opérations avec le reste du monde. Aussi, l'Algérie consacre la stabilité de son régime de change, en phase avec ses engagements pris dans le cadre de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International et ceux relevant de l'accord d'association avec l'Union Européenne, particulièrement dans le domaine des paiements courants et de la circulation de capitaux.

Aussi, en tant que socle pour la stabilité financière externe, la consolidation soutenue de la viabilité de la balance des paiements durant huit années consécutives (2001-2008) a permis de développer une résilience de la position financière extérieure de l'Algérie aux chocs externes, à l'exemple de celui de grande ampleur de l'année 2009. La situation de la balance des paiements de 2011 est venue traduire, dans une certaine mesure, les résultats d'une gestion prudente face à un environnement externe de plus en plus incertain.

IV.1.1 - Evolution de la balance des paiements : une viabilité renforcée

Compte tenu de l'importance de l'évolution du prix du pétrole pour la balance des paiements algérienne, il est utile de noter que le marché international de l'énergie a été marqué par la stabilisation du prix du baril de brent au second semestre 2011, puisqu'il a oscillé entre 110 et 120 dollars depuis début mai (107 dollars à fin décembre 2011 et 113 dollars en moyenne annuelle). Si du coté de la demande, il est observé un tassement de la consommation d'énergie fossile émanant des pays développés face à des besoins grandissant des pays émergents, les incertitudes liées à l'offre persistent.

Adossé au redressement soutenu de 2010, voire à une accélération au quatrième trimestre, suite au choc externe de 2009 (62,25 dollars en moyenne annuelle), le prix moyen du baril de pétrole algérien a culminé à 125,621 dollars en avril 2011, après un trend haussier au cours des quatre premiers mois de l'année sous revue. Il a enregistré une relative stabilisation au cours des sept mois suivants. Le prix moyen a oscillé entre 111,390 (plancher en août) et 118,011 dollars au cours des mois de mai à novembre, pour terminer l'année 2011 à 108,930 dollars en décembre. En effet, le prix moyen du baril est passé de 107,223 dollars au premier trimestre à 119,121 dollars au second trimestre, pour ensuite fléchir à 114,326 et 111,565 dollars respectivement aux troisième et quatrième trimestres de l'année sous revue. En moyenne semestrielle, l'évolution du prix moyen du baril de pétrole algérien indique une stabilité en 2011, soit 112,962 dollars au second semestre (82,870 dollars pour le second semestre 2010) contre 112,922 dollars au premier semestre (77,501 dollars pour le premier semestre 2010).

Avec un prix moyen annuel de 112,943 dollars/baril, en progression de 40,91 % par rapport au prix moyen de l'année 2010 (80,15 dollars), et une diminution de 4,89 % des exportations d'hydrocarbures en volume (-1,78 % en 2010), les recettes d'exportation d'hydrocarbures ont atteint 71,66 milliards de dollars en 2011, dont 49,71 % au titre du second semestre. Cela correspond à une progression de 27,69 % par rapport à leur niveau de l'année précédente (56,12 milliards de dollars). Le niveau appréciable des recettes d'exportation des hydrocarbures en 2011 comporte un profil trimestriel caractérisé par une stabilisation, soit 18,01 milliards de dollars au premier, 18,03 milliards de dollars au second, 17,79 milliards de dollars au troisième et 17,83 milliards de dollars au quatrième. En conséquence, cette stabilité est également observée en rythme semestriel corrélativement au prix moyen du pétrole.

BALANCE DES PAIEMENTS

GRAPHIQUE 7

COMMERCE EXTERIEUR

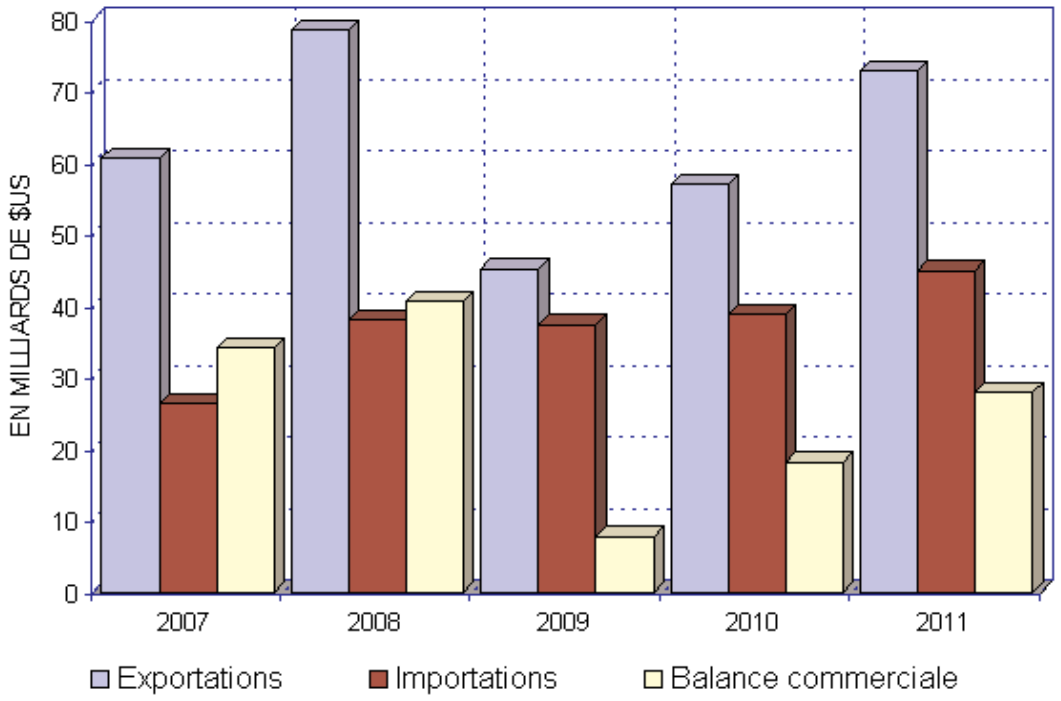

GRAPHIQUE 8

SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

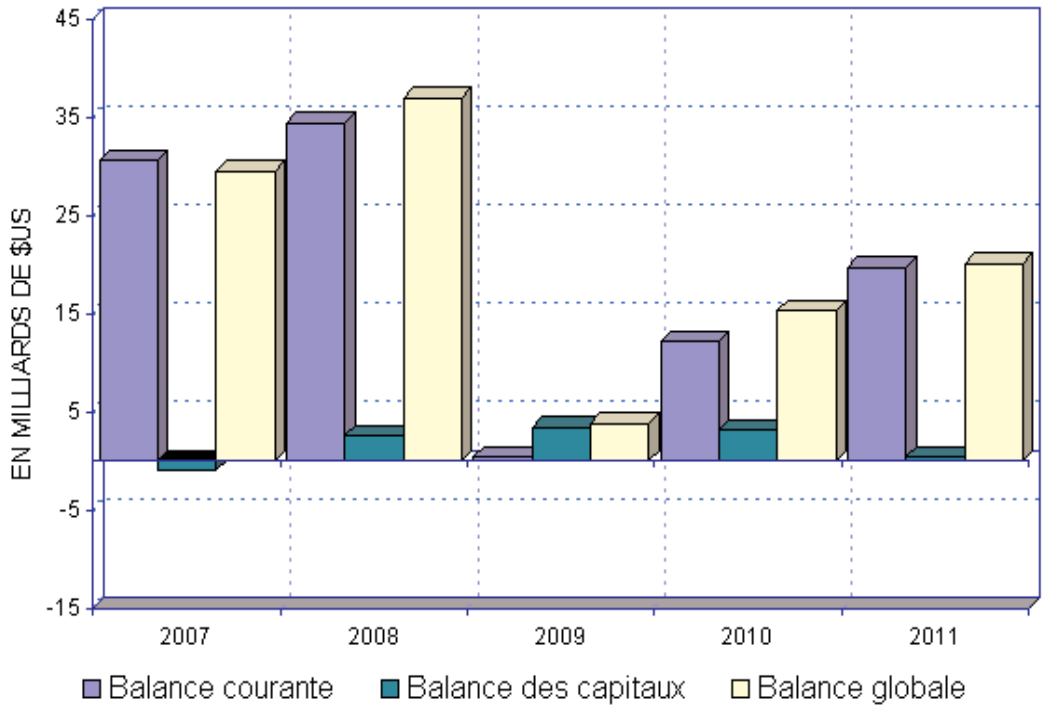

Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles ont progressé en 2011 de 25,77 %, atteignant un niveau de 1,22 milliard de dollars contre 0,97 milliard de dollars au titre de l'année 2010. Cependant, la performance en la matière a été meilleure au second semestre 2011 (0,66 milliard de dollars). La persistance de la faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures confirme les faibles diversification et compétitivité externe, pendant que l'année 2011 est marquée par une forte augmentation des importations.

En effet, les importations de biens (fob) sont en hausse de 15,56 % en 2011, atteignant 44,94 milliards de dollars (21,85 milliards de dollars au second semestre) contre 38,89 milliards de dollars en 2010. En rythme semestriel, ces importations ont diminué au second semestre par rapport au premier, pendant que le deuxième trimestre de l'année sous revue a enregistré le niveau d'importations le plus élevé (12,21 milliards de dollars). Il s'agit là d'une hausse de 12,22 % par rapport au premier trimestre (10,88 milliards de dollars), suivie par deux trimestres de baisse consécutive notamment en ce qui concerne les importations des biens d'équipement. L'augmentation des importations des produits alimentaires et des biens de consommation à compter du second trimestre indique la forte propension à importer en la matière en 2011, le choc sur les prix des produits de base en début d'année a amené les pouvoirs publics à prendre des mesures visant à assurer une disponibilité accrue de ces produits sur les marchés intérieurs.

Le solde net négatif des services hors revenus des facteurs a légèrement augmenté en 2011, principalement au second semestre sous l'effet de la baisse des exportations en la matière. Cette hausse a concerné essentiellement les importations des services techniques par les entreprises, notamment celles du secteur des hydrocarbures. Malgré leur faible hausse en 2011 à 12,56 milliards de dollars (11,91 milliards de dollars en 2010), les importations de services restent à un niveau élevé atteint depuis 2008. Le déficit au titre des revenus des facteurs, quant à lui, s'est creusé en 2011 (2,04 milliards de dollars contre seulement 0,37 milliard de dollars en 2010), en raison notamment des transferts plus importants des associés de l'entreprise nationale des hydrocarbures et des revenus au titre des investissements à l'étranger en baisse par rapport à 2010 en contexte de maintien du taux directeur de la Federal Reserve (FED) quasiment nul, soit les conditions monétaires en vigueur depuis décembre 2008.

BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**30,54**	**34,45**	**0,40**	**12,15**	**19,70**
Balance commerciale	34,24	40,60	7,78	18,21	27,94
Exportations, (f.o.b.)	60,59	78,59	45,19	57,09	72,88
Hydrocarbures	59,61	77,19	44,42	56,12	71,66
Autres (hors hydrocarbures)	0,98	1,40	0,77	0,97	1,22
Importations (f.o.b.)	-26,35	-37,99	-37,40	-38,89	-44,94
Services, hors revenus des facteurs, nets	-4,09	-7,59	-8,70	-8,34	-8,79
Crédits	2,84	3,49	2,99	3,57	3,77
Débits	-6,93	-11,08	-11,68	-11,91	-12,56
Revenus des facteurs nets	-1,83	-1,34	-1,32	-0,37	-2,04
Crédits	3,81	5,13	4,75	4,60	4,45
Débits	-5,64	-6,47	-6,06	-4,96	-6,49
Paiements des intérêts	-0,23	-0,19	-0,17	-0,11	-0,24
Autres	-5,41	-6,28	-5,89	-4,85	-6,25
dont: part des associés (hydrocarb.)	-3,90	-4,56	-3,92	-3,93	-4,97
Transferts nets	2,22	2,78	2,63	2,65	2,59
Solde du compte de capital	**-0,99**	**2,54**	**3,46**	**3,18**	**0,36**
Compte de capital					
Investissements directs nets	1,39	2,49	2,55	3,48	2,04
Capitaux officiels nets	**-0,77**	**-0,43**	**1,52**	**0,14**	-1,08
Tirages	0,51	0,84	2,20	0,58	0,09
Amortissements	-1,28	-1,27	-0,68	-0,44	-1,17
Erreurs et omissions (en net)	-1,61	0,48	-0,60	-0,44	-0,60
Solde global	**29,55**	**36,99**	**3,86**	**15,33**	**20,06**
Financement	**-29,55**	**-36,99**	**-3,86**	**-15,32**	**-20,06**
Augmentation des réserves brutes (-)	-28,27	-36,53	-2,28	-15,00	-19,95
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à re	-1,28	-0,46	0,09	-0,08	0,10
Allocations de DTS			-1,67	0,00	0,00
Position de réserves au FMI				-0,25	-0,21
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	110,18	143,10	148,91	162,22	182,22
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**39,73**	**34,99**	**36,41**	**38,33**	**38,03**
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	74,95	99,97	62,25	80,15	112,94

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

Par ailleurs, les transferts courants se sont stabilisés en 2011 à 2,59 milliards de dollars, tout comme en 2010 (2,65 milliards de dollars) par rapport à l'année 2009, mais avec une performance meilleure au second semestre (1,57 milliard de dollars). Le rapatriement des pensions et retraites représente la plus grande part des transferts courants. En effet, la part des pensions et retraites représente 91 % du total des transferts bruts alors que les économies de salaires couvrent seulement 9 % du total.

En 2011, l'excédent de la balance courante extérieure est appréciable (19,70 milliards de dollars) contre un surplus de seulement 12,15 milliards de dollars pour l'année 2010 et un quasi équilibre en 2009. Le second semestre 2011 a enregistré une performance meilleure (10,04 milliards de dollars) relativement proche du surplus courant extérieur de toute l'année précédente qui se répartit à concurrence de 6,57 milliards de dollars au premier semestre et 5,58 milliards de dollars au second semestre. Pour mémoire, le premier semestre de 2009 avait enregistré un important déficit (-2,47 milliards de dollars) en la matière, soit le seul déficit de la décennie, témoignant de l'effet du choc externe de grande ampleur de l'année 2009 où le prix moyen du baril de pétrole avait chuté à 52,23 dollars au premier semestre.

L'important excédent du compte courant extérieur en 2011, élément pivot de la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie, s'est conjugué à un faible solde positif du compte de capital et des opérations financières (0,36 milliard de dollars). Celui-ci est dû à l'important remboursement de la dette extérieure au premier trimestre 2011 ainsi qu'aux investissements de résidents à l'étranger. Cela a permis de réduire significativement la dette extérieure à court terme dont l'encours est donc passé de 1,778 milliard de dollars à fin décembre 2010 à 1,142 milliard de dollars à fin décembre 2011. Il importe de souligner que le désendettement extérieur au titre de la dette à moyen et long termes a été complété avant l'avènement de la crise financière internationale.

Hors rapatriements du portefeuille d'actifs financiers du secteur des hydrocarbures en 2010, les flux d'entrées de capitaux au titre des investissements directs étrangers bruts sont passés de 0,984 milliard de dollars au premier semestre 2010 à 1,506 milliard de dollars au premier semestre 2011, pour ensuite se situer à 1,152 milliard de dollars au second semestre de l'année sous revue. En flux nets, le poste investissements directs est estimé à 2,038 milliards de dollars en 2011 (2,044 milliards de dollars en 2010). Sous l'angle sectoriel,

les industries extractives restent en tête, suivies par l'industrie manufacturière et le secteur de la construction.

En conséquence, le solde global de la balance des paiements est estimé à 20,06 milliards de dollars en 2011 dont 11,08 milliards de dollars au titre du second semestre. L'excédent extérieur global du second semestre, représentant 72,3 % du surplus de l'année 2010 (15,33 milliards de dollars), témoigne de la viabilité renforcée de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie. Aussi, l'accumulation des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie est de plus en plus forte, après le choc externe de l'année 2009. Ainsi, avec le flux de réserves et l'effet de valorisation, l'encours des réserves de change (or non compris) s'élève à 182,22 milliards de dollars à fin décembre 2011 contre 162,22 milliards de dollars à fin décembre 2010. Cependant, les réserves de change ont progressé plus au premier semestre de l'année sous revue puisqu'elles avaient atteint 175,63 milliards dollars à fin juin 2011. Ainsi, le niveau des réserves officielles de change de l'Algérie à fin 2011 excède trois années (38,03 mois) d'importations de biens et services, pendant que la dette extérieure totale a baissé à 4,405 milliards de dollars à fin décembre 2011 (5,681 milliards de dollars à fin décembre 2010).

Aussi, la position financière extérieure nette de l'Algérie (réserves officielles de change moins la dette extérieure) relativement au produit intérieur brut est estimée à 90,1 % en 2011, soit un ratio excédant largement le niveau de celui des pays émergents d'Asie.

Si la position financière extérieure nette de l'Algérie est robuste et constitue l'ancrage à la stabilité financière externe, la gestion prudente des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie, à un niveau permettant de faire face aux chocs externes, s'inscrit dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité financière externe. La contribution de la gestion flexible du taux de change par la Banque d'Algérie à celle-ci est effective. Au cours de l'année 2011, en dépit de la volatilité accrue des cours de change des principales devises, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes a eu pour résultat le maintien du taux de change effectif réel du dinar quasiment à son niveau d'équilibre à moyen terme. Par ailleurs, l'effet de cette volatilité accrue des cours de change des principales devises sur la dette extérieure de l'Algérie s'avère très faible, en raison du niveau historiquement bas de l'encours de cette dette.

IV.1.2 – Situation de la dette extérieure : renforcement de la soutenabilité

Après une crise de la dette extérieure ayant culminé en 1994, avec un ratio de service de la dette dépassant 100 % au premier trimestre, le rééchelonnement de la dette extérieure entre 1994 et 1998 a permis d'en améliorer ses indicateurs. Cette tendance à l'amélioration s'est poursuivie d'une manière soutenue au cours des années 2000, particulièrement depuis 2004 avec la conduite résolue de la stratégie de désendettement extérieur. Dans ce cadre, l'année 2006 a enregistré une forte réduction de la dette publique extérieure au moyen d'importants remboursements par anticipation qui sont intervenus juste à la veille de la crise financière internationale.

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes connaît une tendance baissière depuis 2004, passant de 21,410 milliards de dollars à fin 2004 à 5,612 milliards de dollars à fin 2006, année de forte réduction de la dette extérieure (11,580 milliards de dollars). Le désendettement extérieur s'est poursuivi mais à un rythme faible, puisque l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes a reculé à 3,263 milliards de dollars à fin 2011 contre 3,903 milliards de dollars à fin 2010 et 4,356 milliards de dollars à fin 2009 (4,841 milliards de dollars à fin 2008).

Après une stabilisation en 2010 à 5,681 milliards de dollars (5,687 milliards de dollars à fin 2009), l'encours de la dette extérieure totale a diminué en 2011, sous l'effet à la fois de la diminution de la dette à moyen et long termes et de celle de la dette à court terme à 1,142 milliard de dollars. Cette dernière avait augmenté à 1,778 milliard de dollars à fin 2010. La dette extérieure à court terme qui est représentée essentiellement par les avances des maisons mères à leurs filiales en Algérie a enregistré cette baisse au premier trimestre de l'année sous revue.

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes comporte des dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie, dont l'encours est estimé à 0,954 milliard de dollars à fin 2011 contre 0,968 milliard de dollars à fin 2010 (0,982 milliard de dollars à fin 2009). C'est ainsi que l'année 2009 a vu l'introduction de mesures législatives endiguant le financement extérieur des investissements en partenariat, privilégiant le recours à l'épargne intérieure accrue en contexte de solvabilité soutenue.

GRAPHIQUE 9

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES PAR TYPE DE CREDITS

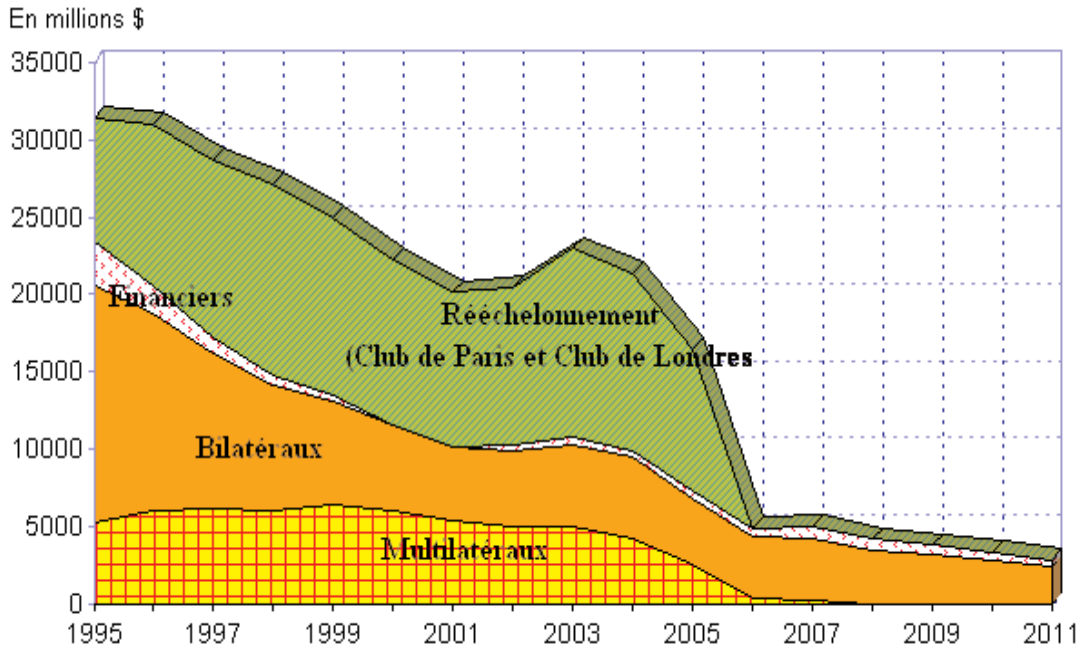

GRAPHIQUE 10

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES

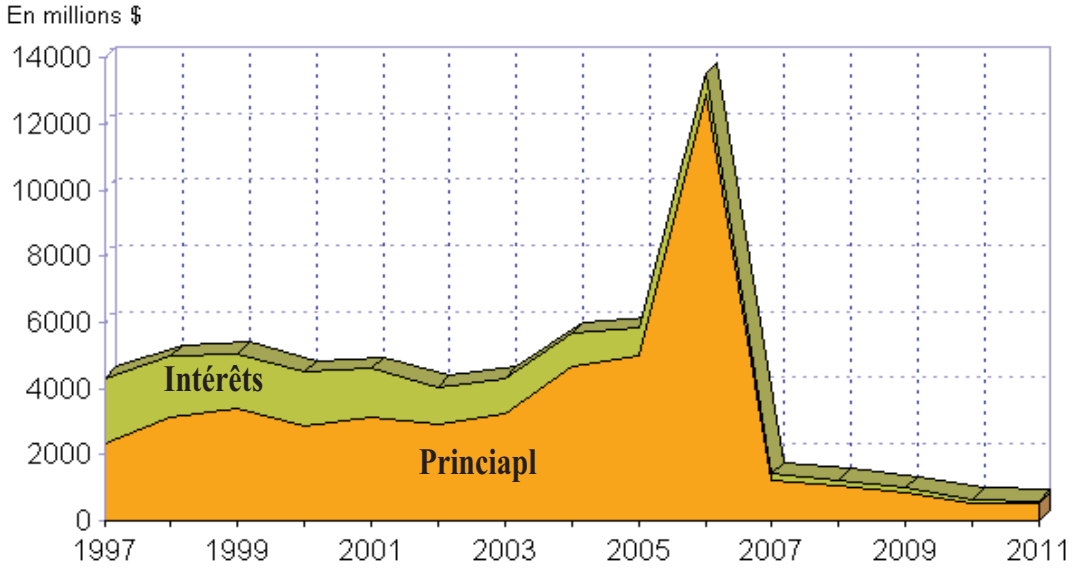

Le pic de 2006 représente les remboursements anticipés de la dette

Aussi, la structure de l'encours de la dette à moyen et long termes par type de crédit, à fin 2011, confirme la prédominance des crédits bilatéraux qui s'établissent à 2,437 milliards de dollars, représentant 74,68 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes (72,71 % en 2010). Ces crédits bilatéraux se répartissent à concurrence de 74,2 % pour les crédits gouvernementaux et 25,8 % pour les crédits commerciaux garantis.

Les crédits financiers qui avaient augmenté en 2010 à 0,948 milliard de dollars (1,042 milliard de dollars à fin 2009), ont diminué en 2011. Leur montant de 0,716 milliard de dollars à fin 2011 représente 21,9 % de l'encours de la dette à moyen et long termes, soit une baisse du ratio par rapport à l'année 2010 (24,3 % contre 23,9 % en 2009). Par ailleurs, l'encours de la dette publique ou garantie par un organisme public (1,347 milliard de dollars) ne représente que 41,3 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes à fin 2011.

L'effet de la forte réduction de la dette extérieure au cours de la seconde moitié des années 2000 en termes de bonne soutenabilité de la dette extérieure émerge clairement au niveau des indicateurs pertinents en la matière. Le service de la dette extérieure a fléchi en 2011 (0,618 milliard de dollars dont 0,538 milliard de dollars en principal), après être tombé en 2010 (0,589 milliard de dollars) en dessous du niveau en 2009 (863 millions de dollars). Le ratio en la matière s'est établi à 0,8 % en 2011 contre 1,8 % en 2009 (59 % en 1999), inférieur à 1 % pour la seconde année consécutive et confirmant la bonne soutenabilité de la dette à moyen et long termes. En particulier, le service de la dette à la charge du budget de l'Etat a représenté 15,6 % du service total de la dette en 2011 (15,7 % en 2010), en contexte de viabilité soutenue des finances publiques.

En ce qui concerne les autres ratios d'endettement, la structure de la dette par devise montre que la part du dollar a progressé à 46 % à fin 2011 (44 % à fin 2010), en contexte de stabilisation des parts relatives de l'euro (47 %) et de baisse du yen (0,6 %). La quasi absence de mobilisation de dette en 2011 a fait que l'effet de taux de change a joué sous l'angle d'effet de valorisation au titre de l'encours de fin 2010. La dépréciation (5 % en moyenne annuelle) du dollar contre l'euro en 2011 par rapport à 2010, passant de 1,3257 dollar pour un euro en 2010 à 1,3920 dollar pour un euro en 2011, a induit une légère progression de l'encours de la dette extérieure en 2011. En outre, le niveau bas de l'encours réduit substantiellement l'effet de la volatilité accrue des cours de change des principales devises sur la dette extérieure de l'Algérie qui a caractérisé l'année sous revue.

GRAPHIQUE 11

REPARTITION GEOGRAPHIQUE
DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE AU 31/12/2011

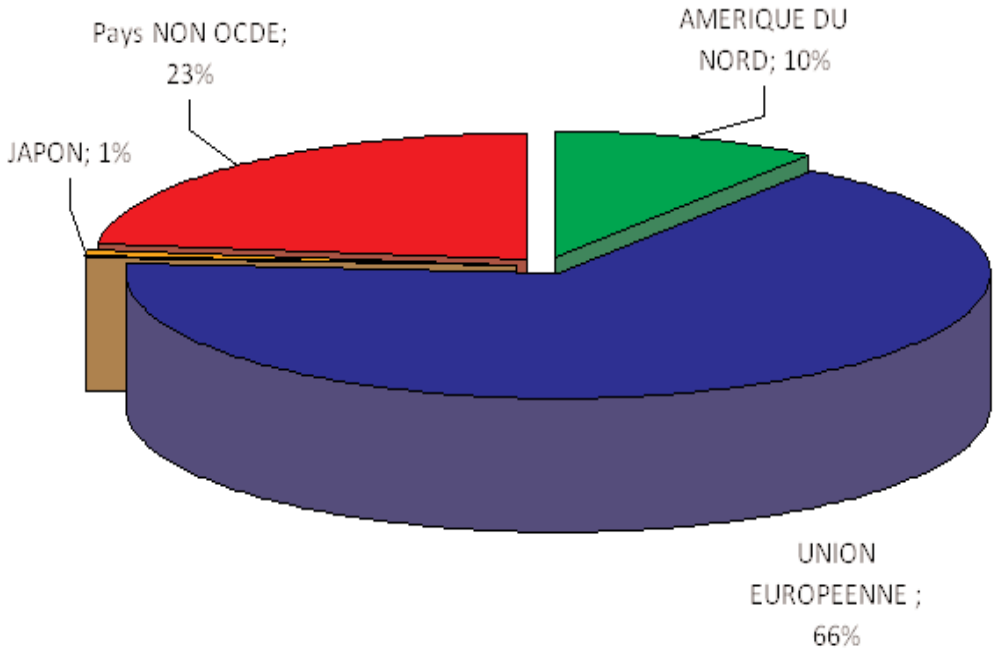

GRAPHIQUE 12

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES
PAR DEVISE AU 31/12/2011

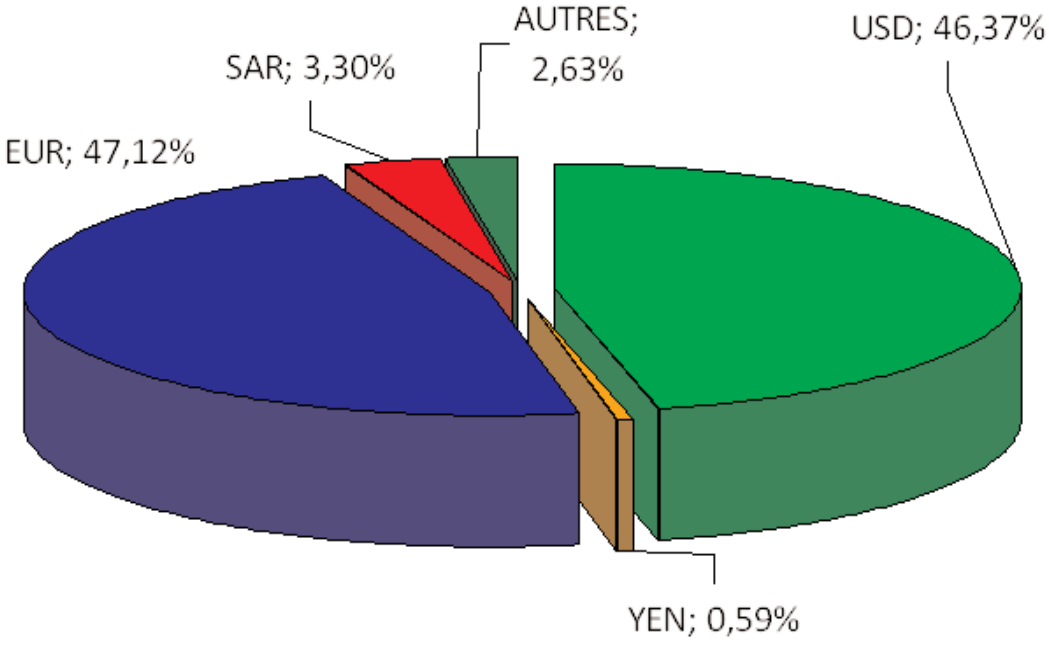

Quant à la répartition de la dette à moyen et long termes par taux d'intérêt (fixe versus variable), elle a été marquée en 2011 par une légère augmentation de la part du taux fixe à 85 % (84 % en 2010). Aussi, le taux fixe moyen annuel de la dette à moyen et long termes qui était de 2,36 % en 2010 (2,35 % en 2008) s'établit à 2,16 % en 2011.

Les autres indicateurs de la dette extérieure à moyen et long termes confirment la nette amélioration de la situation de l'endettement extérieur, d'autant que le ratio encours de la dette à moyen et long termes/PIB a reculé à 1,65 % en 2011 (2,41 % en 2010 et 3,15 % en 2009) contre 35,3 % en 2003 et 16 % en 2005 ; l'année 2006 ayant enregistré d'importants remboursements par anticipation. De plus, l'encours de la dette extérieure totale ne représente que 5,75 % des exportations de biens et services en 2011.

Enfin, le bas niveau de la dette extérieure à moyen et long termes, le fort recul de la dette à court terme en 2011 et le très faible niveau du service de la dette extérieure à moyen et long termes hors remboursements par anticipation, seulement 0,8 % des exportations des biens et services, confirment clairement la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie ainsi que la performance historique en la matière, dans un environnement extérieur marqué par la crise de la dette souveraine dans les pays développés et de besoins de financement extérieurs accrus de plusieurs pays émergents et en développement.

IV.2 - MARCHE INTERBANCAIRE ET TAUX DE CHANGE

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes et en phase avec l'amélioration de la balance des paiements, le marché interbancaire des changes a été mis en place par la Banque d'Algérie dès le début de 1996. Sous l'angle de l'offre, la Banque d'Algérie est le principal intervenant sur le marché interbancaire des changes, à mesure qu'une très grande partie des recettes d'exportation des hydrocarbures alimente les réserves officielles de change gérées par la Banque d'Algérie en situation de faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures. A travers ses interventions, la Banque d'Algérie demeure la principale source de devises offertes sur le marché interbancaire des changes où la détermination des cours, applicables aux opérations conclues suivant les règles et usages internationaux, relève des mécanismes de marché. Aussi, la politique de gestion du taux de change par la Banque d'Algérie s'inscrit dans le cadre de la politique dite de flottement dirigé du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises, monnaies des plus importants partenaires commerciaux de l'Algérie.

Les cours de change du dinar vis-à-vis des principales devises sont déterminés de manière flexible sur le marché des changes interbancaire en fonction des conditions de l'offre et de la demande. Les fondamentaux macroéconomiques étayent la politique de stabilisation du taux de change du dinar à son niveau d'équilibre.

L'évaluation du taux de change effectif réel d'équilibre pour l'Algérie repose sur une des trois approches adoptées par le groupe consultatif du taux de change (CGER), créé par le Fond Monétaire International en 1990, à savoir celle fondée sur le taux de change réel d'équilibre déterminée en fonction des fondamentaux de l'économie. Les deux autres approches sont basées sur l'équilibre macroéconomique et sur la viabilité extérieure.

Le taux de change n'est pas seulement le prix d'une monnaie par rapport à une autre, mais il joue un double rôle de variable d'ajustement macroéconomique et de stabilisateur (amortisseur) en cas de choc externe. En effet, le taux de change effectif réel est un indicateur synthétique de compétitivité englobant les échanges commerciaux de l'Algérie avec quinze de ses principaux pays partenaires commerciaux représentant 88 % des échanges globaux de l'année de base (1995). Sous l'angle opérationnel, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que le mouvement du taux de change nominal n'affecte pas l'équilibre de moyen terme du taux de change effectif réel du dinar ; le taux de change effectif réel de moyen terme du dinar devant rester proche de sa valeur d'équilibre déterminée par les fondamentaux de l'économie nationale sous l'angle de perspective.

La conjoncture internationale, caractérisée par la crise financière et économique internationale (2008-2011), a mis en avant l'acuité de la volatilité accrue des cours de change des principales devises. Cette nouvelle conjoncture a nécessité le renforcement du mécanisme flexible et dynamique de gestion des interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes, notamment par le renforcement du suivi quotidien de l'évolution du taux de change nominal combiné aux perspectives d'évolution des prix relatifs. C'est dans un tel contexte que la gestion flexible du taux de change par la Banque d'Algérie a contribué de manière effective à la stabilité financière externe ces dernières années. En dépit des risques accrus liés à la volatilité des cours de l'euro et du dollar, la Banque d'Algérie poursuit la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar à son niveau d'équilibre de moyen terme afin d'endiguer toute allocation inefficiente des ressources.

En moyenne annuelle, les données de la Banque Centrale Européenne font ressortir que le dollar s'est déprécié de 5 % contre l'euro en 2011 par rapport à 2010, passant de 1,3257 dollar pour un euro en 2010 à 1,3920 dollar pour un euro en 2011. Par ailleurs, la majorité des pays émergents ont enregistré une dépréciation de leur monnaie vis-à-vis de l'euro, en moyenne annuelle en 2011 par rapport à 2010 : 7,09 % pour la roupie indienne, 3,29 % pour le peso mexicain, 4,11 % pour le rand sud africain, 17,09 % pour la livre turque et 1,37 % pour la roupie indonésienne. Le yuan chinois et le rouble russe se sont dépréciés respectivement de 0,28 % et 1,54 %.

Quant au dinar algérien, en moyenne annuelle en 2011 par rapport à 2010, son cours de change s'est apprécié de 2,1 % contre le dollar, pendant qu'il s'est déprécié de 3 % contre l'euro. En données mensuelles de fin de période, le dinar algérien, coté 103,4953 dinars pour un euro à fin décembre 2010, a atteint un maximum de 105,8325 dinars pour un euro en avril 2011 pour se stabiliser du mois de mai au mois d'août 2011 autour de 103,5 dinars pour un euro. A fin décembre 2011, le cours du dinar a atteint 106,5322 dinars pour un euro contre 103,4953 dinars à fin 2010, correspondant à une dépréciation de 2,9 %.

Il est à noter qu'en termes de moyenne trimestrielle, le cours de change moyen du dinar s'est légèrement apprécié contre le dollar (0,28 %) au 4ème trimestre 2011 comparativement à la même période de 2010, passant de 74,3199 dinars pour un dollar à 74,1142 dinars pour un dollar. Pour la même période, le dinar s'est apprécié en moyenne de 1,34 % vis-à-vis de l'Euro, cotant 101,1183 dinars pour un euro au 4ème trimestre de 2011 contre 102,4882 dinars pour un euro au 4ème trimestre de 2010.

Par ailleurs, le différentiel d'inflation entre l'Algérie et ses 15 pays partenaires est passé de 2,05 % en décembre 2010 à 1,61 % en décembre 2011.

Au total, au cours de l'année 2011, en dépit de la volatilité accrue des cours de change des principales devises, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes a permis que le taux de change effectif réel du dinar reste proche de son niveau d'équilibre, avec une appréciation moyenne annuelle de 0,25 %. Cette appréciation est la deuxième après celle de 2010 (2,64 %) qui a suivi une dépréciation de 1,6 % en 2009, année de choc externe de grande ampleur pour l'économie algérienne à en juger par la chute du prix du pétrole (- 37,73 %).

Au total, si la Banque d'Algérie continue de conduire une politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel, il est nécessaire de renforcer les fondamentaux du taux de change, notamment par des gains de productivité dans les secteurs hors hydrocarbures ainsi que la compétitivité externe de ces derniers. Le renforcement en 2011 du dispositif de soutien des exportations hors hydrocarbures s'inscrit dans cet objectif stratégique. En particulier, le délai de rapatriement des recettes d'exportations hors hydrocarbures a été porté à 180 jours, contre 120 jours, par règlement du Conseil de la monnaie et du crédit d'octobre 2011. En outre, la Banque d'Algérie a augmenté la quotité de ces recettes utilisée à la libre initiative des opérateurs pour promouvoir leurs exportations. Elle a également pris, en octobre 2011, de nouvelles mesures pour activer le rôle des banques sur le marché interbancaire des changes notamment en matière de couverture du risque de change au profit des entreprises. Enfin, la nécessaire amélioration de la compétitivité externe des secteurs hors hydrocarbures sur le moyen terme devra être soutenue par une consolidation des acquis de stabilité financière externe des dix dernières années, d'autant que l'économie nationale reste vulnérable aux chocs externes.

CHAPITRE V :

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES

Au cours des années 2000, les dépenses publiques, en forte augmentation, ont joué un rôle moteur dans l'évolution de l'économie nationale et ont été le principal canal de l'allocation des ressources issues des hydrocarbures. Par leur composante « dépenses d'équipement », elles ont amélioré la dotation du pays en infrastructures de base, externalités nécessaires à l'amélioration de l'environnement des entreprises et à leur développement et réduit ainsi les déficits cumulés en la matière au cours des années 1990. Elles ont également stimulé l'activité économique, avec un effet revenu.

En effet, la forte augmentation des dépenses publiques résultait surtout, jusqu'en 2007, de celle des dépenses d'équipement dont le rapport aux dépenses courantes est passé de 65,4 % en 2001 à 85,7 % en 2007, en situation de viabilité avérée des finances publiques, comme en témoigne la constitution d'importantes ressources dans le Fonds de régulation des recettes (FRR).

Si l'année 2008 a été marquée par une forte hausse des dépenses publiques, notamment de fonctionnement (32,5 %), tout en enregistrant un excédent appréciable, le budget de l'Etat a dû faire face en 2009 a une forte contraction des recettes de la fiscalité pétrolière qui a conduit au premier déficit de la décennie (5,7 % du PIB). Après ce choc externe de grande ampleur, le déficit global s'est fortement réduit en 2010 sous l'effet de la forte reprise des prix des hydrocarbures et en contexte de poursuite de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Ces dernières ont augmenté plus fortement en 2011 (42,8 %), année d'un léger déficit global du Trésor où l'envolée des prix des hydrocarbures (+ 40,9 %) a été un facteur décisif. Désormais, l'équilibre budgétaire requiert des niveaux de prix des hydrocarbures supérieurs à 112 dollars le baril, pendant que les recettes budgétaires totales restent fortement dépendantes de celles, très volatiles, des hydrocarbures.

IV.1- RECETTES BUDGETAIRES

En 2011, les recettes budgétaires s'établissent à 5703,4 milliards de dinars contre 4393 milliards en 2010. Elles ont donc progressé de 1310,4 milliards de dinars (29,8 %) contre 717 milliards en 2010 (19,5 %), après la forte baisse

de 2009 (-29,2 %). Les recettes des hydrocarbures ont concouru à l'augmentation des recettes totales de 2011 à hauteur de 82 % (contre 68,7 % en 2010) et celles hors hydrocarbures à hauteur de 18 %. Rapportées au PIB, les recettes totales en représentent 39,6 % contre 36,5 % en 2010 et les recettes des hydrocarbures 27,7 % contre 24,1 % en 2010.

Les recettes des hydrocarbures ont augmenté de 37 % (20,4 % en 2010), passant de 2905 milliards de dinars en 2010 à 3979,7 milliards de dinars en 2011. La fiscalité pétrolière représente cette année 2,5 fois le montant de la fiscalité budgétisée au prix de référence (37 dollars le baril) contre 1,9 fois en 2010. Rapportées aux recettes budgétaires totales, les recettes des hydrocarbures représentent 69,8 % contre 66,1 % en 2010 et couvrent 69,4 % des dépenses budgétaires totales contre 65 % en 2010 et 56,8 % en 2009. Les années 2010 et 2011 se caractérisent ainsi par la hausse du taux de couverture des dépenses publiques par les recettes des hydrocarbures, après que l'année 2009 ait enregistré une forte contraction de la fiscalité pétrolière. De même, alors qu'en 2010, les mêmes recettes des hydrocarbures représentaient 109,3 % des dépenses courantes, elles ne représentent plus en 2011 que 104,8 %. Ces données révèlent que la vulnérabilité des finances publiques aux éventuels chocs extérieurs s'est encore accentuée en 2010 et 2011.

Les recettes hors hydrocarbures ont atteint en 2011 un montant global de 1723,7 milliards de dinars, en progression de 15,9 % contre 17,8 % en 2010. Elles représentent 30,2 % du total des recettes budgétaires (33,9 % en 2010), financent 30,1 % des dépenses totales (33,3 % en 2010) et ne couvrent les dépenses courantes qu'à hauteur de 45,4 % (56 % en 2010). De plus, en 2011, les recettes hors hydrocarbures couvrent à peine le poste transferts courants dont elles ne représentent plus que 100,7 % (contre 130,5 % en 2010).

Le ratio recettes hors hydrocarbures / produit intérieur brut hors hydrocarbures est resté relativement stable en 2011 à 18,9 % (18,9 % en 2010), mais les recettes fiscales qui représentent près de 84,1 % des recettes hors hydrocarbures (2011) n'ont contribué aux augmentations des recettes hors hydrocarbures qu'à hauteur de 64 %. En 2011, ce sont donc les recettes exceptionnelles, notamment les dividendes des entreprises publiques hors hydrocarbures, qui ont le plus contribué, à hauteur de 36 %, à l'augmentation des recettes hors hydrocarbures. Cependant, le ratio recettes exceptionnelles/recettes hors hydrocarbures s'établit à 15,9 % en 2011.

En conséquence, le ratio recettes fiscales sur recettes hors hydrocarbures a baissé à 84,1 % en 2011 (87,2 % en 2010 et 90,8 % en 2009), soit le taux le plus bas depuis l'année 2003. Les recettes fiscales ont progressé de 11,6 % (13,2 % en 2010) pour atteindre 1448,9 milliards de dinars. Ces augmentations résultent principalement de la hausse des impôts sur les revenus qui ont contribué pour près de 61,1 % à la hausse des recettes fiscales, alors qu'ils n'en représentent que 45,1 % en 2011. Par contre, les impôts sur les biens et services et les droits de douane ont relativement peu progressé, respectivement de 4,8 % et 15,7 %.

Sur la période 2002 - 2010, si le ratio recettes fiscales sur recettes hors hydrocarbures a été maintenu, hors les années 2002 et 2003 dans une fourchette comprise entre 85,8 % (2006) et 90,8 % (2009), les poids relatifs des principales composantes des recettes fiscales ont évolué en sens opposé, entraînant une relative compensation. Il est utile de noter que ce ratio était beaucoup plus stable pour la deuxième moitié des années 2000.

La tendance à la baisse du poids relatif des impôts sur les biens et services dans les recettes fiscales, observée sur la période 2002-2010, s'est accentuée encore au cours de l'année sous revue pour atteindre 37,2 % contre 39,7 % en 2010 et 46,3 % en 2002. Quant au ratio droits de douanes sur recettes fiscales, il s'est stabilisé en 2011, après sa baisse continue depuis 2003. En revanche, la tendance à l'augmentation du poids relatif des impôts sur les revenus et bénéfices dans les recettes fiscales s'est confirmée encore en 2011 (45,1 %), après un passage de 23,2 % en 2002 à 43,3 % en 2010. Ces évolutions structurelles contrastent fortement avec celles de l'assiette de ce type de prélèvement et notamment les évolutions de la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, dont la part dans les recettes hors hydrocarbures est passée de 9,2 % en 2009 à 12,8 % en 2010 puis à 15,9 % en 2011, elles ont encore fortement augmenté en 2011 (44,8 % contre 62,6 % en 2010), passant de 189,8 milliards de dinars en 2010 à 274,8 milliards de dinars en 2011 sous l'effet de la forte hausse des résultats versés par les institutions et entreprises publiques hors hydrocarbures.

Au total, la part des recettes fiscales dans les recettes hors hydrocarbures a chuté à 84,1 % en 2011 (90,8 % en 2009 et 87,2 % en 2010). Sur la période 2004 – 2011, le fait saillant concerne le changement de structure de la fiscalité

hors hydrocarbures, d'autant que l'année 2011 confirme bien la baisse tendancielle de la fiscalité sur les biens et services en contexte de transactions informelles accrues. De plus, alors qu'en 2002, les impôts sur les revenus représentaient 50,2 % des impôts sur les biens et services, ce ratio a dépassé 100 % en 2010, pour s'établir à 121,2 % en 2011. Par ailleurs, compte tenu de leur poids accru dans les recettes hors hydrocarbures (15,9 % en 2011contre 9,2 % en 2009) et de leur forte hausse en 2011 (44,8 %), les recettes non fiscales, de nature plutôt exceptionnelle et moins régulière, ont compensé partiellement la faible augmentation (11,6 %) des recettes fiscales.

Evolution de la structure des recettes fiscales

(En Milliards de dinars)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Impôts sur les revenus (1)	112,2	127,9	148	168,1	241,2	258,1	331,5	462,1	561,7	653,9
Impôts sur biens et services (2)	223,4	233,9	274	308,8	341,3	347,4	435,2	478,5	514,7	539,4
Droits de douane (3)	128,4	143,8	138,8	143,9	114,8	133,1	164,9	170,2	181,9	210,4
recettes fiscales (4)	482,9	524,9	580,4	640,4	720,8	766,7	965,2	1146,6	1298	1448,9
(1) / (4) (en %)	23,2%	24,4%	25,5%	26,2%	33,5%	33,7%	34,3%	40,3%	43,3%	45,1%
(2) / (4) (en %)	46,3%	44,6%	47,2%	48,2%	47,4%	45,3%	45,1%	41,7%	39,7%	37,2%
(3) / (4) (en %)	26,6%	27,4%	23,9%	22,5%	15,9%	17,4%	17,1%	14,8%	14,0%	14,5%
(2+3) / 4 (en %)	72,9%	72,0%	71,1%	70,7%	63,3%	62,7%	62,2%	56,6%	53,7%	51,7%

IV.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

En 2011, les dépenses budgétaires totales s'établissent à 5731,4 milliards de dinars contre 4466,9 milliards de dinars en 2010, soit une hausse de 28,3 % contre 5,2 % en 2010 et une quasi stabilité en 2009. En effet, leur augmentation en 2011 équivaut à plus de quatre fois et demie leurs hausses cumulées des deux années précédentes. Jusqu'en 2008, les dépenses d'équipement augmentaient plus vite que les dépenses courantes. Depuis, ce sont les dépenses courantes qui ont concouru exclusivement à la hausse des dépenses totales ; les dépenses en capital ayant relativement stagné.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont été budgétisées respectivement à 4291,2 milliards de dinars et 3981,4 milliards de dinars dans la loi de finances complémentaire de 2011. Alors que les montants budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement ont été consommés à hauteur de 88,5 % (contre 77,9 % en 2010 et 86,2 % en 2009), les dépenses d'équipement budgétisées l'ont été à concurrence de 48,6 % (contre 60,5 % en 2010 et 69,2 %

en 2009). L'année 2011, après les années 2010 et 2009, marque donc un ralentissement sensible de l'absorption traduisant un contrôle plus rigoureux des dépenses liées aux programmes d'infrastructures publiques.

En 2010, les hausses concomitantes du PIB à prix courants (20,1 %) et des dépenses publiques courantes ont stabilisé le ratio dépenses courantes / PIB à 22,1 % contre 22,9 % en 2009. Par contre, en 2011, la forte augmentation des dépenses courantes a porté ce ratio à 26,4 % en dépit de la hausse du PIB à prix courants (19,4 %). Quant au ratio dépenses d'équipement / PIB, il a encore baissé en 2011 à 13,4 % (19,4 % en 2009 et 15 % en 2010), après de nombreuses années d'évolution haussière (10,8 % en 2003, 15,2 % en 2007 et 17,8 % en 2008). Jusqu'en 2008, cette hausse résultait autant de l'augmentation du montant du budget d'équipement que de l'amélioration du taux de réalisation (consommation des crédits). En 2010 et 2011, la diminution de ce ratio tient à la stagnation des montants décaissés au titre des dépenses d'équipement en contexte de hausse du PIB à prix courants.

Les dépenses courantes sont passées de 2659 milliards de dinars en 2010 à 3797,2 milliards de dinars en 2011, soit une hausse (42,8 %) jamais égalée au cours de la dernière décennie. Elle résulte principalement de l'augmentation des transferts courants (+ 50,2 %) qui ont atteint 1712,4 milliards de dinars contre 1140,2 milliards de dinars en 2010 (+ 572,2 milliards de dinars) et, dans une moindre mesure, des dépenses de personnel (+ 45,0 %). La contribution des transferts courants à la hausse des dépenses courantes est de 50,3 %. Dans les transferts courants, les services de l'administration, principalement les dépenses de subventions aux hôpitaux et aux établissements publics à caractère administratif (EPA), sont passés de 513,3 milliards de dinars à 786 milliards de dinars (+ 53,1 %) et ont contribué à la hausse des transferts courants à hauteur de 47,7 %. La plus forte hausse dans les transferts courants concerne donc le poste « autres transferts » (principalement les subventions des prix et les collectivités locales) dont le montant passe de près de 522 milliards de dinars en 2010 à 820,5 milliards de dinars en 2011 (57,2 % d'augmentation) ; les pensions des moudjahidine ayant augmenté plus modestement en montants (+ 48 milliards de dinars) mais de 31,7 % en croissance.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, en forte progression depuis l'année 2005 (25,8% en 2005 et 2006), étaient passées à un palier supérieur en 2007 et 2008 avec respectivement des augmentations de 41,3 % et 37,6 %. Depuis, ces dépenses sont demeurées stables en tendance (1973,3 milliards de dinars en 2008 et 1934,2 milliards de dinars en 2011).

FINANCES PUBLIQUES

GRAPHIQUE 13

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En milliards de Dinars

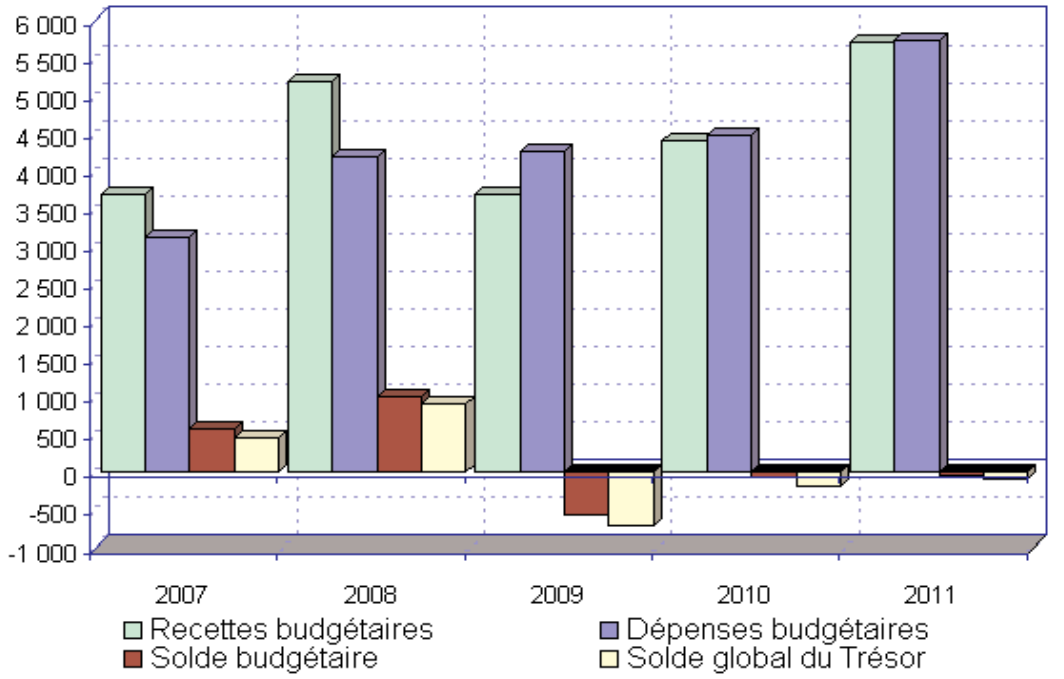

GRAPHIQUE 14

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
(EN % DU PIB)

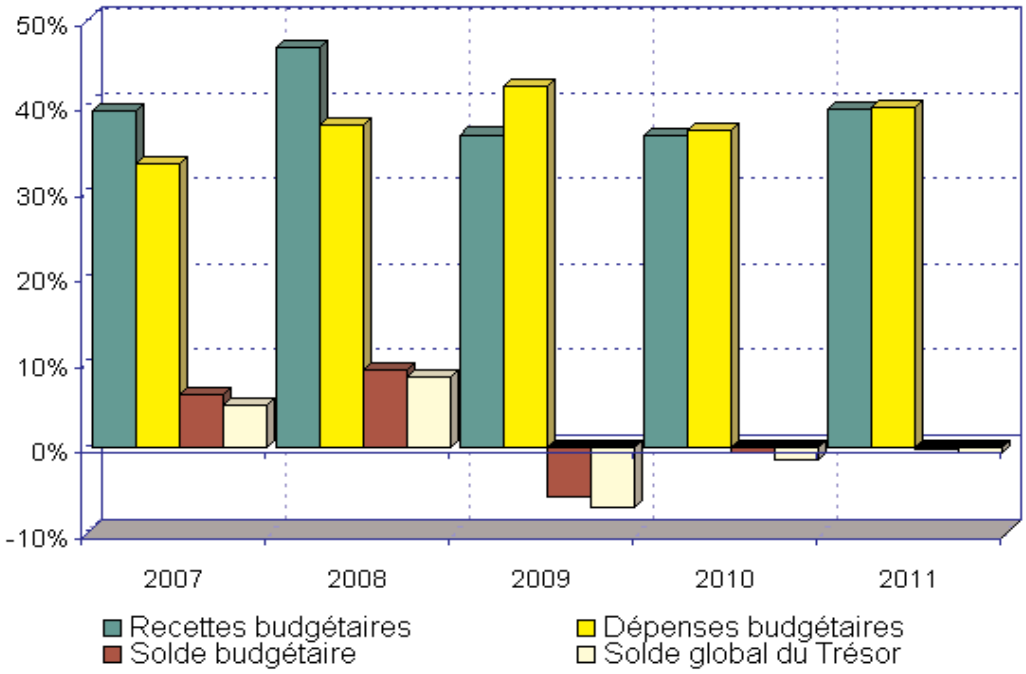

GRAPHIQUE 15

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

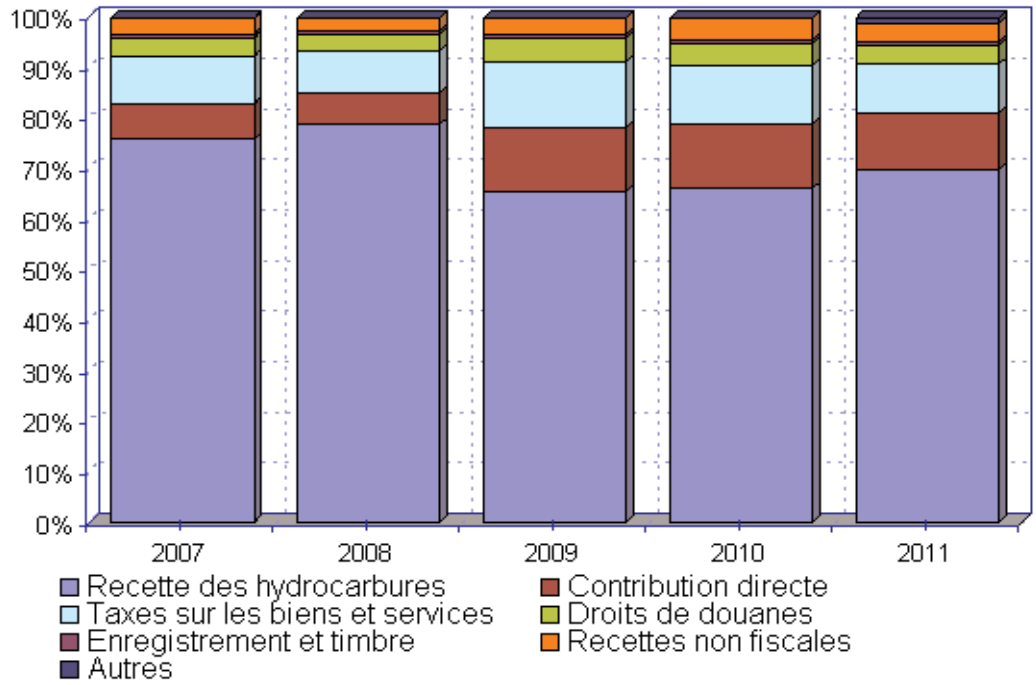

GRAPHIQUE 16

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

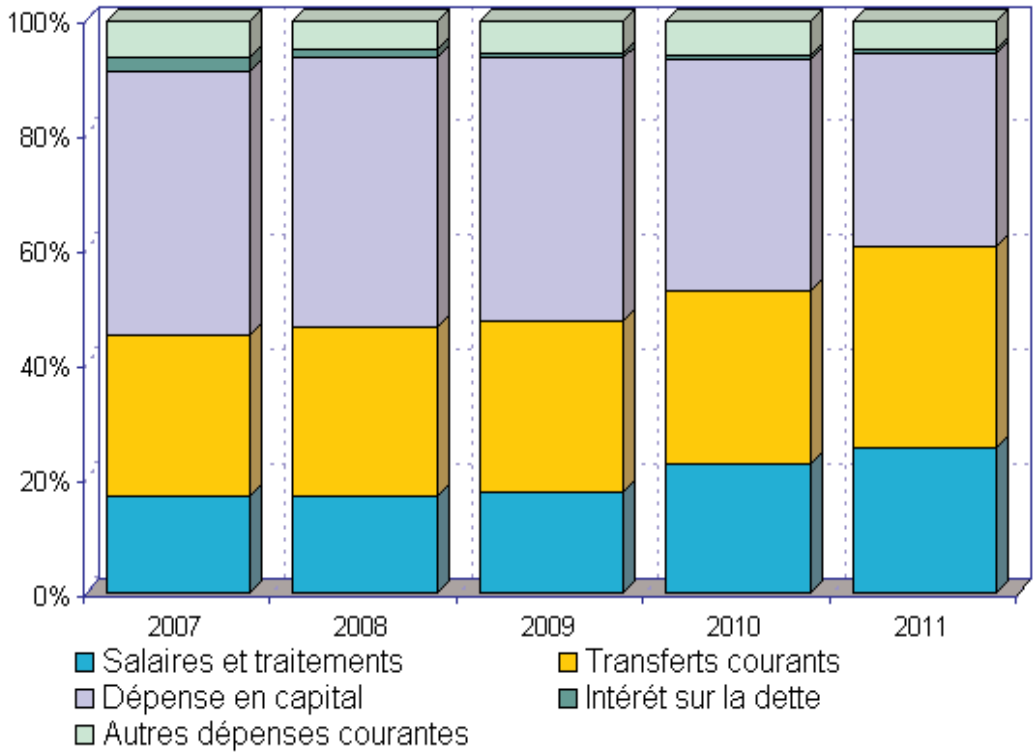

Les dépenses d'infrastructures économiques et administratives, les plus importantes parmi les dépenses d'investissement (40,1 % en 2008), avaient régressé de 16,5 % en 2009. Elles sont demeurées stables en 2010, pour ensuite accuser une diminution de 6,7 % en 2011; leur part dans les dépenses totales en capital n'étant plus que de 32 % en 2011. En revanche, les autres dépenses ayant un poids significatif dans le total des dépenses d'équipement ont toutes diminué. Les dépenses en infrastructures dans l'agriculture et l'hydraulique ont baissé de 18,1 % (-39,6 % en 2010). Celles destinées à l'habitat, à l'éducation et à la formation, aux infrastructures socio-culturelles et aux plans communaux de développement ont reculé respectivement de 37,8 %, 15,4 %, 3,2 % et 18,8 %. L'augmentation des dépenses d'équipement de 7 % en 2011 résulte donc des dépenses de la rubrique « divers » (+ 353,2 %) qui passent de 108 milliards de dinars en 2010 à 489,6 milliards de dinars en 2011.

IV.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT

Pour la troisième année consécutive, le solde budgétaire affiche un très léger déficit à hauteur de 28 milliards de dinars, inférieur à celui de 2010 (-74 milliards de dinars) et surtout à celui de 2009 (-570,3 milliards de dinars), année de choc externe. Comme en 2010, ce déficit résulte entièrement de la hausse de 42,8 % des dépenses de fonctionnement, en dépit de la forte augmentation des recettes totales et particulièrement de la fiscalité sur les hydrocarbures.

Le flux d'épargne publique (recettes totales moins dépenses de fonctionnement) est de 1906,2 milliards de dinars contre 1733,9 milliards de dinars en 2010. L'épargne publique représente, en conséquence, 33,4 % des recettes totales et 28,5 % de l'épargne intérieure totale en 2011 contre respectivement 39,5 % et 30,3 % en 2010.

Ce montant d'épargne publique a financé en quasi totalité les dépenses d'investissement de l'Etat en 2011, dégageant un faible besoin de financement du Trésor (95,1 milliards de dinars). Néanmoins, la capacité de financement du Trésor exprimée par l'encours des épargnes financières auprès de la Banque d'Algérie s'est encore consolidée, atteignant 5381,7 milliards de dinars contre 4842,8 milliards de dinars à fin 2010. Une telle capacité de financement représente 37,4 % du produit intérieur brut, 94,4 % des recettes totales et 93,9 % des dépenses publiques. Si la constitution de cette capacité de financement du Trésor au cours de la décennie concourt à prémunir les finances publiques de la volatilité des prix des hydrocarbures ainsi que d'éventuels chocs externes,

l'évolution de la structure des recettes budgétaires est un élément additionnel de vulnérabilité face à la nouvelle structure des dépenses budgétaires.

En conclusion, la soutenabilité des finances publiques, naguère question récurrente et lancinante des seuls pays en développement, émerge désormais depuis la crise économique mondiale de 2009 et les plans de relance massifs qui l'ont accompagnée comme une préoccupation majeure dans les pays développés et émergents. Les réductions des déficits budgétaires qui s'en sont suivies se sont conjuguées à des ratios de dette publique au produit intérieur brut encore à la hausse dans les économies avancées. Cela témoigne des efforts restants en matière de consolidation budgétaire sur le moyen terme, pendant que la relance de la croissance sur le court terme appelle un certain gradualisme en la matière.

Pour l'économie nationale, fortement dépendante des hydrocarbures et de plus en plus de la sphère budgétaire, la soutenabilité des finances publiques à moyen terme doit émerger désormais comme objectif stratégique. La soutenabilité des finances publiques à moyen terme n'exclut pas la mise en œuvre de mesures budgétaires destinées à stimuler la croissance, vu la faiblesse de la dette publique et la capacité de financement du Trésor constituée ces dernières années. Préparer et mettre en œuvre des mesures d'augmentation des recettes hors hydrocarbures, corrélativement à l'efficacité des dépenses et au bon ciblage de certaines d'entre elles, n'est pas incompatible avec une contribution de la sphère budgétaire à la stimulation de l'activité économique et à la promotion de l'investissement productif.

SITUATION DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

	2007	2008	2009	2010	2011
			(En milliards de dinars)		
Total des recettes budgétaires et dons	**3 687,8**	**5 190,5**	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 703,4**
Recettes des hydrocarbures*	2 796,8	4 088,6	2 412,7	2 905,0	3 979,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes b	1 738,8	2 288,2	400,7	1 318,3	2 300,3
Fonds de Régulation des Recettes r	284,5	1 064,5	36,4	526,4	538,9
Recettes hors hydrocarbures	890,9	1 101,8	1 263,3	1 487,8	1 723,7
Recettes fiscales	766,8	965,2	1 146,6	1 298,0	1 448,9
Impôts sur les revenus et les bénéfice	258,1	331,5	462,1	561,7	653,9
Impôts sur les biens et services	347,5	435,2	478,5	514,7	539,4
Droits de douane	133,1	164,9	170,2	181,9	210,4
Enregistrement et timbres	28,1	33,6	35,8	39,7	45,2
Recettes non fiscales	124,1	136,6	116,7	189,8	274,8
Produits des domaines et autres	75,2	113,8	67,6	64,3	70,4
Dividendes de la Banque d'Algérie	41,0	22,5	48,2	121,1	137,2
Autres entreprises publiques	7,9	0,3	0,9	4,4	67,2
Dons	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Total dépenses budgétaires	**3 108,5**	**4 191,0**	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 731,4**
Dépenses courantes	1 673,9	2 217,7	2 300,0	2 659,0	3 797,2
Dépenses de personnel **	616,2	838,7	910,9	1 212,6	1 757,7
Pensions des Moudjahidine	101,6	103,0	130,7	151,3	199,3
Matériels et fournitures	93,8	111,7	112,5	121,7	90,2
Transferts courants	781,8	1 102,9	1 108,5	1 140,2	1 712,4
dont: Services de l'Administration	273,0	360,8	412,5	513,3	786,0
Intérêts sur la dette publique	80,5	61,4	37,4	33,2	37,6
Dépenses en capital	1 434,6	1 973,3	1 946,3	1 807,9	1 934,2
Solde budgétaire	**579,3**	**999,5**	**-570,3**	**-74,0**	**-28,0**
Solde des comptes spéciaux	18,8	31,2	-4,3	34,7	60,0
Prêts nets du Trésor	141,3	123,8	138,5	138,9	127,1
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainiss	**456,8**	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-95,1**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	537,3	968,3	-675,7	-145,0	-57,5
Solde global	**456,8**	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-95,1**
Financement	**-456,8**	**-906,9**	**713,1**	**178,2**	**95,1**
Bancaire	-553,0	-1 410,9	57,1	-430,5	-558,8
Non bancaire	206,9	508,2	655,3	608,0	654,8
Extérieur	-110,7	-4,2	0,7	0,7	-0,9

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende versée par la compagnie nationale des hydrocarbures

** Rémunérations, pensions, allocations, rentes d'accident de travail et cotisations y afférentes

Source : Direction Générale du Trésor

CHAPITRE VI :

INTERMEDIATION DU SECTEUR BANCAIRE

CHAPITRE VI : INTERMEDIATION DU SECTEUR BANCAIRE

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, stipule que la Banque d'Algérie est chargée de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire. Cet important renforcement du cadre de la stabilité financière en 2010 est intervenu après la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit en 2003, puisque l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 a conforté le cadre légal de l'activité bancaire, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire, suite à la faillite de petites banques fragiles ayant conduit au retrait de leur agrément.

Au plan réglementaire, le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2011 leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire, du reporting et de protection de la clientèle des banques et établissements financiers. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné les mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte, notamment le suivi des banques par des exercices de stress tests et des indicateurs de solidité du système bancaire. A cet effet, elle a mis à jour les procédures et les guides méthodologiques de contrôle bancaire. En outre, au cours de l'année 2011, l'élaboration d'un système de notation des banques, répondant aux standards internationaux en la matière, a été poursuivie et complétée.

VI.1 - INDICATEURS DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE

Le système bancaire est constitué, à fin 2011, de vingt-sept (27) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :
- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- trois (3) sociétés de leasing dont deux (02) privées ;

- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a pris, à fin 2009, le statut d'établissement financier.

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à la clientèle directement ou par le biais de l'achat de titres d'entreprises, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations bancaires connexes. Par contre, les établissements financiers effectuent toutes les opérations de banque à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et de la gestion des moyens de paiement.

Dans le secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, même si le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'accélère ces dernières années. La progression soutenue de l'activité de ces dernières contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle. En effet, à fin décembre 2011, le réseau des banques publiques comprend 1083 agences et celui des banques privées et établissements financiers 343 agences contre respectivement 1077 et 290 à fin 2010. Le total des guichets d'agences des banques et établissements financiers s'établit à 1426 contre 1367 en 2010, soit un guichet pour 25700 habitants contre 26300 habitants en 2010. Cette évolution de la bancarisation est aussi confirmée par le ratio population active/guichets bancaires qui s'établit à 7700 personnes en âge de travailler par guichet bancaire contre 7900 personnes en 2010. Quant aux centres des chèques postaux, son réseau d'agences est plus dense que celui des banques avec 3 453 guichets en 2011 (3 375 guichets en 2010), soit un guichet pour 3 200 personnes en âge de travailler.

Par ailleurs, le niveau de bancarisation, en termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (comptes actifs en dinars et devises) et par les centres de chèques postaux, se situe en 2011 à environ 2,6 comptes par personne en âge de travailler contre 2,5 en 2010.

Les indicateurs fondamentaux d'usage se sont sensiblement améliorés, car le nombre de comptes, y compris ceux des centres des chèques postaux (CCP), ont crû de 8,5 %, dépassant 24,1 millions de comptes à fin 2011 dont 9,01 millions de comptes bancaires et 15,1 millions de comptes CCP. Ainsi, le nombre de comptes de dépôts couvrent 65,7 % du nombre total d'habitants en 2011 contre 62 % en 2010.

Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (banques et établissements financiers)/produit intérieur brut a atteint 62,6 % contre 66,8 % à fin 2010 ; la hausse du PIB du secteur des hydrocarbures à prix courants étant plus élevée que celle des actifs du secteur bancaire. Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (hors placement des dépôts du secteur des hydrocarbures)/produit intérieur brut hors hydrocarbures est estimé à 87,8 % contre 89,6 % en 2010. En ce qui concerne la pénétration du marché, le ratio dépôts (monétaires et non monétaires) hors hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'établit à 63,5 % contre 62,3 % à fin 2010. Les crédits à l'économie des banques et établissements financiers (crédits aux résidents), y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus), représentent 48 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures (48 % en 2010).

Ces indicateurs globaux montrent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau, du nombre des comptes et du niveau des dépôts collectés, mais ils restent encore en deçà de ceux atteints par certains pays méditerranéens voisins de l'Algérie. Cette faible performance concerne notamment le volet services bancaires de base à la clientèle ménages et la distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises.

L'année 2011 a enregistré une amélioration des bilans des banques, pendant que les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 88 % du total des actifs contre 89 % en 2010. Au sein des banques publiques, la première banque représente 33,9 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 21,5 % contre respectivement 34,8 % et 20,6 % à fin 2010. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 12 % ; les trois premières banques privées représentant 5,4 % du total des actifs des banques et 45,6 % du total de l'actif des banques privées contre respectivement 5,6 % et 49,8 % à fin 2010. Les dernières années, la progression de l'activité des banques privées est plus soutenue aussi bien sous l'angle de la mobilisation des ressources que de la distribution de crédits ; le développement de leurs opérations avec le reste du monde restant encore l'élément central de leur activité.

VI.1.1 Ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a connu globalement une hausse de 16,5 % en 2011 contre 14 % en 2010 et ce, après la contraction de 4,2 % enregistrée en 2009, année du choc externe de grande ampleur pour l'Algérie. En incluant les dépôts affectés en garantie (importations, cautions données) et donc bloqués, qui ne sont pas inclus dans la masse monétaire au sens de M2, la hausse des dépôts s'établit à 15,7 % contre 13,1 % en 2010 (-0,3 % en 2009). Les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne, incluant celles de la mutuelle des assurances jusqu'à 2009 (cette institution a pris le statut d'établissement financier à partir de 2010), en témoignent.

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2008	2009	2010	2011
a) Dépôts à vue	2 946,9	2 502,9	2 870,7	3 495,8
Banques publiques	2 705,1	2 241,9	2 569,5	3 095,8
Banques privées	241,8	261,0	301,2	400,0
b) Dépôts à terme	1 991,0	2 228,9	2 524,3	2 787,5
Banques publiques	1 870,3	2 079,0	2 333,5	2 552,3
dont : dépôts en devises	(224,3)	(238,3)	(253,7)	(272,4)
Banques privées	120,7	149,9	190,8	235,2
dont : dépôts en devises	(26,9)	(27,3)	(35,4)	(31,2)
c) Dépôts en garanties (importations, cautions)	223,9	414,6	424,1	449,7
Banques publiques	185,1	311,1	323,1	351,7
dont : dépôts en devises	(2,1)	(1,6)	(3,3)	(1,2)
Banques privées	38,8	103,5	101,0	98,0
dont : dépôts en devises	(4,4)	(3,4)	(6,5)	(1,6)
Total de ressources collectées :	5 161,8	5 146,4	5 819,1	6 733,0
Part des banques publiques :	92,2 %	90,0 %	89,8 %	89,1 %
Part des banques privées :	7,8 %	10,0 %	10,2 %	10,9 %

La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

	2008	2009	2010	2011
a) Dépôts à vue	2 946,9	2 502,9	2 870,7	3 495,8
Secteur public	2 056,4	1 426,8	1 787,7	2 243,7
Secteur privé	720,8	903,6	910,7	1 039,7
Autres *	169,7	172,5	172,3	212,4
b) Dépôts à terme	1 991,0	2 228,9	2 524,3	2 787,5
Secteur public	394,0	499,2	579,5	625,7
Secteur privé	1 572,9	1 722,6	1 935,5	2 152,3
Autres *	24,1	7,1	9,3	9,5
c) Dépôts en garantie (importations, cautions) **	223,9	414,6	424,1	449,7
Total :	**5 161,8**	**5 146,4**	**5 819,1**	**6 733,0**
Part du secteur public ***	51,7 %	42,3 %	45,4 %	47,3 %
Part du secteur privé ***	48,3 %	57,7 %	54,6 %	52,7 %

**opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle*
***dépôts reçus en garantie (importations, cautions) ne sont pas suivis par secteur*
****part du secteur dans le total de dépôts repartis par secteur (public et privé)*

L'analyse des données relatives à l'activité de collecte des ressources des banques (hors dépôts constitués en garantie au titre des importations ou cautions) montre les principales tendances en la matière enregistrées au cours de l'année sous revue :

- un accroissement important des dépôts collectés par les banques privées (29,1 % contre 19,7 % en 2010) comparativement à celui des dépôts collectés par les banques publiques (15,2 % contre 13,5 % en 2010). Cela s'est traduit par une hausse de la part des banques privées dans le marché des ressources (10,9 % contre 10,2 % en 2010 et 10,0 % à fin 2009) ;
- une hausse des dépôts à vue de 21,8 % contre 14,7 % en 2010. L'accroissement des dépôts à vue collectés par les banques privées (32,8 % contre 15,4 % en 2010) excède la progression des dépôts à vue collectés par les banques publiques (20,5 % contre 14,6 % en 2010), en contexte de relative stabilité des dépôts à vue du secteur des hydrocarbures ;
- une hausse plus modérée des dépôts à terme, soit 10,4 % contre 13,3 % en 2010 ; la progression des dépôts en devises, dépôts inclus dans la catégorie des dépôts à terme, restant très faible (4,9 % contre 8,8 % en 2010). En par-

ticulier, la hausse des dépôts à terme collectés par les banques privées s'établit à 23,3 % contre 27,3 % en 2010, alors que celle des dépôts de cette même catégorie collectés par les banques publiques reste encore limitée, augmentant au rythme de 9,4 % contre 12,2 % en 2010 ;
- un accroissement plus élevé des dépôts collectés auprès du secteur public (21,2 % contre 22,9 % en 2010) comparativement au secteur privé (12,1 % contre 8,4 % en 2010) qui a conduit à la baisse de la part des dépôts collectés par les banques auprès du secteur privé (entreprises, ménages, associations) dans le total des dépôts (secteurs public et privé). Cette part, qui était de 57,7 % en 2009 et 54,6 % en 2010 a reculé à 52,7 % en 2011 ;
- un niveau des dépôts des ménages dans le total des dépôts du secteur privé qui, bien que stabilisé, reste important (68,7 % contre 68,9 % en 2010). Enfin, le ratio dépôts en devises des ménages / total des dépôts en devises collectés par les banques demeure très significatif et en légère hausse (68,4 % contre 67,1 % en 2010).

Par ailleurs, comme pour les années précédentes, la part des dépôts à terme, y compris les dépôts en devises, demeure importante dans l'encours total des dépôts du secteur privé et ménages (67,4 % contre 68 % à fin 2010), comparativement à la part des dépôts à terme collectés par les banques auprès du secteur public qui est relativement faible et en baisse (21,8 % contre 24,5 % à fin 2010).

En terme de flux de ressources mobilisées en 2011, les banques publiques ont enregistré un flux positif de dépôts collectés aussi bien auprès du secteur public que du secteur privé, soit respectivement 502,0 milliards de dinars et 211,6 milliards de dinars contre 441,7 milliards de dinars et 150,7 milliards de dinars en 2010. En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2010, le flux de ressources collectées en 2011 est positif et, de plus, collecté uniquement auprès des entreprises privées et ménages (143,2 milliards de dinars contre 81,1 milliards de dinars en 2010).

Enfin, à fin 2011, les dépôts à vue et à terme collectés auprès des entreprises et autres organismes publics, des ménages et des entreprises privées représentent des parts relatives respectives de 47,2 %, 36,0 % et 15,8 %. Quant au reliquat de 1 %, il couvre les dépôts des assurances, des institutions privées à but non lucratif au service des ménages et de l'administration locale.

VI.1.2 Crédits distribués

L'année 2011 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques, y compris le rachat de créances non performantes. Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, déduction faite des créances non performantes rachetées par le Trésor entre 2008 et 2011 :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2008	2009	2010	2011
Crédits au secteur public	**1 202,2**	**1 485,9**	**1 461,4**	**1 742,3**
Banques publiques	1 200,3	1 484,9	1 461,3	1 742.3
Crédits directs	1 112,2	1 400,3	1 388,4	1 703,3
Achat d'obligations	88,1	84,6	72,9	39,0
Banques privées	1,9	1,0	0,1	0,0
Crédits directs	0,0	0,1	0,0	0,0
Achat d'obligations	1,9	0,9	0,1	0,0
Crédits au secteur privé	**1 411,9**	**1 599,2**	**1 805,3**	**1 982,4**
Banques publiques	1 086,7	1 227,1	1 374,5	1 451,7
Crédits directs	1 081,7	1 216,4	1 364,1	1 442,8
Achat d'obligations	5,0	10,7	10,4	8,9
Banques privées	325,2	372,1	430,8	530,7
Crédits direct	325,1	371,9	430,6	530,6
Achat d'obligations	0,1	0,2	0,2	0,1
Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :	2 614,1	3 085,1	3 266,7	3 724,7
Part des banques publiques :	87,5 %	87,9 %	86,8 %	85,7 %
Part des banques privées	12,5 %	12,1 %	13,2 %	14,3 %

Aussi, la part des banques privées continue à augmenter relativement au total des crédits distribués, soit 14,3 % contre 13,2 % à fin 2010 et 12,1 % à fin 2009. La progression des crédits distribués par les banques privées est d'autant plus appréciable qu'elle porte sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière est bien accrue ces dernières années. Cela renforce les ressources stables des banques.

Le total des crédits des banques, hors rachat de créances par le Trésor effectué en 2011 pour un montant de 194,563 milliards de dinars (298,596 milliards en 2010), s'établit à 3 919,3 milliards de dinars correspondant à un accroissement des crédits de 20,0 % contre 15,6 % en 2010 et 20,1 % en 2009.

Après déduction des rachats de créances non performantes effectués en 2011 et 2010, la progression des crédits des banques s'établit respectivement à 14,0 % et 5,9 %. Les crédits au secteur privé augmentent de 9,8 % et ceux au secteur public de 19,3 %. En incluant les rachats de créances non performantes par le Trésor, l'accroissement des crédits au secteur privé atteint 13,6 %, celui des crédits au secteur public 27,9 %. Les rachats de créances déduits, la part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques s'établit à 53,2 % contre 55,3 % en 2010.

L'encours des crédits distribués au secteur public (crédits rachetés par le Trésor public déduits) représente 46,8 % du total des crédits à l'économie, soit 45,7 % en crédits directs et 1,1 % en achats d'obligations émises par les entreprises publiques, contre 44,7 % en 2010 (42,5 % en crédits directs et 2,2 % en achats d'obligations).

Si les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, leur part dans le financement du secteur privé (déduction de rachats) demeure importante, à savoir 73,2 % contre 76,1 % en 2010. Au cours de l'année sous revue, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques (406,7 milliards de dinars) qu'aux entreprises privées et ménages (146,1 milliards de dinars), correspondant à des taux de croissance respectivement de 27,8 % et 10,6 %, traduisant l'implication des banques publiques dans le financement, notamment de grands projets d'investissement des entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

Quant à l'expansion des crédits distribués en 2011 par les banques privées, elle s'établit à 23,2 % contre 15,5 % en 2010. Le flux de ces crédits en 2011, correspondant à un taux de croissance plus élevé que celui des banques publiques, a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages (99,9 milliards de dinars).

Comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés, aussi bien auprès du secteur public que du secteur privé et hors dépôts de garantie (importation, engagements par signature), reste largement supérieur à l'encours total des crédits distribués à ces deux secteurs, alimentant ainsi l'excès de liquidité.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction des créances rachetées par le Trésor) ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2008	2009	2010	2011
Crédits à court terme	**1 189,4**	**1 320,5**	**1 311,0**	**1 363,0**
Banques publiques	1 025,8	1 141,3	1 045,4	999,6
Banques privées	163,6	179,2	265,6	363,4
Crédits à moyen et long terme	**1 424,7**	**1 764,6**	**1 955,7**	**2 361,7**
Banques publiques	1 261,2	1 570,7	1 790,4	2 194,4
Banques privées	163,5	193,9	165,3	167,3
Total des crédits distribués nets des crédits rachetés :	**2 614,1**	**3 085,1**	**3 266,7**	**3 724,7**
Part crédits à court terme	45,5 %	42,8 %	40,1 %	36,6 %
Part crédits à M et LT	54,5 %	57,2 %	59,9 %	63,4 %

Aussi, la structure de l'encours de crédits distribués par les banques à fin 2011, après déduction des créances rachetées par le Trésor, confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, atteignant une part relative de 63,4 % de l'encours de crédits distribués contre 36,6 % pour les crédits à court terme. Il s'agit, en fait, d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant, notamment, de la progression des crédits à long terme (41,7 % en 2011) distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

Si l'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à cette tendance haussière des crédits à moyen et long termes, l'encours des crédits hypothécaires est passé de 149,4 milliards de dinars à fin 2009 à 171,1 milliards de dinars à fin 2010, pour atteindre 203,1 milliards de dinars à fin 2011. Au cours de l'année sous revue, la progression de cet agrégat est de 18,7 % contre 14,5 % en 2010 (19,5 % en 2009). La part des crédits hypothécaires aux ménages distribués par les banques publiques s'élève à 96,2 % dont 64,1 % par la caisse d'épargne. Il est utile de noter que l'engagement des banques privées dans la distribution des crédits hypothécaires aux ménages est récent.

A fin 2011, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 68,7 % du total de leurs crédits contre 63,1 % à fin 2010. Pour les banques privées, cette part qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a reculé en 2010 (38,4 %) et en 2011 (31,5 %), suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2011 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des chèques postaux. Les créances des banques publiques sur l'Etat sont donc prédominantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat par émissions de titres.

Au cours de l'année 2011, le Trésor a procédé aux remboursements des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques pour un montant de 55,7 milliards de dinars. L'encours des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor au titre des rachats de créances, y compris les nouveaux rachats en 2011, a augmenté (358,7 milliards de dinars contre 320,7 milliards de dinars à fin 2010). Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (98,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (505 milliards de dinars contre 486 milliards de dinars à fin 2010). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 295,6 milliards de dinars contre 112,4 milliards de dinars à fin 2010.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2008	2009	2010	2011
Banques publiques	667,4	787,0	1 041,8	1 328,0
dont : obligations de rachat *	(270,6)	(145,7)	(320,7)	(358,7)
Banques privées	10,9	17,0	23,1	23,9
Total :	**678,3**	**804,0**	**1 064,9**	**1 351,9**

**** une partie des obligations de rachat a été vendue aux assurances par les banques publiques sur le marché secondaire des titres du Trésor***

Le système financier algérien est un système à vocation bancaire. Le marché financier n'étant pas très développé, les agents économiques aussi bien à capacité de financement qu'à besoin de financement sont amenés à s'orienter plus vers les banques et établissements financiers, soit pour gérer leur épargne financière, soit pour financer leurs activités productives et de développement, soit, en ce qui concerne les ménages, pour financer l'achat de biens de consommation durables et l'acquisition de logement.

Les banques sont appelées à développer plus l'activité d'intermédiation au profit des ménages, plus particulièrement la distribution des crédits hypothécaires, d'autant que les ménages ont fortement consolidé leurs épargnes financières. En effet, à fin 2011, les dépôts en dinars des ménages dans les banques représentent 33,2 % du total des dépôts en dinars collectés, alors que les crédits qui leur sont octroyés ne représentent que 8 % du total des crédits octroyés.

VI.1.3 - Les activités de la Caisse d'épargne - une institution spécialisée

Les indicateurs d'activité de la caisse d'épargne sont intégrés aux données des banques publiques. Il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Agréée pour effectuer des opérations de banque en 1997, la caisse d'épargne a développé progressivement les activités bancaires, parmi lesquelles le financement de la construction de logements et de leur acquisition par les particuliers.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne avec l'appui du réseau d'agences d'Algérie Poste, qui collecte près d'un tiers de ses ressources, joue un rôle appréciable. Si la caisse d'épargne utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte de ressources, l'activité de gestion des comptes chèques et des comptes courants est, quant à elle, une activité relativement récente.

A fin 2011, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 889,5 milliards de dinars dont 24,9 milliards de dinars de dépôts à vue contre 806,2 milliards de dinars à fin 2010 dont 21,9 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour l'essentiel du secteur des ménages (98,1 % contre 98 % à fin 2010). De plus, dans le total des ressources collectées en 2011, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne inclus) est importante (97,2 % contre 97,3 % à fin 2010).

La caisse d'épargne distribue des crédits aux entreprises de construction de logements, dont une grande partie à moyen terme, et les crédits hypothécaires (long terme) aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Avant 2008, elle distribuait aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition d'autres biens durables, mais à partir de 2009, elle a recentré ses activités sur le financement du logement de sorte qu'à fin 2011, les crédits à moyen terme aux ménages sont faibles et en baisse (1,6 milliard de dinars). Par contre, les crédits distribués aux entreprises publiques, soit directement,

soit par l'achat d'obligations émises par celles-ci, s'élèvent à 165,2 milliards de dinars contre 188,4 milliards de dinars à fin 2010, pendant que ceux distribués aux entreprises privées ont atteint 108 milliards de dinars contre 95,1 milliards de dinars à fin 2010. Les crédits aux ménages (principalement à long terme) atteignent respectivement 131,8 milliards de dinars contre 111,1 milliards de dinars à fin 2010.

En 2011, les crédits au secteur public sont en baisse (-12,3 % contre une légère hausse de 0,9 % en 2010), alors que ceux distribués aux entreprises privées enregistrent une hausse de 13,6 % contre 33,2 % en 2010. Les crédits aux ménages progressent plus régulièrement (18,6 % contre 13,2 % en 2010). Au total, les crédits au secteur public baissent, alors que les crédits au secteur privé (entreprises privées et ménages) augmentent de 16,4 % contre 21,6 % en 2010. La distribution de crédits par la caisse d'épargne est fortement conditionnée par l'offre de logements, en particulier de logements promotionnels aidés destinés aux revenus moyens.

VI.1.4 - L'activité des établissements financiers

L'activité des établissements financiers a fortement baissé en 2011 comparativement à l'année 2010, à en juger par l'évolution du total de leurs actifs qui est passé de 87,6 milliards de dinars à fin 2010 à 70,4 milliards de dinars à fin 2011. Cette situation, en contexte de stagnation, voire de baisse de leur activité de distribution de crédits, est liée à leurs ressources limitées, sachant les difficultés d'emprunter des montants conséquents sur le marché monétaire interbancaire. Les ressources des établissements financiers, à fin 2011, sont constituées des fonds propres, à concurrence de 30,8 milliards de dinars (capital 26,7 milliards de dinars, réserves 4,1 milliards de dinars), des emprunts obligataires émis (4,5 milliards de dinars), des emprunts obtenus à l'étranger (0,3 milliard de dinars) et des emprunts interbancaires (12,7 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 39,9 milliards de dinars contre 58,3 milliards de dinars à fin 2010. Une partie des crédits est accordé aux particuliers pour l'acquisition de biens durables (15,9 milliards de dinars) et aux entreprises privées (16,7 milliards de dinars) dont 13,2 milliards de dinars sous forme de crédit-bail.

Les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en progression expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires accordés par les banques entre 2006 et 2010, mais, en raison de l'excès de liquidité, l'ac-

croissement des crédits hypothécaires n'a pas été suivi par la hausse de leur refinancement auprès de l'établissement financier concerné.

VI.1.5 - Assainissement des banques publiques

Au titre de l'assainissement des entreprises au cours de l'année 2011, le Trésor a procédé au rachat de créances sur les entreprises publiques financièrement déstructurées et sur des entreprises privées surendettées.

Dans le cadre des nouvelles opérations d'assainissement, les rachats effectués au cours de l'année 2011 ont porté sur :

- les créances sur les entreprises publiques déstructurées pour un montant de 125,836 milliards de dinars dont un montant de 125,687 milliards de dinars au titre de crédits non performants ;
- les créances sur les entreprises privées surendettées qui s'élèvent à 68,876 milliards de dinars.

En conséquence et au titre de l'année 2011, les créances transformées en titres du Trésor s'élèvent à 125,836 milliards de dinars dont 125,687 milliards de dinars au titre des créances sur les entreprises publiques. En ce qui concerne les créances sur les entreprises privées surendettées (68,876 milliards de dinars), l'opération de titrisation est en cours mais les banques concernées ont déjà porté cette créance, nette de provisionnements constitués, en actif sur le Trésor.

VI.2 - DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE BANCAIRE

Au niveau international, au cours des dernières décennies, les progrès réalisés en matière de développement des institutions bancaires, de la qualité d'intermédiation et de l'intensification de la concurrence ont abouti à la diversification des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont contribué à révolutionner les procédures de paiement et de règlement.

De même, les centrales d'information, notamment celles relatives aux risques de crédit, ont connu de forts développements à l'intérieur et à l'extérieur des banques centrales contribuant à une gestion plus prudente des risques bancaires.

Pour ce qui est du cas de l'Algérie, la mise en production de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, sûrs, efficaces et transparents répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de

règlement de la Banque des Règlements Internationaux, s'est effectuée au cours de l'année 2006. Il s'agit d'abord du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) qui est entré en production en février 2006 en tant que socle pour la modernisation des systèmes de paiements. En ce qui concerne le système de télé-compensation des paiements de masse, dénommé système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), il est en production depuis mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a été connecté au système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dès la mise en exploitation de celui-ci.

La modernisation effective des systèmes de paiement a nécessité, au préalable, le développement des normes et standards, la modernisation de l'infrastructure bancaire, notamment des systèmes d'information, ainsi que le renforcement de l'infrastructure des télécommunications.

Bien que la Banque d'Algérie ait, depuis 2003, une mission légale de contrôle des systèmes de paiement (article 52 de l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit), les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 lui confèrent désormais des prérogatives encore plus larges en la matière, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement.

De plus, cette ordonnance a renforcé le dispositif légal en matière de centrales en précisant qu'il s'agit, pour la Banque d'Algérie, d'organiser et gérer une centrale des risques entreprises, une centrale des risques ménages et une centrale des impayés.

Le nouveau système de centralisation des risques auquel les banques et établissements financiers sont tenus d'adhérer a pour objectif de mettre en commun les informations que ces institutions détiennent sur leurs débiteurs et, à travers le partage de ces données, d'améliorer leur gestion du risque de crédit. Cette base de données partagée favorise la bonne pratique bancaire et l'octroi de crédits sains, ayant des effets microéconomiques et macroéconomiques positifs.

VI.2.1 - Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents

La mise en exploitation, en février 2006, du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents (système ARTS) et sa montée en cadence progressive ont eu un impact considérable sur la gestion de la tré-

sorerie des banques ; tous les paiements interbancaires étant effectués par virement d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et des paiements urgents via ce système. Ces paiements bancaires concernent aussi bien les virements pour le propre compte des banques et établissements financiers que les virements pour le compte de leur clientèle.

Le pilotage du système ARTS, assuré par un personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants, administrateurs du système), et l'implication active des participants à ce système ont facilité l'adaptation des utilisateurs au nouveau système aux standards internationaux et son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs.

L'année 2011, la sixième année d'activité du système ARTS, a enregistré un taux de disponibilité de ce système de 99,77 % contre 99,93 % en 2010. Ce ratio est le résultat du rapport entre la durée d'ouverture nominale du système aux échanges et celle des dysfonctionnements exprimés en heures. Le rapport obtenu est conforme aux normes communément admises pour la fiabilité opérationnelle des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants en général.

Au cours de l'année sous revue, le système ARTS a enregistré 237 311 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie (211 561 en 2010), pour un montant total de 680 123 milliards de dinars (587 475 milliards de dinars en 2010), soit une moyenne mensuelle de 19 776 opérations pour un montant moyen de 56 676 milliards de dinars ; le système ayant été ouvert en 2011 pendant 251 jours. Comparativement à l'année 2010, ce système a connu une progression dans le nombre de paiements de 12,8 % et une hausse de 15,8 % en valeur. La volumétrie journalière moyenne a été de 945 transactions pour une valeur moyenne de 2 710 milliards de dinars contre 833 transactions pour un montant moyen journalier de 2 313 milliards de dinars en 2010.

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents se caractérise encore en 2011 par l'importance relative de la volumétrie des opérations de banque à banque (39 % en 2011 contre 44,2 % en 2010) par rapport aux virements en faveur de la clientèle des banques (61 % contre 55,7 % en 2010). En valeur, la part des opérations de la clientèle représente 1 % (0,9 % en 2010) du montant total des transactions contre 99 % pour l'interbancaire y compris les systèmes exogènes (99,1 % en 2010).

Dans le système ARTS, les opérations en valeur de la banque centrale et des banques (y compris le Centre des chèques postaux et le Trésor) atteignent respectivement des taux de 49,3 % et 49,7 % contre un taux limité (1 %) pour les systèmes exogènes. Les opérations de la Banque d'Algérie portent principalement sur les opérations de politique monétaire, à savoir 95,4 % du total de ses opérations en valeur contre 95,5 % en 2010.

La structure des transactions provenant des systèmes exogènes (télé-compensation, opérations sur titres et compensation manuelle) intervenant pour le règlement des soldes multilatéraux, indique une activité significative de la télé-compensation dans le total des paiements de ces systèmes exogènes. La réduction progressive du segment des paiements compensés à travers la chambre de compensation manuelle, uniquement ouverte à Alger, se poursuit et celle-ci n'a enregistré que 49 opérations de compensation au cours de l'année sous revue.

En effet, au cours de l'année 2011, par rapport à la volumétrie totale des systèmes exogènes, les règlements des soldes nets multilatéraux de la télé-compensation représentent 93,1 % contre 6,1 % pour les opérations sur titres et 0,8 % pour la compensation manuelle. L'activité de la chambre de compensation manuelle à Alger baisse progressivement ; elle n'enregistre que quelques rares opérations de compensation de chèques non normalisés.

La volumétrie réalisée en 2011 indique que les paiements urgents (au dessous d'un million de dinars) ne représentent que 0,5 % de la volumétrie globale et 0,3 % pour les paiements dont le montant se situe entre un et cinq millions de dinars, alors que les paiements au-delà de cent millions de dinars représentent 97,2 % du total.

VI.2.2 - Le système de télé-compensation des paiements de masse

Le système de télé-compensation dit ATCI, mis en production en mai 2006, permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Ce système a démarré sa production avec la compensation des chèques normalisés, alors que les autres instruments de paiement normalisés ont été progressivement introduits dans le système.

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques. Le système fonctionne sur la base de la compensation

multilatérale des ordres de paiement ; les soldes nets étant déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système. L'architecture du système ATCI comprend une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange, une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange et une phase de déversement pour règlement des soldes nets sur les comptes de règlement des participants ouverts dans le système ARTS. Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs, en vertu du principe du « tout ou rien ».

Après la mise en production du système de télé-compensation, les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter des chèques non normalisés à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration dans le système de télé-compensation. En 2011, ce processus est terminé, la chambre de compensation manuelle à Alger n'ayant enregistré que quelques rares compensations de chèques non normalisés.

La généralisation de l'image chèque, qui représente le segment le plus large dans le système, s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle : sécurité des paiements, réduction des délais, augmentation de la qualité et de la fiabilité des informations sur les paiements.

L'évolution, en volumétrie et en valeur, enregistrée en 2011 est appréciable. Au cours de cette année, le système ATCI a enregistré 17,062 millions d'opérations de paiement contre 13,818 millions d'opérations de paiement en 2010 pour un montant total de 10 581,6 milliards de dinars contre 8 878,1 milliards de dinars en 2010, soit un accroissement en volume de 23,5 % et de 19,2 % en valeur. Le système a traité en moyenne mensuelle 1,422 million d'opérations contre 1,152 million en 2010 pour un montant mensuel moyen de 881,801 milliards de dinars contre 739,844 milliards de dinars en 2010.

Le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI, bien qu'en hausse progressive, reste encore en 2011 inférieur aux volumes traités dans les systèmes de paiement de pays comparables. En particulier, cela est dû au fait que les banques publiques sont des banques à grands réseaux d'agences, ce qui renvoie aux paiements intra-bancaires représentant une vo-

lumétrie supérieure de plus de cinq fois celle relative à leurs paiements interbancaires.

En termes d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent à prédominer. En effet, avec un volume de 7,667 millions de chèques compensés contre 7,252 millions en 2010, cet instrument de paiement représente 44,9 % du total des opérations compensées contre 52,5 % en 2010. La volumétrie globale des transactions par chèque dans le système ATCI correspond à une moyenne journalière de 30 544 transactions pour une valeur de 39,444 milliards de dinars.

Le volume des virements qui est de 4,406 millions d'opérations (3,687 millions d'opérations en 2010) représente 25,8 % du volume total des opérations traitées (26,7 % en 2010).

Les transactions par carte bancaire sont en hausse de 175,8 % en 2011, soit 4,848 millions d'opérations contre 3,758 millions en 2010, représentant 28,4 % du total des opérations de paiement. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées qui ne transitent pas par le système ATCI.

Quant au volume des effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), il ne représente que 0,8 % du volume total des moyens de paiement échangés dans le système.

Le nombre total des rejets bancaires constatés en 2011 s'élève à 176 314 opérations (157 194 opérations en 2010), soit 1,03 % du volume global des opérations traitées dans le système ATCI contre 1,14 % en 2010 ce qui indique la poursuite de l'amélioration en la matière.

VI. 2.3 - Les centrales des risques et des impayés

Les centrales d'information, principalement la centrale des risques et la centrale des impayés sous forme électronique, ont été mises en place par la Banque d'Algérie, à partir du milieu des années 1990. Ces centrales, gérées par la Banque d'Algérie, constituent autant de bases de données au service des banques et établissements financiers.

L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit.

VI 2.3.1 - La centrale des risques

L'ancrage légal de la centrale des risques a été significativement renforcé par les dispositions légales de 2010. La Banque d'Algérie, de son coté, a renforcé le dispositif opérationnel pour la déclaration des crédits en intégrant les déclarations de crédits aux ménages (entrepreneurs individuels et particuliers) et ce, pour les quatre (4) dernières années.

En ce qui concerne la centrale actuelle, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée (instruction n° 07-05 du 11 août 2005), faisant obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à cette centrale les créances douteuses et litigieuses. Ce nouveau compartiment de la centrale des risques dit « centrale négative » est opérationnel depuis avril 2006 et permet aux adhérents à cette centrale de recueillir des informations à caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise des risques de crédit.

Les actions initiées entre 2004 et 2009 ont concerné notamment l'implémentation d'un système de consultation «on line» au niveau des banques et, à partir de l'année 2007, la maturation du projet de création d'une nouvelle centrale des risques intégrant les crédits aux particuliers. Au cours de l'année 2008, au terme de l'étude réalisée avec l'assistance technique de la Banque mondiale, il a été décidé d'implémenter une nouvelle centrale globale de tous les crédits - sans limitation de seuil et permettant une centralisation mensuelle - aux entreprises et particuliers.

Cette nouvelle centrale comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et ménages) et le compartiment des crédits distribués mais non remboursés à l'échéance. Elle sera dotée de deux grands compartiments, l'un dédié aux entreprises et l'autre aux ménages et sera conforme aux standards internationaux en la matière. Elle permettra les consultations «on line» par réseau web par les déclarants dans le cadre de leur gestion de risques de crédit et par les emprunteurs au titre de leurs requêtes de vérification de l'exactitude des données portées à leur débit.

Elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle de façon à pouvoir, dès le départ, retracer l'historique de crédits pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédits significatifs.

Le nouveau système de centralisation des risques, en incitant les banques et les établissements financiers à mettre en commun les informations qu'ils détiennent sur leurs débiteurs et à concourir à un niveau élevé d'intégration de ces données avec d'autres sources d'informations au moyen d'un identifiant unique et reconnu, favorisera la bonne pratique bancaire et l'accès au crédit sain, produisant des effets microéconomiques et macroéconomiques positifs. L'un des principaux objectifs est de mettre en place, au service du système bancaire et de l'économie nationale, un dispositif de gestion du risque de crédit performant, sain et transparent.

A fin décembre 2011, la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 87 107 entreprises et personnes physiques exerçant une activité professionnelle non salariée déclarées par les banques et établissements financiers (72 766 à fin 2010 et 58 272 à fin 2009), comme étant des utilisateurs de crédits dont le montant est supérieur à deux (2) millions de dinars.

L'encours des crédits déclarés à fin décembre 2011 (cumul des crédits par caisse et des crédits par signature effectivement utilisés) s'élève à 3 537 951 millions de dinars contre 2 808 270 millions de dinars à fin décembre 2010, en augmentation de 26 % par rapport à fin 2010.

Les créances et engagements classés déclarés par les banques et établissements financiers à fin 2011, sont en recul de près de 24 % comparativement aux déclarations enregistrées à fin décembre 2010.

Afin de renforcer la base de données partagées sur les crédits et engagements par signature octroyés à la clientèle des entreprises et ménages, la Banque d'Algérie a amené les banques et établissements financiers déclarants à la centrale des risques à effectuer, en 2010, des déclarations plus détaillées sur les garanties prises (valeur des biens donnés en garantie, garantie pour chaque type de crédits octroyés,…).

Hormis la gestion courante de la centrale des risques, les travaux engagés par cette centrale durant l'exercice 2011 ont porté essentiellement sur trois (03) volets :

- renseignement du Numéro d'Identification Fiscal (NIF) pour la totalité de la clientèle (entreprises et personnes physiques exerçant une activité professionnelle non salariée) des établissements déclarants en vue de permettre la mise en œuvre de ce numéro d'identification unique ;
- reclassement des entreprises selon leurs nouveaux codes par secteur et branche d'activité et leurs nouveaux codes de forme juridique afin de s'aligner sur les nomenclatures officielles y afférentes ;
- traitement automatique des déclarations descriptives sur supports magnétiques.

3.2 - La centrale des impayés

L'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie, le premier (n° 92-02 du 22 mars 1992) portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés et le second (n° 08-01 du 20 janvier 2008) relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de centralisation des incidents de paiement sur chèques, entré en vigueur à la faveur de la promulgation de la loi n° 05-02 du 6 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n0 75-59 du 26 septembre 1975 portant Code de commerce et, suite à la mise en œuvre du règlement n° 08-01 du 20 janvier 2008 modifié et complété par le règlement n° 11-07 du 19 octobre 2011, la Banque d'Algérie a édicté le 9 mars 2011 l'instruction n° 01-2011 relative au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les changements introduits par ce texte réglementaire ont modifié en profondeur le dispositif antérieur tant en ce qui concerne la procédure de mise en œuvre de l'interdiction de chéquier par les banques, le Trésor et les services financiers d'Algérie Poste que les mesures visant à protéger les bénéficiaires des chèques.

Ces nouvelles dispositions portent notamment sur :
- les délais de régularisation de chèques impayés et l'introduction d'une pénalité libératoire ;
- la durée de l'interdiction de chéquiers qui est portée de deux (2) à cinq (5) ans ;

- les conditions de recouvrement de la possibilité d'émettre des chèques par toute personne frappée d'interdiction de chéquier ;
- la responsabilité de l'établissement déclarant (tiré) en cas de non respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en matière de traitement des incidents de paiement de chèques.

Au cours de la première année d'application du nouveau dispositif légal, les incidents de paiement sur chèques, déclarés en 2011, sont en baisse de 2 % en nombre et de près de 16 % en valeur et ce, comparativement aux données déclarées durant l'année 2010.

Au regard des données provenant du système de télé-compensation des paiements de masse et des rares données provenant de la chambre de compensation support papier, le nombre des incidents de paiement sur chèques déclarés par les banques à la centrale des impayés, pour absence ou insuffisance de provision, en 2011, a atteint pour la première fois un taux de 80 % de l'ensemble des chèques rejetés en compensation pour le même motif, soit 43 262 incidents déclarés à cette centrale, alors que les déclarations liées aux régularisations s'y rattachant atteignent 9 399, soit un nombre total de 53 661 déclarations. Ceci dénote une meilleure prise en charge de la gestion des fichiers de la centrale des impayés, pièces maîtresses du volet préventif de la loi sur la crédibilité du chèque en dépit des lacunes en cours de traitement.

Les chèques impayés déclarés à la Banque d'Algérie demeurent concentrés sur la tranche comprise entre dix (10 000) mille et un (1) million de dinars, soit 81 % du total des chèques.

Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour la clientèle classée sous la rubrique «affaires personnelles» (commerçants, artisans) du secteur privé (51,39 %) et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial du secteur public (89,53 %).

En ce qui concerne le fichier des interdits de chéquiers, après la suppression des interdictions arrivées à terme, il enregistre, à fin 2011, un nombre de 12 787 personnes physiques et morales ayant fait l'objet de déclaration d'interdiction d'émettre des chèques contre 8 581 à fin 2010.

CHAPITRE VII :
CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE VII :
CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE

La protection des déposants et la stabilité financière sont les ultimes objectifs recherchés par les autorités de supervision bancaire, tant à travers le renforcement du cadre réglementaire de l'activité des banques et établissements financiers, que par le déploiement de moyens de contrôle adéquats permettant de s'assurer, en permanence et de manière effective, que l'ensemble des risques liés à leurs activités sont circonscrits dans le périmètre de normes relevant du dispositif prudentiel.

La réglementation bancaire est constituée de normes qualitatives, mais surtout quantitatives qui permettent de circonscrire et de limiter les risques pris par les banques et établissements financiers à des niveaux jugés acceptables, compte tenu de la probabilité de la réalisation de ces risques et de l'importance de leur impact sur le système bancaire dans sa globalité. D'où la portée du contrôle prudentiel dans la réalisation et la préservation de la stabilité financière ; la protection des intérêts des déposants constituant un élément endogène.

L'effort soutenu du Conseil de la Monnaie et du Crédit, de la Commission bancaire et de la Banque d'Algérie en matière de réglementation, de contrôle et de supervision de l'activité bancaire s'inscrit dans l'objectif fondamental de prémunir les banques et établissements financiers contre tous risques majeurs, dont le risque systémique, et d'en préserver la solidité.

VII.1 – CONSOLIDATION DU DISPOSITIF PRUDENTIEL ET COMPTABLE

Dans un contexte de renforcement des mesures de contrôle prudentiel prônées par le Comité de Bâle et de l'évolution du cadre institutionnel de la supervision bancaire, contenues dans l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie a initié, durant l'année sous revue, des actions d'adaptation et de consolidation du dispositif prudentiel.

Ces améliorations visent un renforcement du contrôle interne des banques et des établissements financiers, l'encadrement des risques interbancaire et de liquidité et l'adaptation du dispositif comptable.

Gestion du risque de liquidité

Les turbulences nées de la crise financière internationale 2007- 2008 ont rappelé l'importance de la maîtrise du risque de liquidité dans la gestion des risques et son impact sur la stabilité du système financier dans son ensemble.

En s'appuyant sur les travaux du Comité de Bâle, le Conseil de la monnaie et du crédit a défini, par le règlement n° 11-04 du 24 mai 2011, le dispositif que les banques et les établissements financiers sont tenus de mettre en place, à l'effet de respecter un ratio de liquidité, de détenir un stock d'actifs liquides suffisants pour faire face à leurs exigibilités à court terme, d'identifier, de mesurer, de gérer et de contrôler le risque de liquidité.

L'instruction n° 03-2011 du 20 septembre 2011 est venue préciser les modalités d'application du ratio de liquidité prévu par le règlement susvisé.

Gestion du risque interbancaire

Le règlement n° 11-03 du 24 mai 2011 relatif à la surveillance des risques interbancaires a fixé le cadre que les banques et les établissements financiers doivent mettre en place afin de mesurer et de limiter leurs risques, notamment de contrepartie, sur leurs opérations de prêts et emprunts interbancaires, particulièrement celles opérées sur le marché monétaire.

La réglementation prudentielle en vigueur édicte des règles de division des risques, fixant un rapport maximum que toute banque ou établissement financier est tenu de respecter entre ses engagements de toute nature, à l'égard d'une contrepartie, et ses fonds propres. Cette limitation inclut les risques interbancaires.

Toutefois, au-delà de la limite quantitative déjà fixée, les risques interbancaires méritent une surveillance particulière. En effet, plus que d'autres opérations, les prêts et emprunts interbancaires, qui portent généralement sur des montants unitaires élevés, font courir des risques de concentration et de dépendance. De plus, les risques de contrepartie sur le compartiment interbancaire sont généralement soumis à une volatilité plus grande que le risque traditionnel de crédit.

Par ailleurs, au cours de la crise financière internationale, il est apparu, d'une part, que certaines institutions financières mesuraient de manière insuffisante leurs risques interbancaires, faute notamment d'outils de centralisation adaptés et, d'autre part, qu'elles n'avaient pas toujours mis en place un dispositif adapté de limites visant à maîtriser et à répartir leurs risques de contreparties sur les opérations interbancaires.

Renforcement du contrôle interne

L'importance de la fonction de contrôle interne et de conformité a été confortée par les dispositions des articles 97 bis et 97 ter de l'ordonnance n°10-04 précitée. Aussi, le règlement édicté au cours de l'année sous revue, modifiant et complétant le règlement n° 02-03 du 14 novembre 2002, définit et prévoit :

- les catégories supplémentaires de risques à surveiller par le dispositif de contrôle interne (risque de concentration, de liquidité, de conformité, risque opérationnel…) ;
- le dispositif de contrôle de la conformité des opérations et des procédures ;
- le renforcement du système de mesure des risques pour tous les risques significatifs, encourus par la banque ou l'établissement financier et la mise en place d'une cartographie des risques.

Mise en place d'un nouveau reporting comptable

Suite à l'application, depuis le 1er janvier 2010, du nouveau référentiel comptable bancaire, qui s'inspire des normes IAS/IFRS, la Banque d'Algérie a édicté, par voie d'instruction (n° 03-11 du 20/09/2011), un nouveau reporting comptable périodique intégrant les besoins d'information prudentielle.

Comptabilisation des intérêts non recouvrés

A la faveur de la mise en place du soutien financier consenti par l'Etat aux petites et moyennes entreprises confrontées à des difficultés de remboursement de leurs dettes bancaires, le Conseil de la monnaie et du crédit a défini par voie de règlement (n° 11-05 du 28/06/2011), le cadre de traitement comptable des intérêts non recouvrés.

La forme et les modalités de déclaration par les banques et établissements financiers des créances classées, ayant fait l'objet de rééchelonnement, sont précisées par l'instruction n° 08-11 du 21 décembre 2011.

VII.2 – TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA FONCTION SUPERVISION

Parallèlement aux travaux d'adaptation et de renforcementt de son cadre réglementaire, la Banque d'Algérie a poursuivi les travaux de modernisation et de refonte globale des processus liés aux activités de contrôle exercées par la Direction Générale de l'Inspection Générale.

Ces travaux comportent le développement d'un système de notation bancaire conforme aux standards internationaux, mais également une adaptation de son organisation au nouveau contexte de supervision, une refonte de l'ensemble des procédures de gestion et des manuels de contrôle et enfin, la rédaction d'une charte définissant les missions des inspecteurs et d'un code de déontologie.

Le système de notation bancaire (SNB) est une nouvelle méthode de supervision uniforme, inspirée de la méthode CAMELS et des meilleures pratiques internationales. Ce système repose sur l'évaluation des indicateurs de performance et de solvabilité des banques et établissements financiers par l'attribution d'une note. Grâce à son approche prévisionnelle des risques, ce système permet :

- une réaction ciblée et rapide de la Commission bancaire par la prise de mesures correctives adéquates, pour faire face aux difficultés rencontrées par une institution financière ;
- une réduction significative du coût de la supervision, par une meilleure appréhension du profil de risque de chaque institution et une utilisation rationnelle des ressources de la supervision ;
- un ciblage des institutions en difficulté.

Au titre de l'adaptation des procédures de travail au nouveau système de notation bancaire, des manuels de contrôle ont été élaborés.

Les procédures de la structure en charge du contrôle sur pièces ont été renforcées par une nouvelle approche d'analyse financière de la situation des banques et établissements financiers, basée sur le suivi des indicateurs d'alerte précoce.

De nouvelles prérogatives sont assignées à cette structure qui devient un acteur privilégié dans le processus de programmation, de déclenchement et de préparation des missions. Elle aura, également, la mission d'assurer le suivi de la prise en charge par les banques et établissements financiers des constats consignés dans les rapports de contrôle sur place.

Les procédures de la structure en charge du contrôle sur place sont, quant à elles, enrichies par :

- la procédure de gestion des missions qui décrit les processus liés à l'organisation, au déroulement et au suivi des missions sur place. Elle arrête le modèle, la forme et les règles de présentation du rapport de mission et fixe les règles de suivi des constats ;
- la rédaction de manuels de contrôle général et des contrôles spécifiques, renfermant les diligences à accomplir par les inspecteurs, en vue d'une évaluation des composantes risques telles que prévues par le système de notation bancaire, et portant sur l'examen de l'ensemble des activités et des processus de l'établissement assujetti.

Les manuels de contrôle spécifiques élaborés portent sur : l'évaluation du portefeuille crédit, l'évaluation des risques de sécurité des systèmes d'information, les conditions d'implantation des banques et des établissements financiers, l'évaluation du dispositif de lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme, le contrôle comptable, l'évaluation de la rentabilité, l'évaluation du risque stratégique, l'évaluation du contrôle interne, l'évaluation du risque de liquidité et de transformation et l'évaluation du risque interbancaire.

En vue de promouvoir une démarche de transparence, une charte de conduite d'une mission de contrôle sur place et un code de déontologie ont été élaborés afin de compléter le dispositif ci-dessus. Ces documents fixent les règles et les principes d'éthique et de bonne conduite qui doivent guider les inspecteurs dans leur travail, et rappellent les comportements attendus des dirigeants des institutions contrôlées et de leurs collaborateurs.

VII.3 - ACTIVITÉ DE CONTRÔLE ET DE SUPERVISION

La Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie exerce, sous l'autorité de la Commission bancaire, la surveillance prudentielle des banques et établissements financiers et veille au respect, par ces derniers, des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Le système de contrôle bancaire mis en œuvre par la Banque d'Algérie comporte un contrôle sur pièces et un contrôle sur place.

VII.3. 1 - Le contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces est un dispositif qui a pour effet d'assurer le suivi permanent de l'évolution de la situation financière des banques et établissements financiers. Il s'exerce aussi bien à l'échelle individuelle de chaque institution assujettie à l'autorité de contrôle qu'à l'échelle consolidée de tout le système bancaire.

Le contrôle sur pièces a pour but de veiller au respect permanent, par les banques et établissements financiers, des règles prudentielles et de gestion de risques prévues par le dispositif légal et réglementaire en vigueur.

Le contrôle microprudentiel

Le contrôle microprudentiel s'articule essentiellement autour de la réalisation des travaux visant à :

- s'assurer du respect des délais réglementaires de transmission des reportings comptables et prudentiels ;
- vérifier la cohérence des informations, en effectuant des contrôles intra et inter reportings, à l'effet d'apprécier la fiabilité de ces derniers et de requérir, éventuellement, des assujettis des corrections dans le cas ou ces informations s'avèreraient affectées ;
- examiner les données comptables et prudentielles transmises, interpréter les évolutions enregistrées et communiquer à l'autorité de supervision les résultats de ces travaux ;
- détecter les infractions et interpeller les institutions assujetties, auteurs des infractions, à l'effet de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et adresser à la Commission bancaire le relevé des cas d'infractions ;

- examiner les réserves des commissaires aux comptes contenues aussi bien dans le rapport de certification que dans le rapport intérimaire.

Au même titre que les rapports d'inspection sur place, les rapports des commissaires aux comptes constituent pour le contrôle permanent une source d'information pour l'analyse et l'évaluation du niveau de fiabilité des données que renferment les reportings réglementaires.

L'exercice du contrôle sur pièces dans son aspect relatif au respect par les banques et établissements financiers du dispositif prudentiel régissant la profession, a permis de relever cinquante (50) cas de non respect, voire d'infractions. Ces derniers sont imputables dans 26 % des cas aux banques privées (38 % en 2010) et dans 18 % des cas aux banques publiques (40 % en 2010). Les établissements financiers privés ont été responsables de 36 % des cas d'infractions commises en 2011 (contre 22 % en 2010), tandis que les établissements financiers publics ont enregistré 20 % contre aucune infraction en 2010.

Les normes légales et réglementaires ayant fait l'objet de non respect sont principalement celles relatives à l'actif net, au ratio individuel de division des risques et, dans une moindre mesure, au ratio relatif aux crédits accordés aux filiales et aux participations.

Enfin, s'agissant du respect général par les banques et établissements financiers des dispositions légales et réglementaires, il y a lieu d'observer que sur la base des déclarations transmises, dix neuf (19) institutions assujetties ont respecté toutes les normes prudentielles, contre quatorze (14) au cours de l'exercice 2010, marquant ainsi une amélioration par rapport à l'exercice précèdent.

Sur le plan de l'organisation et des procédures, l'exploitation des reportings réglementaires sur le contrôle interne et sur la surveillance et la mesure des risques fait ressortir, pour certaines banques et établissements financiers, des efforts notables en matière de renforcement des dispositifs de contrôle interne. Ce fait est essentiellement dû à l'acquisition de systèmes d'information permettant de répondre aux exigences d'une surveillance permanente des risques.

En revanche, pour un nombre limité d'institutions, il est relevé la persistance de certaines lacunes liées notamment à l'inadéquation de leurs systèmes d'information et à l'implication insuffisante des organes délibérants.

S'agissant des résultats de l'audit légal des banques et établissements financiers pour l'exercice 2010, l'exploitation des rapports des commissaires aux comptes a permis de constater, globalement et en comparaison avec l'exercice 2009, une amélioration de la qualité des états financiers, notamment pour les banques privées, dont les comptes ont été certifiés sans réserves.

Pour ce qui est du volet relatif au contrôle des dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'exploitation des reportings réglementaires y afférents, a permis de noter, qu'en sus de certaines insuffisances en matière d'adaptabilité des systèmes d'information aux exigences d'une surveillance permanente, les diligences essentielles en matière de connaissance de la clientèle, de vérification de l'origine des fonds reçus, de formation et de sensibilisation du personnel demeurent perfectibles.

Le contrôle macroprudentiel

Le contrôle macroprudentiel est exercé par une structure de surveillance générale du système bancaire. Le rôle assigné à cette structure consiste en la réalisation de travaux de consolidation des informations comptables et prudentielles contenues dans les reportings réglementaires.

La base de données, ainsi constituée, servira aux travaux d'analyse de la situation financière du système bancaire, notamment à ceux liés aux indicateurs globaux de solidité financière, aux simulations des scénarios de stress testing ainsi qu'aux travaux d'études de tendances.

Le contrôle macroprudentiel des banques et établissements financiers s'articule essentiellement autour de la réalisation des travaux de consolidation de leurs données institutionnelles, comptables et prudentielles à l'échelle de tout le système, au calcul des indicateurs moyens des groupes homogènes et du système. Les données consolidées sont utilisées, aussi bien dans les analyses comparatives à l'effet de dresser le relevé des tendances générales qu'à la réalisation des exercices trimestriels de stress testing, à travers des travaux de simulation de scénarios de stress sur des variables financières. Ces derniers permettent de mesurer, à la fois, la résistance individuelle de chaque institution et la résilience du système bancaire dans son ensemble aux chocs.

VII.3. 2 - Le contrôle sur place

Le contrôle sur place a pour finalité d'apporter une appréciation sur le management des banques et établissements financiers comme il vise à s'assurer de la fiabilité des informations communiquées à la Banque d'Algérie et à approfondir l'analyse des risques encourus par les institutions concernées.

Le programme de réalisation des missions de contrôle sur place a couvert les divers aspects de l'activité des banques et établissements financiers, dont vingt (20) sur les vingt sept (27) que compte la place ont fait l'objet d'au moins une visite au cours de l'exercice 2011, soit un taux de couverture d'environ 74 %.

Par thème, les interventions de vérification sur place ont connu l'évolution suivante :

Thèmes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contrôle Intégral	6	4	5	5	6	3	10
Lutte contre le Blanchiment d'argent le financement du terrorisme			8	1		23	2
Systèmes de Paiement			5	5			
Autres missions Thématiques	4	3	2	1	1	5	4
Enquêtes Spéciales	2	6	2	3	6	19	15
Commerce Extérieur	6	10	3	16	17	2	7
Total	**18**	**23**	**25**	**31**	**30**	**52**	**38**

Durant l'année 2011, il a été enregistré la réalisation de trente-huit (38) missions de contrôle sur place, dont dix (10) à caractère général dédiées au contrôle de l'ensemble des compartiments et activités des institutions contrôlées (contrôle intégral). A ce titre, il convient de signaler le lancement au cours du dernier trimestre de l'exercice 2011 de deux (2) missions pilotes inaugurant le processus de mise en œuvre de la phase expérimentale de la nouvelle méthodologie de contrôle (SNB), basée sur les risques.

Il ressort des dix (10) missions de contrôle intégral, qu'au-delà des progrès généralement constatés dans le fonctionnement des établissements audités, aussi bien au plan institutionnel et de maîtrise des risques que de la consolidation de leur structure financière, il n'en demeure pas moins que certaines insuffisances émaillant les différents compartiments persistent encore, avec des niveaux d'acuité certes limités, mais qui nécessitent des mesures correctives afin d'endiguer les faiblesses qui affectent leur degré d'exposition aux risques.

Sous l'angle de la gouvernance, les constats portent sur quelques faiblesses dans la gestion des banques et établissements financiers contrôlés, dont des dysfonctionnements dans les conseils d'administration de certains établissements et de leurs comités. Aussi, au plan organisationnel et procédural, certaines carences liées à la concentration des pouvoirs et au manque d'indépendance des structures de contrôle sont signalés. Il est également relevé la vacance de postes sensibles, notamment des postes de responsabilité, le non respect de certains principes clés de contrôle, l'utilisation de manuels de procédures non validés et non mis à jour ainsi que le faible taux d'encadrement dans une des institutions contrôlées.

En matière de lutte anti-blanchiment et suite aux contrôles en la matière réalisés en 2010, les banques et établissements financiers ont accompli des progrès en matière d'adaptation de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, efforts matérialisés par une meilleure appréhension du risque inhérent. Cependant, la conformité de certaines institutions reste en deçà des exigences et standards requis et des efforts sont à déployer par ces dernières afin de combler les faiblesses décelées, notamment en matière de procédures, de formation du personnel et de mise à jour des dossiers clientèle.

En ce qui concerne la gestion des risques, le principal risque supporté par les banques et établissements financiers demeure celui lié à l'activité crédit. Si l'ensemble des institutions contrôlées disposent d'un cadre organisationnel et de procédures adéquats et conformes aux standards en la matière, il n'en demeure pas moins que leur implémentation et leur mise en œuvre effective doit encore faire l'objet de perfectionnement, au niveau des études de dossiers de crédit, de l'amélioration des procédures d'octroi de crédits et du suivi des crédits octroyés. Aussi, l'amélioration du contrôle interne lié à la fonction comptable et au système informatico-comptable émerge comme un des principaux axes. Par ailleurs, la qualité de l'information recueillie par les banques et établissements financiers figure parmi les insuffisances qu'il convient de corriger.

Six (06) enquêtes au titre de missions thématiques ont été réalisées auprès des banques, au titre de l'année 2011, dont deux (02) ont porté sur l'évaluation du portefeuille de deux banques et deux autres (02) sont en rapport avec le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. De plus, deux (02) enquêtes ont été consacrées, respectivement à la vérification

des conditions d'augmentation du capital dans une banque et l'examen de la fonction comptable dans une autre.

Sous l'angle des missions d'enquêtes spéciales, visant à s'enquérir de la régularité d'opérations réalisées par des clients des banques et établissements financiers, la structure en charge de la Banque d'Algérie a initié quinze (15) missions conduites essentiellement au titre de la vérification de la conformité des opérations concernées aux dispositions législatives et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des infractions à la réglementation des changes. Enfin, sept (07) missions de contrôle sur place des dossiers de domiciliation des opérations de commerce extérieur et autres opérations avec le reste du monde ont été lancées au cours de l'année 2011 dont trois (03) ont été finalisées. En revanche, les quatre autres missions de même nature ont été lancées en novembre 2011 et sont toujours en cours à la fin de l'année sous revue.

CHAPITRE VIII :

POLITIQUE MONETAIRE

CHAPITRE VIII :
POLITIQUE MONETAIRE

L'évolution macroéconomique des années 2000 a été marquée par un excès de l'épargne sur l'investissement, même si l'année 2009 a enregistré un net amenuisement en la matière en raison du choc externe de grande ampleur. Ce choc externe est intervenu dix ans après celui de 1998/1999, c'est-à-dire au terme de la période de stabilisation et d'ajustement (1994-1998), à un moment où la solidité de la position financière extérieure au cours des années 2000 a contribué à asseoir, notamment entre 2004 et 2008, une résilience aux chocs externes. L'accumulation soutenue des réserves officielles de change qui en a résulté a fait émerger les avoirs extérieurs comme la source principale de l'expansion monétaire en Algérie.

Parallèlement, dans le cadre de la conduite d'une gestion macroéconomique saine des surcroîts de ressources, l'accumulation soutenue de ressources dans le Fonds de régulation des recettes a atténué l'expansion des liquidités dans l'économie nationale. La réduction de la dette extérieure (2004-2006) avant la crise financière internationale a contribué à ce processus, alors que le choc externe de 2009 a conduit à un rythme d'expansion monétaire historiquement bas, voire une contraction au premier semestre. Par ailleurs, ancrée sur une reprise de l'expansion monétaire en 2010, l'année sous revue (2011) a enregistré une forte expansion monétaire en contexte de progression significative des crédits à l'économie et d'expansion des dépenses budgétaires courantes.

C'est dans un tel contexte d'expansion monétaire et de persistance de l'inflation endogène que la Banque d'Algérie a continué à résorber en 2011 l'excès de liquidité sur le marché monétaire au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire et ce, en phase avec les objectifs quantitatifs intermédiaires de politique monétaire. Sa conduite par la Banque d'Algérie, suite à la réforme du cadre de politique monétaire en août 2010, a tiré profit aussi du renforcement du cadre réglementaire en 2009.

VIII.1 - CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Après plus d'une décennie de mise en oeuvre de la réforme monétaire de 1990, notamment durant les périodes de stabilisation et d'ajustement structurel, le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie a été ajusté en 2003 par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit dont l'article 35 stipule que :

« La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes ».

Il en résulte que la mise en oeuvre de la politique monétaire, sur la base d'un cadre réglementaire pertinent, est confiée à la Banque d'Algérie qui doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie nationale. Les objectifs de la politique monétaire et l'instrumentation en la matière sont fixés par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), en tant qu'autorité monétaire.

VIII.1.1 - Principales évolutions

Sous l'angle de l'évolution historique, le cadre légal des opérations de la Banque d'Algérie a été fixé par la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, abrogée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003. Après une réforme profonde du cadre et des instruments de la politique monétaire durant les années 1990, principalement au cours de la période 1994-1998, l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit d'août 2003 a repris une bonne partie des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire contenues dans la loi n° 90-10, tout en renforçant les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire. Aussi, ce cadre légal modifié et complété a laissé une plus grande flexibilité à l'autorité monétaire, le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente.

En effet, le Conseil de la monnaie et du crédit est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, des pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. Le Conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire, sur la base de projections monétaires élaborées par la Banque d'Algérie. Il établit les règles de prudence applicables aux opérations sur le marché monétaire.

Avant la refonte du cadre légal en août 2010, la stabilité interne et externe de la monnaie nationale constituait l'objectif ultime de la politique monétaire, dont la définition et l'instrumentation sont donc fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit. La mise en oeuvre de la politique monétaire est confiée à la Banque d'Algérie, conformément aux articles 41 et 45 de la loi et au dispositif réglementaire pris en application. L'Institut d'émission intervient aussi bien par une instrumentation monétaire qui porte sur ses opérations avec les banques hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances) que sur ses opérations de marché (opérations d'open market par cession temporaire ou définitive et reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

Il importe de souligner qu'avec l'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002, la Banque d'Algérie a particulièrement renforcé les instruments indirects de politique monétaire qui comprennent toujours les instruments de refinancement et donc d'injection de liquidités. Ces derniers n'étant plus actifs depuis fin 2001, la Banque d'Algérie a dû recourir à partir d'avril 2002 à de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité devenu même structurel, à savoir : les reprises de liquidité à sept jours depuis avril 2002 (instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002), les reprises à trois mois introduites en août 2005 et la facilité de dépôts rémunérés à partir de juin 2005 (instruction n° 04-2005 du 14 juin 2005). Les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire (reprises de liquidité à sept jours et à trois mois) connaissent des ajustements aussi bien sous l'angle des flux et encours par type d'instrument, qu'en ce qui concerne les taux d'intérêt appliqués en la matière. En particulier, les reprises à trois mois permettent d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme stables. Quant à la facilité permanente (dépôts à la Banque d'Algérie à 24 heures), réputée en blanc et à l'initiative des banques, elle est rémunérée à un taux fixe annoncé par la Banque d'Algérie.

Ce taux est modifié en fonction des fluctuations du marché et de l'évolution de la structure des taux des opérations et interventions de la Banque d'Algérie.

En plus de ces instruments indirects de politique monétaire qui contribuent conjointement à résorber l'essentiel de l'excès de liquidité, le troisième instrument de politique monétaire actif est constitué par les réserves obligatoires dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004. Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts par les banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle (période allant du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant) le niveau des réserves obligatoires réglementaires. Aussi, le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires indique les principes généraux, à savoir, les institutions astreintes à la constitution des réserves obligatoires que sont les banques, le taux maximum et l'assiette de constitution représentée par les dépôts en dinars, la période de constitution et la rémunération y afférente ainsi que la pénalité applicable en cas de non constitution ou constitution insuffisante des réserves obligatoires réglementaires. En outre, l'article 18 du même règlement indique que dans le cadre des principes édictés, la Banque d'Algérie fixe par instruction, en tant que de besoin, les conditions effectives de constitution des réserves obligatoires.

VIII.1.2 - De la réforme du cadre de la politique monétaire

L'efficacité des instruments indirects de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire et la bonne tenue corrélative de l'inflation ont amené le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie à renforcer en 2009 le cadre réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire.

En effet, le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance n° 03-11, a été revu et complété en 2009 et ce, en relation avec les développements récents de par le monde en matière de politique monétaire suite à la crise financière internationale. Aussi, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opé-

rations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité, plus particulièrement, les opérations de politique monétaire menées par elle sur le marché monétaire. Ce règlement définit plus spécifiquement :

- les contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et les sanctions pouvant être encourues par celles-ci pour le non respect de leurs obligations en tant que contreparties ;
- les effets éligibles que la Banque d'Algérie accepte en garantie pour ses opérations de cessions temporaire ou ferme ainsi que leur mode d'évaluation ;
- les opérations de politique monétaire et, plus particulièrement, les opérations que la Banque d'Algérie est appelée à effectuer sur le marché monétaire. De ce fait, l'ensemble des opérations de marché (opérations principales de refinancement, opérations de refinancement à plus long terme, opérations de réglage fin, opérations structurelles) ont fait l'objet des développements nécessaires ;
- les facilités permanentes (facilité de prêt marginal, facilité de dépôts rémunérés), en tant qu'opérations à l'initiative des banques contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, qui ont trouvé leur ancrage réglementaire renforcé ;
- les procédures d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire qui ont été affinées, à savoir les procédures d'appel d'offres périodiques dits «normaux» et celles d'appels d'offres rapides ou par voie d'opérations bilatérales ;
- et les procédures de mouvement de fonds portant sur les opérations de politique monétaire, exclusivement à travers le système de paiements en temps réel de gros montants et paiements urgents en fonctionnement depuis février 2006.

Si ce nouveau cadre réglementaire comporte un arsenal complet de dispositifs d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et hors marché monétaire, il importe de souligner que les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 (ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11), relatives à la monnaie et au crédit, donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Il s'agit là d'une importante réforme du cadre de la politique monétaire, qui vient par ailleurs conforter la consolidation du cadre opérationnel de la politique monétaire intervenue en 2009.

L'objectif d'inflation inhérent au nouveau cadre de la politique monétaire institué en 2010 devient ainsi déterminant par rapport à l'objectif monétaire quantitatif dit objectif intermédiaire, devant contribuer à la concrétisation du ciblage d'inflation. L'objectif d'inflation requiert des outils appropriés pour l'approfondissement du cadre analytique d'appui à la formulation de la politique monétaire et à sa mise en œuvre par la Banque d'Algérie. Aussi, dans le souci du suivi rigoureux du processus d'inflation en Algérie, la Banque d'Algérie a élaboré un modèle de prévision à court terme de l'inflation, en plus du modèle de détermination du niveau d'équilibre du taux de change effectif réel qui est utilisé pour la simulation de l'objectif de taux de change effectif nominal.

En effet, la portée de la prévision de l'inflation et son monitoring a amené donc la Banque d'Algérie à développer un outil adéquat répondant au souci d'une vision prospective. Ce modèle basé sur la théorie des séries chronologiques de type ARIMA (modèle univarié de séries temporelles) a pour but la prévision à court terme du taux d'inflation. Il s'agit d'un modèle dynamique qui tient compte de la mémoire donnée par l'historique de la série mensuelle des indices des prix à la consommation, afin de prévoir mensuellement son évolution dans un horizon d'une année.

Enfin, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, il importe pour la Banque d'Algérie de minimiser tout écart entre la prévision d'inflation à court terme et l'objectif retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire.

VIII.2 – MONNAIE ET FLUX DE FONDS

Les années 2000 se caractérisent par un cycle d'expansion monétaire en Algérie qui a pour origine la monétisation des avoirs extérieurs ; l'accumulation en la matière ayant été plus soutenue entre 2004 et 2008 et donc avant le choc externe de 2009. En particulier, les avoirs extérieurs nets dépassent, depuis fin 2005, la masse monétaire au sens de M2. En effet, les avoirs extérieurs détenus par la Banque d'Algérie constituent la garantie des signes monétaires (en dinars) dans l'économie nationale et détenus par les agents économiques non financiers (Etat, entreprises et ménages), en contexte de stérilisation d'une partie des avoirs en dinars du Trésor. Aussi, si la loi définit clairement les devises étrangères comme élément de couverture de la monnaie nationale (le dinar), la contrepartie des réserves de change monétisées se retrouve dans l'économie nationale au niveau :

- des dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures auprès de sa banque (contrepartie de cessions des recettes d'exportation d'hydrocarbures non utilisées) ;
- des dépôts de l'Etat dans ses comptes tenus sur les livres de la Banque d'Algérie (part de la fiscalité pétrolière non dépensée) ;
- des dépôts des autres agents économiques non financiers auprès des banques.

Les flux annuels de monnaie ont pour contreparties (origine) les flux nets de devises entre l'économie nationale et le reste du monde et les flux nets de crédits octroyés par les banques et établissements financiers qui sont un sous-ensemble de l'agent économique «Reste de l'économie nationale». Les flux nets en devises s'analysent, à leur tour, comme suit :

- l'excès de l'épargne nationale (épargne intérieure + revenus nets des facteurs + transferts courants nets) sur l'investissement, c'est-à-dire l'épargne non investie restée sous forme liquide (d'avoirs monétaires) et correspondant au solde net des opérations courantes avec le reste du monde ;
- et, les flux nets de devises résultant des opérations financières (compte de capital) avec le reste du monde.

L'analyse des opérations des principaux agents économiques, représentés par cinq secteurs institutionnels (Entreprises des hydrocarbures, Etat, Banque d'Algérie, Banques et établissements financiers et Reste de l'économie nationale), et leur interrelation avec le « Reste du monde » permet d'expliciter le processus de monétisation et de création monétaire ainsi que les flux de fonds corrélatifs.

Le processus de monétisation repose principalement sur les opérations du secteur « Entreprises des hydrocarbures » qui rapatrie les devises étrangères reçues (obligation réglementaire) au titre de l'exportation des hydrocarbures (produits bruts et raffinés) et qui sont cédées à la Banque d'Algérie, conformément à la législation et à la réglementation des changes en vigueur. En contrepartie des devises cédées, il reçoit de la Banque d'Algérie, sur ses comptes tenus sur les livres des banques commerciales opérant en Algérie, de la monnaie nationale. Ces dépôts font partie de la masse monétaire M2. A partir de cette création monétaire, le secteur «Entreprises des hydrocarbures » :

- transfère à l'étranger la quote-part revenant à ses associés,
- verse la fiscalité sur les hydrocarbures vendus, y compris la part des associés, et la redevance annuelle à l'Etat,
- règle ses importations de biens et services,
- règle le principal et les intérêts sur sa dette extérieure, le cas échéant,
- effectue le paiement de ses dépenses domestiques (salaires, matières premières, services, investissements,…) au profit du secteur « Reste de l'économie nationale », secteur qui lui règle les ventes de produits d'hydrocarbures sur le marché national.

En effet, le rapatriement des exportations du secteur « Entreprises des hydrocarbures » net de ses importations de biens et services s'établit à 4367,168 milliards de dinars au titre de l'année 2011. Déduction faite de la fiscalité pétrolière et de la redevance annuelle (3980 milliards de dinars) et de l'épargne financière sous forme de dépôts (-26,450 milliards de dinars) et compte tenu des recettes sur la vente de produits sur le marché national, il en résulte qu'un montant estimé à 648,664 milliards de dinars a été dépensé sur le marché national (salaires, biens, services, investissements,...) représentant, par ailleurs, les recettes du secteur « Reste de l'économie nationale ».

Le secteur « Etat » reçoit la fiscalité pétrolière et la redevance annuelle du secteur « Entreprises des hydrocarbures », représentant les principales recettes budgétaires, alors que la fiscalité ordinaire et les autres produits non fiscaux proviennent du secteur « Reste de l'économie nationale ». De plus, une partie des résultats de la Banque d'Algérie de l'exercice écoulé est versée au Trésor qui peut contracter, le cas échéant, des emprunts sur le marché monétaire.

Ces recettes permettent au secteur « Etat » de couvrir les dépenses budgétaires, courantes et d'équipement, de payer le principal de la dette interne et externe et, enfin, d'épargner éventuellement une partie sous forme de dépôts (fonds de régulation des recettes et compte courant) auprès de la Banque d'Algérie. En outre, pour maintenir une activité sur le marché des titres de l'Etat, le Trésor émet des titres (dématérialisés et sur formule) et mobilise l'épargne de certains organismes non financiers notamment publics. Il est destinataire des dépôts à vue dits «fonds particuliers» collectés par ses caisses et peut recourir aux dépôts à vue dans les Centres de chèques postaux provenant de la clientèle ménages et entreprises. Les dépenses du secteur « Etat » effectuées en dinars, déduction faite de l'ensemble de ses produits relatifs à la fiscalité hors hydrocarbures et autres produits non fiscaux, représentent des recettes pour le secteur « Reste de l'économie nationale ».

En ce qui concerne l'exercice 2011, le secteur « Etat » a encaissé 3980 milliards de dinars au titre de la fiscalité pétrolière et de la redevance, soit un flux provenant du secteur « Entreprises des hydrocarbures ». Parallèlement, le flux au titre de la fiscalité hors hydrocarbures et autres produits payés par le secteur « Reste de l'économie nationale » est estimé à 1586,483 milliards de dinars. Au profit de ce dernier, l'Etat a opéré un flux d'un montant estimé à 5399,343 milliards de dinars, correspondant à ses dépenses (budget de fonctionnement et une partie du budget d'équipement). Le Trésor a également réalisé des prêts nets au profit du secteur «Reste de l'économie nationale» dont le montant est estimé à 127 milliards de dinars en 2011, soit un montant en deçà des dépôts reçus des entreprises et ménages ainsi que d'Algérie Poste. En conséquence, le Trésor a augmenté ses dépôts auprès de la Banque d'Algérie pour un montant net de 538,865 milliards de dinars en 2011, alimenté par la partie stérilisée de la fiscalité pétrolière.

La Banque d'Algérie, quant à elle, acquiert les devises des secteurs « Entreprise des hydrocarbures » (100 % des exportations des hydrocarbures) et « Reste de l'économie nationale » (50 % des exportations hors hydrocarbures), en contrepartie de la monnaie nationale créée. En conséquence, la Banque d'Algérie accumule les avoirs extérieurs, pendant que le produit de ses placements de réserves officielles de change augmente, dans une certaine mesure, ses créances sur le reste du monde. Ainsi, l'essentiel des produits financiers recouvrés par la Banque d'Algérie provient de ses placements à l'étranger, à mesure que les banques ne recourent plus, depuis fin 2001, au refinancement auprès de la Banque d'Algérie. Cela permet à la Banque d'Algérie de payer ses importations de biens et services et de couvrir ses charges d'exploitation en dinars, qui sont des recettes pour le secteur « Reste de l'économie nationale ». Par ailleurs, la Banque d'Algérie verse aux détenteurs des comptes en devises auprès des banques, des intérêts sur ces dépôts qui sont gérés pour son compte par les banques de la place. La Banque d'Algérie verse au secteur « Etat » une partie de ses résultats, après constitution de provisions nécessaires, soit 137,2 milliards de dinars au titre des résultats de l'exercice 2010. Pour ses opérations propres, la Banque d'Algérie a versé au profit du secteur « Reste de l'économie nationale» un montant évalué à 17 milliards de dinars.

Le secteur « Banques et établissements financiers » reçoit l'épargne financière du secteur « Entreprises des hydrocarbures », mobilise l'épargne financière du secteur « Reste de l'économie nationale » et gère les dépôts du Trésor dans le cadre de conventions signées. Il emprunte des montants sur le marché mo-

nétaire, notamment auprès des épargnants institutionnels ; ses emprunts extérieurs restant très modestes. Dans le cadre de son rôle d'intermédiation, ce secteur distribue des crédits à la clientèle entreprises et ménages (secteur « Reste de l'économie nationale »). Il achète des titres de l'Etat émis par le Trésor ainsi que des obligations émises par les entreprises publiques et privées sur le marché financier, tout comme il paye son propre service de dette extérieure, le cas échéant. Sous l'angle de ses produits, ce secteur reçoit les intérêts et autres produits nets (intérêts sur les crédits distribuées et autres produits moins intérêts dus sur les dépôts à terme collectés) du secteur « Reste de l'économie nationale ». Il reçoit également des intérêts sur ses dépôts auprès de la Banque d'Algérie, dépôts au titre de reprises de liquidité, de facilité marginale de dépôts rémunérés, voire en compte courant au titre des réserves obligatoires et ce, dans le cadre de la gestion par cette dernière de l'excès de liquidité.

Quant au secteur «Reste de l'économie nationale», ses ressources sont constituées des flux représentant les dépenses des secteurs «Entreprises des hydrocarbures», « Etat », «Banques et établissements financiers» et «Banque d'Algérie». Il reçoit les devises en contrepartie des exportations hors hydrocarbures (50 % en dinars, les autres 50% sont gérés par les banques en comptes devises), ainsi qu'une partie des transferts de salaires, retraites et autres produits de l'étranger que les retraités et autres ménages dépensent ou laissent en dépôts auprès de leurs banques. Ce secteur transfère le solde net entre les exportations de biens hors hydrocarbures et les importations de biens, ainsi que celui des services (solde entre les services exportés et les services importés), auxquels s'ajoute le service de la dette extérieure, le cas échéant. Enfin, le solde de l'ensemble des opérations du secteur économique «Reste de l'économie nationale» avec les autres secteurs constitue son épargne financière déposée dans les banques, le Trésor et les CCP ou bien détenue en monnaie fiduciaire notamment par les ménages en tant que flux de monnaie créée et non détruite.

Au titre de l'exercice 2011, le secteur «Reste de l'économie nationale» a reçu :

- du secteur « Etat », un montant net de 3812,890 milliards de dinars,
- du secteur « Entreprises des hydrocarbures », un montant de 648,664 milliards de dinars en tant que dépenses de ce secteur sur le marché national, mais a payé à ce secteur un montant de 210 milliards de dinars (marché domestique des produits des hydrocarbures),
- de la Banque d'Algérie, un montant net de 12,519 milliards de dinars,
- du Trésor, un montant de 140,469 milliards de dinars au titre de la distri-

bution de crédits principalement, auquel il faut ajouter le remboursement des bons sur formule,
- du secteur « Banques et établissements financiers », des crédits pour un montant de 633,424 milliards de dinars.

En outre, le secteur « Reste de l'économie nationale » a reçu la contre-valeur en dinars des 50 % des exportations hors hydrocarbures (44,475 milliards de dinars) et pour les autres 50 % (44,475 milliards de dinars) les devises que les banques gèrent pour le compte de la Banque d'Algérie. Ce secteur a transféré au profit du reste du monde, au titre de ses importations de biens et services, un montant estimé à 3569,422 milliards de dinars, soit presque l'équivalent du flux net en provenance de l'agent économique Etat (3812,890 milliards de dinars) au titre des salaires, transferts et autres dépenses de l'Etat. Cela témoigne du niveau excessivement élevé de la propension à importer, en contexte de faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures. Malgré cette vulnérabilité, le secteur « Reste de l'économie nationale » a épargné en 2011 un montant global de 1645,695 milliards de dinars. Une partie de cette épargne (452,853 milliards de dinars) est détenue sous forme de monnaie fiduciaire pour répondre aux besoins de transaction et de précaution et le reste est placé auprès du Trésor et des CCP (298,566 milliards de dinars) ainsi qu'auprès des banques (900,726 milliards de dinars). En conséquence, l'épargne financière des ménages s'est nettement accrue au cours de l'année 2011, corrélativement, notamment aux décaissements de la sphère budgétaire.

Enfin, cette esquisse des flux de fonds des agents économiques au titre de l'année 2011, à travers notamment les variations de leurs avoirs/engagements financiers, débouche sur l'analyse approfondie des principaux agrégats monétaires et de crédits. Cela permet de confirmer que certains agrégats sont particulièrement pertinents en matière de conduite et de suivi de la politique monétaire dans cette phase de croissance significative des crédits à l'économie.

VIII.3 – DES PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS MONETAIRES

La situation monétaire à fin décembre 2011 montre une reprise soutenue de l'expansion monétaire au cours de l'année sous revue, tirée par une forte croissance des crédits à l'économie en contexte de progression appréciable des avoirs extérieurs. Si l'analyse du cycle monétaire au cours des années 2000 met en avant l'importance accrue du rôle des avoirs extérieurs comme déterminant structurel de l'expansion monétaire en Algérie, à l'exception de 2009,

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 17

STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE

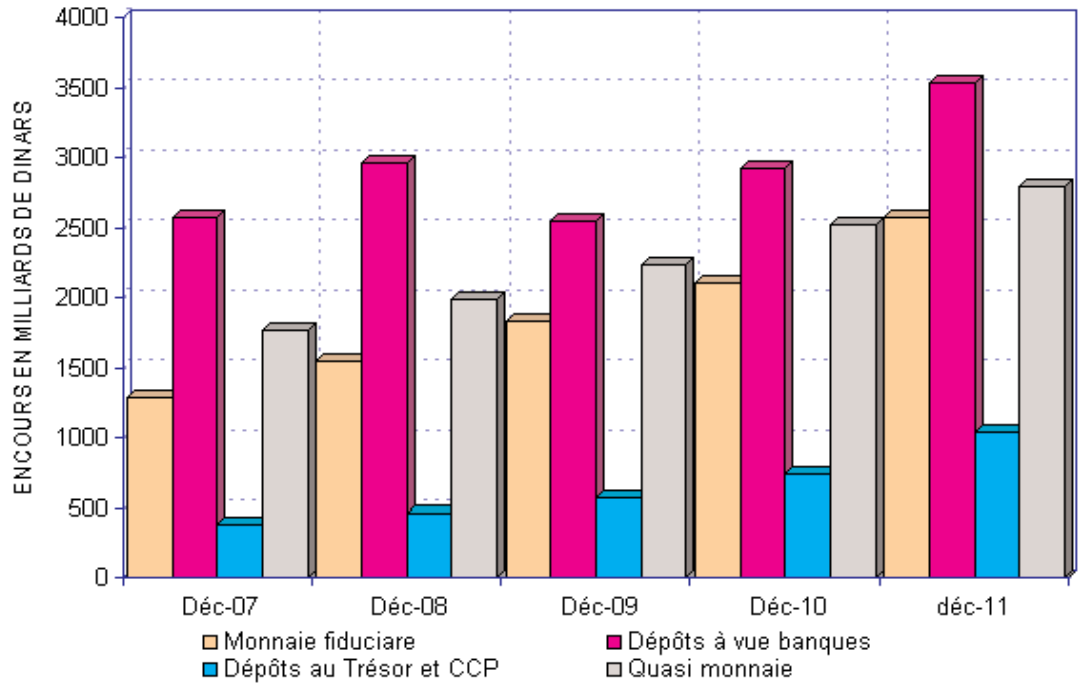

GRAPHIQUE 18

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

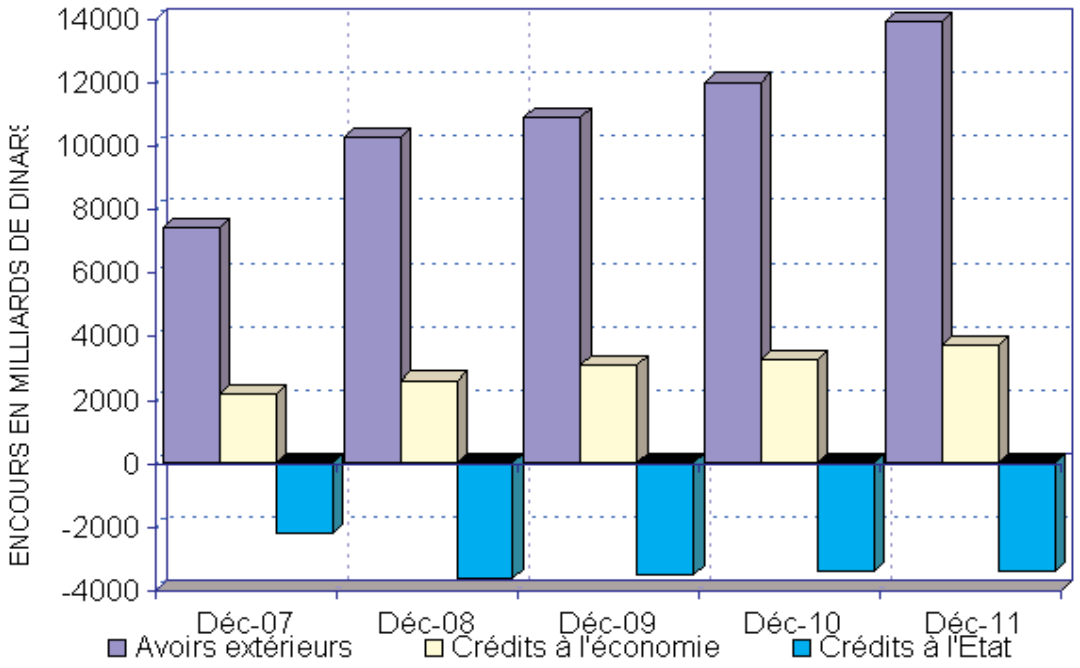

INDICATEURS MONETAIRES 2011

GRAPHIQUE 19

EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

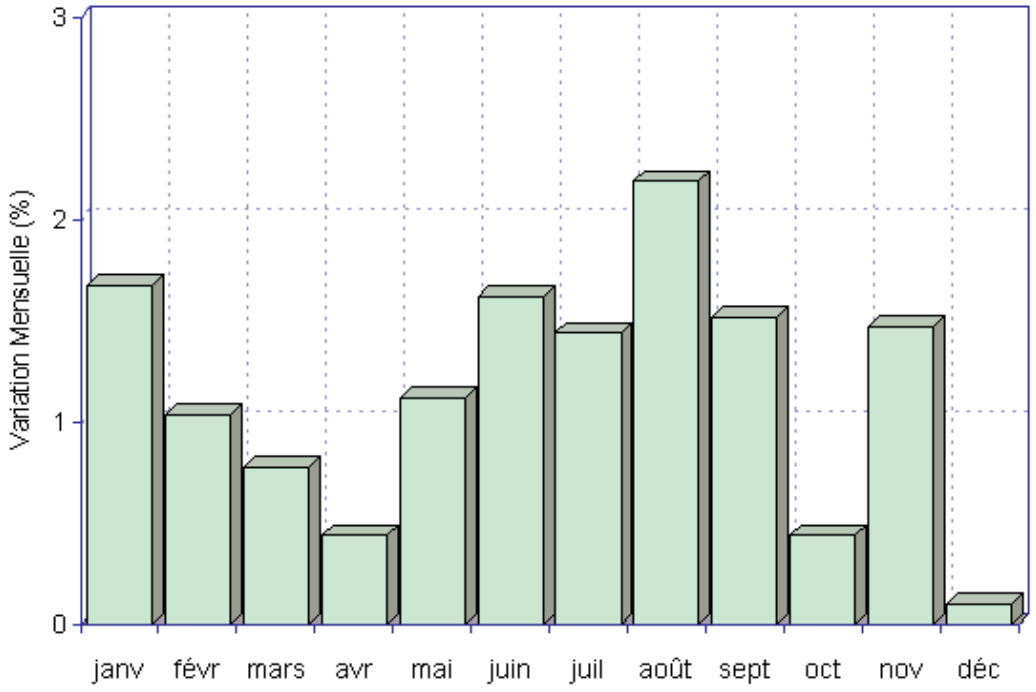

GRAPHIQUE 20

MASSE MONETAIRE

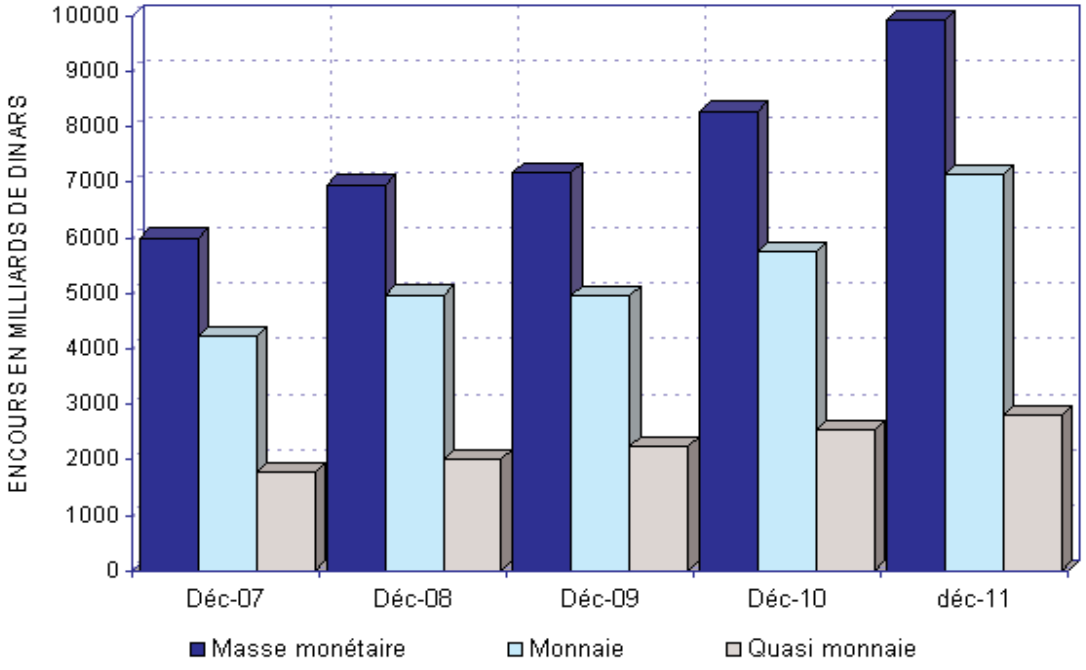

la monétisation des avoirs extérieurs reprend son rôle dans le processus de création monétaire en 2011 et ce, de manière soutenue.

En effet, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une progression de 10,36 % au second semestre 2011 (5,16 % au premier semestre), soit 16,05 % en rythme annuel contre 10,21 % en 2010 et 38,2 % au titre de l'année 2008, correspondant à un « pic » historique en matière d'expansion des avoirs extérieurs nets dans la situation monétaire résultant d'un trend haussier durant huit années. La progression enregistrée en 2011, pour la seconde année consécutive, principalement au second semestre de l'année sous revue, vient confirmer la consolidation de la position financière extérieure, renforçant de nouveau le rôle des avoirs extérieurs dans l'évolution de la situation monétaire consolidée.

Après un rythme historiquement bas en 2009 (3,12 %), sous l'effet du choc externe de grande ampleur, la masse monétaire M2 s'est accrue de 19,91 %, soient 8,86 % et 10,14 % aux premier et second semestres respectivement, contre seulement 15,44 % au titre de l'année précédente. Il s'agit là d'un fort rythme de croissance de l'agrégat monétaire M2 (19,91 %) qui n'a été dépassé au cours de la décennie qu'en 2007 (21,5 %) et 2001 (22,3 %) ; le taux d'expansion monétaire ayant été très élevé dès le début du cycle d'expansion des décaissements au titre des dépenses budgétaires d'équipement correspondant au premier plan de relance (2001-2004).

Si l'accumulation des avoirs extérieurs est déterminante dans l'expansion monétaire depuis plus de dix ans, la variable crédits à l'économie joue un rôle de plus en plus dynamique dans la croissance des liquidités monétaires. En particulier, les crédits à l'économie (y compris les rachats de crédits non performants par le Trésor) ont fortement progressé en 2011 (19,98 %) dont 7,94 % au second semestre. En rythme annuel, ce taux est bien plus élevé que celui des avoirs extérieurs nets (16,05 %), contribuant significativement à l'expansion monétaire. La poursuite soutenue du dynamisme des crédits à l'économie en 2011 situe l'Algérie dans le groupe de pays émergents à croissance rapide du crédit. Cela, sans que l'Algérie n'ait recours aux sources de financement extérieur, à en juger par le solde de la balance des capitaux de la balance des paiements extérieurs. De plus, les engagements en devises des banques ne représentent que 0,10 % de leurs ressources à fin 2011 contre 0,14 % à fin 2010, en contexte de forte croissance de leurs moyens d'action (ressources) en dinars.

GRAPHIQUE 21

INDICATEURS MONETAIRES

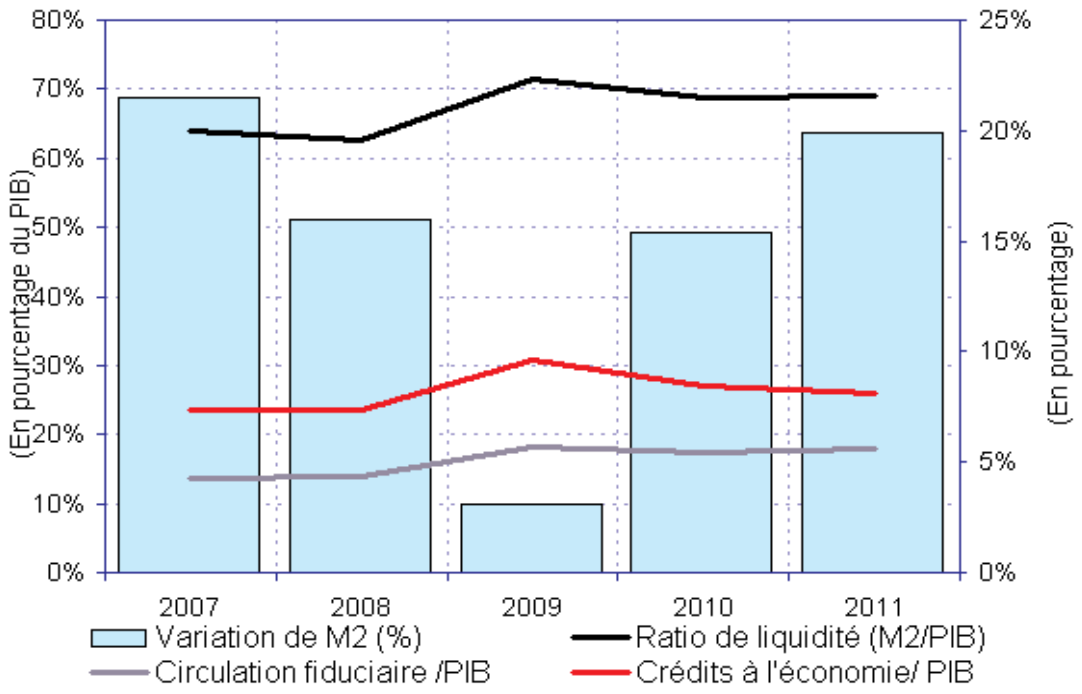

GRAPHIQUE 22

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

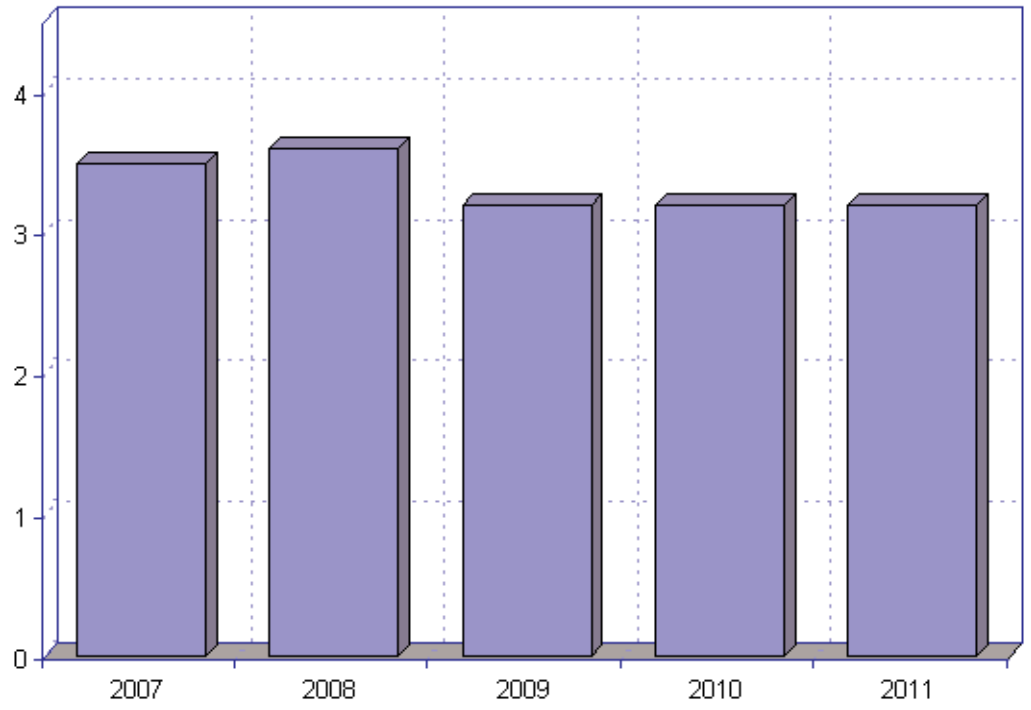

SITUATION MONÉTAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**7 415,5**	**10 246,9**	**10 885,7**	**11 996,5**	**13 922,4**
Banque centrale	7 382,9	10 227,5	10 865,9	12 005,6	13 880,6
Banques commerciales	32,6	19,4	19,8	-9,1	41,8
Avoirs intérieurs nets	**-1 420,9**	**-3 291,0**	**-3 712,6**	**-3 715,8**	**-3 993,2**
Crédits intérieurs	12,1	-1 011,8	-402,4	-124,8	319,9
Crédits à l'État (nets)	-2 193,1	-3 627,3	-3 488,9	-3 392,9	-3 406,6
Banque centrale	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4
Banques commerciales	723,1	278,6	340,2	790,9	1 017,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	378,7	459,8	572,9	735,5	1 034,0
Crédits à l'économie *	2 205,2	2 615,5	3 086,5	3 268,1	3 726,5
Fonds de prêts de l'État	-28,9	-16,3	-14,8	-14,5	-17,3
Engagements extér. à moyen et long ter	-14,7	-11,4	-8,2	-6,2	-5,2
Autres postes (nets)	-1 389,4	-2 251,5	-3 287,2	-3 570,3	-4 290,6
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**5 994,6**	**6 955,9**	**7 173,1**	**8 280,7**	**9 929,2**
Monnaie	4 233,6	4 964,9	4 944,2	5 756,4	7 141,7
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 284,5	1 540,0	1 829,4	2 098,6	2 571,5
Dépôts à vue dans les banques	2 570,4	2 965,1	2 541,9	2 922,3	3 536,2
Dépôts au Trésor et CCP	378,7	459,8	572,9	735,5	1 034,0
Quasi-monnaie	1 761,0	1 991,0	2 228,9	2 524,3	2 787,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**21,5**	**16,0**	**3,1**	**15,4**	**19,9**
Monnaie	33,7	17,3	-0,4	16,4	24,1
Quasi-monnaie	-0,3	13,1	11,9	13,3	10,4
Avoirs intérieurs nets	**144,4**	**131,6**	**12,8**	**0,1**	**7,5**
Crédits intérieurs	-98,0	-8 462,0	-60,2	-69,0	-356,2
Crédits à l'État (nets)	68,2	65,4	-3,8	-2,8	0,4
Crédits à l'économie *	15,7	18,6	18,0	5,9	14,0
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	63,7	63,0	71,5	68,7	69,0
Monnaie/PIB	45,0	45,0	49,3	47,8	49,6
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,7	13,9	18,2	17,4	17,9
Crédits à l'économie/PIB	23,4	23,7	30,8	27,1	25,9
Monnaie/M2	70,6	71,4	68,9	69,5	71,9
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	21,4	22,1	25,5	25,3	25,9
Multiplicateur monétaire	3,5	3,6	3,2	3,2	3,2

* Hors créances non performantes rachetées par le Trésor en 2011, le taux de croissance des crédits est de 19,98 %

Par ailleurs, la dynamique des crédits observée en 2011 concerne aussi bien les banques publiques (12,63 %, net des rachats) que les banques privées (23,17 %), pendant que son rythme est inégal entre les banques.

Cependant, sous l'angle sectoriel, l'évolution des crédits directs distribués par les banques est contrastée en 2011, car la forte hausse des crédits au secteur public (31,7 %) s'est accompagnée d'une hausse plus modérée des crédits aux entreprises privées (13,05 %). Quant aux crédits aux ménages, ils ont enregistré une progression significative en 2011 (18,34 %), principalement au quatrième trimestre (12,03 %), tirée par les crédits immobiliers aux ménages. Ces derniers se sont accrus de 18,71 % et constituent encore 68 % du total des crédits aux ménages (68 % à fin 2010), en contexte de stabilisation de la part relative des crédits aux ménages dans le total des crédits distribués net des rachats. Le niveau des crédits bancaires qui leurs sont accordés, représentant seulement 8,03 % de l'encours des crédits aux entreprises et ménages, contraste avec l'importance des dépôts en dinars des ménages par rapport à l'encours des dépôts en dinars (33,19 % à fin 2011) au niveau des banques. Cela confirme la faiblesse de l'intermédiation bancaire au profit des ménages, malgré l'entrée en production en 2006 des systèmes de paiements modernes. D'où la nécessaire amélioration des services bancaires de base à la clientèle dans l'objectif d'une inclusion financière accrue.

En y intégrant les entreprises privées, la part des crédits au secteur privé (entreprises privées et ménages) dans le total des crédits distribués net des rachats a, par contre, reculé de plus de deux (02) points au second semestre de l'année sous revue (53,22 % à fin décembre) après s'être relativement stabilisée au premier semestre (55,15 % à fin juin 2011 contre 55,26 % à fin décembre 2010). Relativement au produit intérieur brut hors hydrocarbures, les crédits au secteur privé se stabilisent à environ 22 %, soit une bonne tenue comparativement à plusieurs pays émergents et en développement et ce, d'autant que les effets de la crise financière et économique mondiale perdurent.

Parallèlement, la part des crédits à court terme est en baisse au profit des crédits à moyen et long termes, soit 63,42 % à fin décembre 2011 (62,55 % à fin juin 2011) contre 59,87 % à fin décembre 2010. Le dynamisme du financement à moyen et long termes est tiré principalement par la forte expansion des crédits à long terme, atteignant un rythme de 34,59 % au titre de l'année 2011 (17,47 % pour 2010). Si le taux de croissance en la matière réalisé au premier semestre 2011 a été plus élevé (17,54 %) en tant que rythme semestriel, la dynamique du financement à moyen et long termes de l'économie est appuyée à

partir du second semestre 2011 par un rallongement des maturités de financement bancaire, sous l'effet de l'impulsion apportée par les pouvoirs publics (soutien financier). Dans ce cadre, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté en juin 2011 un règlement portant traitement des intérêts non recouvrés comptabilisés au titre des créances bancaires éligibles au rééchelonnement au profit des petites et moyennes entreprises (PME) en difficulté, bénéficiant du soutien financier de l'Etat. Il est clairement précisé que les créances classées, objets de rééchelonnement dans le cadre du soutien financier consenti par l'Etat, sont celles constatées à fin avril 2011, nettes des intérêts non recouvrés. Les évaluations en cours au niveau des banques indiquent que cette opération contribuera à renforcer la part des crédits à moyen et long termes relativement aux crédits distribués, tout comme elle débouchera sur une diminution des créances non performantes.

Aussi, dans un tel contexte de forte croissance des crédits à l'économie, la diminution du taux d'intérêt moyen pondéré par type de crédits à décembre 2011, comme au premier semestre, par rapport à son niveau de fin 2010 et fin 2009, confirme le caractère favorable des conditions financières. En particulier, une solidité financière renforcée des banques contribue à conforter le rôle du canal crédit dans l'allocation des ressources d'épargne financière accrues, notamment en ce qui concerne les dépôts des ménages et entreprises privées qui prennent une part plus large dans l'agrégat monétaire M2.

En tant que contrepartie de la masse monétaire, les créances nettes sur l'Etat ont légèrement progressé (0,40 %) au cours de la période sous revue ; le Trésor restant créancier net du système bancaire. Si les dépôts du Trésor auprès de la Banque d'Algérie contribuent encore à la stérilisation, les créances nettes des banques sur le Trésor ont augmenté de 28,69 % en 2011 et les créances des entreprises et ménages (dépôts) sur le Trésor ont enregistré une forte expansion (40,60 %).

En matière de structure de la masse monétaire, l'année 2011 est marquée par l'augmentation de près de deux (02) points de pourcentage de la part relative des dépôts dans les CCP et au Trésor, pour atteindre 10,41 % à fin 2011, et d'une progression moindre de celle de la monnaie fiduciaire à 25,90 % à fin 2011 (25,34 % à fin 2010). Quant à la part des dépôts à vue dans les banques, elle se stabilise à 35,6 % en 2011 et 2010. Celle de la quasi monnaie (dépôts à terme en dinars et dépôts en devises) recule de plus de deux (02) points de pourcentage à 28,07 % à fin 2011 (30,48 % à fin 2010), contrastant avec l'aug-

mentation appréciable des épargnes financières (hors monnaie fiduciaire) des ménages (11,76 %) et de celles des entreprises privées (11,97 %).

Au cours de l'année 2011, les dépôts à vue dans les banques se sont accrus de 21,01 % (13,45 % au titre du second semestre), tirés par l'expansion des dépôts des entreprises privées et des ménages, tout en se stabilisant relativement à l'agrégat monétaire M2. Les dépôts à terme en dinars ont également progressé en 2011 (11,12 %), mais à un rythme moindre et surtout bien en deçà du fort taux de croissance des dépôts au CCP et au Trésor (40,60 %). Cette envolée a été alimentée par l'augmentation des revenus salariaux et des transferts budgétaires courants.

En particulier, la forte croissance des dépôts aux CCP et au Trésor s'est accompagnée par une expansion plus soutenue de la monnaie fiduciaire en circulation. En effet, l'envolée des retraits de monnaie fiduciaire auprès des CCP en 2011, en contexte de faible reflux en la matière via les banques, a conduit à un accroissement significatif de la monnaie fiduciaire en circulation (22,53 % dont 11,18 % au second semestre) contre 14,72 % en 2010 (18,8 % en 2009). Cela pour faire face à la persistance de la demande de cash, notamment en 2011, liée au phénomène d'expansion du marché informel et/ou thésaurisation. Le trend haussier du ratio monnaie fiduciaire/dépôts hors secteur des hydrocarbures confirme cette tendance.

Hors dépôts du secteur des hydrocarbures, la masse monétaire M2 a crû de 22,25 % en 2011 (10,92 % à fin juin), pendant que les dépôts du secteur des hydrocarbures ont progressé de seulement 2,67 % contre 27,95 % en 2010. Ce faible taux de croissance en 2011 a été enregistré au second semestre de l'année sous revue puisque le premier semestre s'est caractérisé par une contraction de 6,29 % par rapport à décembre 2010. Cette contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures s'est matérialisée, en juin 2011, en dépit de l'évolution favorable des prix des hydrocarbures, suite aux différentes régularisations de la fiscalité pétrolière intervenues en juin 2011 et en septembre 2011 suite au règlement du dividende au titre de l'exercice 2010. Pour mémoire, l'année 2009 avait enregistré une contraction de 40,50 % des dépôts du secteur des hydrocarbures.

Face à la faible progression des dépôts du secteur des hydrocarbures en 2011 marquée par une contraction au premier semestre, les dépôts à vue et à terme en dinars des entreprises privées et des ménages auprès des banques se sont

consolidés davantage, respectivement de 8,47 % et 3,85 % aux premier et second semestres, pour atteindre 2889,72 milliards de dinars à fin décembre 2011. Cela représente 48,33 % de l'encours des dépôts en dinars contre 47,35 % pour le secteur public (y compris l'entreprise nationale des hydrocarbures). En situation de stabilisation des dépôts en devises qui ne sont pas des ressources à la disposition des banques, l'importance accrue des dépôts en dinars des ménages (33,19 % de l'encours des dépôts en dinars) notamment auprès de la caisse d'épargne, alimentée par l'augmentation des revenus salariaux et des transferts budgétaires courants, renseigne sur la volonté de l'accès au logement comme motif d'épargne financière. Les dépôts des ménages à la caisse d'épargne sont évalués à environ 43,96 % du total de leurs dépôts en dinars auprès des banques. La nature stable des dépôts des ménages au niveau de la caisse d'épargne milite fortement pour un développement soutenu du financement bancaire de l'accès au logement pour les ménages.

En situation de flux positifs des dépôts bancaires (888,28 milliards de dinars) excédant les flux de crédits (652,60 milliards de dinars), la liquidité globale des banques a augmenté au cours de l'année 2011, à l'exception d'une diminution en juin corrélée à la contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures explicitée plus haut. L'excès de liquidité sur le marché interbancaire est resté structurel en 2011, mais devenu largement disséminé au sein du système bancaire. La Banque d'Algérie a continué à résorber l'excès de liquidité par des opérations de reprise à sept jours et trois mois pour un total de 1100 milliards de dinars et les banques ont régulièrement placé les montants en sus de l'objectif de constitution des réserves obligatoires en facilité de dépôts rémunérés à 24 heures. Au cours de l'année 2011, à l'exception des mois de février, mai, juillet et novembre, le montant total de ces placements en facilité de dépôts rémunérés a excédé l'encours des reprises de liquidités (1100 milliards de dinars). Quant aux avoirs en comptes des banques, leur montant a culminé à 487,05 milliards à fin décembre 2011, soit un encours très en deçà de leurs placements en facilité de dépôts rémunérés (1258 milliards de dinars). En conséquence, après constitution des réserves obligatoires, le faible montant des réserves libres qui a oscillé entre 64 et 73 milliards de dinars en 2011 traduit le caractère effectif de la résorption de l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie. D'où la portée du suivi fin et de la gestion de la liquidité bancaire par la Banque d'Algérie.

Le cadre opérationnel de prévision et de suivi fin de la liquidité bancaire par la Banque d'Algérie a été en fait consolidé au premier semestre 2011, contri-

buant ainsi à l'efficacité de la conduite de la politique monétaire, d'autant que l'année 2011 a été marquée par une hausse modérée de la liquidité bancaire globale. L'excès de liquidité est effectivement résorbé par la Banque d'Algérie, en situation de très faible rôle joué par le marché monétaire interbancaire où les montants transigés restent très faibles et même erratiques. Ce très faible rôle du marché monétaire interbancaire dans la régulation de la liquidité bancaire, en dépit d'un nombre important de banques et établissements financiers et d'une infrastructure moderne de systèmes des paiements depuis 2006, ne contribue pas à l'efficacité de la conduite de la politique monétaire.

VIII.4 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

Corrélativement à l'élargissement du rôle des instruments indirects de la politique monétaire au cours de la seconde moitié des années 1990, la Banque d'Algérie a multiplié ses interventions sur le marché monétaire, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques. En effet, le refinancement auprès de la Banque d'Algérie est resté la principale source de liquidité pour les banques jusqu'à l'année 2001.

Cependant, avec l'émergence de l'excès de liquidité à partir du début de l'année 2002, la Banque d'Algérie a été amenée à partir d'avril 2002 à mettre en place des instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. Aussi, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au cours de l'année 2011 au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, tout comme depuis fin 2001. Même l'année 2009, année de choc externe de grande ampleur inhérent à la crise économique mondiale, a été marquée par la persistance de l'excès de liquidités sur le marché monétaire.

Après la contraction enregistrée en 2009 et la reprise de l'expansion de la liquidité bancaire de près de 4,18 % enregistrée en 2010, l'année 2011 consolide la tendance haussière en la matière avec un taux d'expansion de 11,59 % à fin 2011 par rapport à fin 2010. En effet, la liquidité bancaire s'est accrue de 295 milliards de dinars en fin de période, s'inscrivant dans la reprise du trend haussier reparti en 2010 sous le double effet de la reprise de l'accumulation des avoirs extérieurs et de l'augmentation des dépôts des entreprises et des ménages dans un contexte de forte expansion des dépenses budgétaires. La liquidité bancaire s'est accrue principalement au second semestre 2011, clôturant l'année avec un encours de 2 845,10 milliards de dinars contre 2 685,95 milliards de dinars à fin juin 2011 et 2 549,71 milliards de dinars à fin décembre

2010. L'excès structurel de la liquidité bancaire sur le marché monétaire a engendré, notamment au cours du second semestre 2011, une réduction de la demande de fonds prêtables que traduit un financement en flux, en 2011, en baisse par rapport à 2010 (31 milliards de dinars en moyenne mensuelle en 2011 contre 34 milliards de dinars en 2010). Ces montants ont été échangés quasi exclusivement (99 %) sur le segment au jour le jour et le marché monétaire interbancaire a terminé l'année avec un encours nul contre un encours de 71,15 milliards de dinars à fin 2010 et un encours de 14,20 milliards de dinars à fin 2009.

La prépondérance des opérations au jour le jour sur les opérations à terme et la contraction des maturités négociées sur le marché interbancaire observées déjà en 2010, ont marqué plus fortement l'activité de ce marché en 2011. Les taux d'intérêt moyens pondérés des opérations interbancaires ont évolué, en 2011, dans une fourchette de taux compris entre 1,06250 % et 4,86905 %, alors qu'en 2010, ils ont évolué entre 1,15465 % et 3,94058 %. Cela correspondant à une augmentation des taux formés sur le marché monétaire interbancaire en 2011.

Il importe de souligner que le contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire depuis une décennie, resté structurel en 2011, continue de nécessiter une bonne observation du comportement des facteurs autonomes ainsi que la maîtrise des techniques de prévision de la liquidité qui sont indispensables pour une gestion fine de la liquidité bancaire. Pour l'année 2011, l'analyse du comportement des facteurs autonomes de la liquidité bancaire fait apparaître, par degré d'importance, les variations annuelles suivantes :

- une augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie de 1 874,94 milliards de dinars, résultant des recettes d'exportations d'hydrocarbures, et qui a stimulé de nouveau la liquidité bancaire, après le choc externe de 2009 ;
- une variation positive de 538,86 milliards de dinars au titre des dépôts du Trésor (compte courant et Fonds de régulation des recettes) auprès de la Banque d'Algérie, correspondant à une stérilisation de liquidité ;
- une augmentation de la circulation fiduciaire de 478,28 milliards de dinars, représentant un autre facteur autonome de ponction de liquidités.

L'année 2011 a également vu une légère hausse de l'encours des valeurs du Trésor émises par voie d'adjudication sur le marché monétaire, tout comme en 2010. L'encours s'est élevé à 556,2 milliards de dinars à fin 2011 contre

548,90 milliards de dinars à fin 2010, après une légère diminution en 2009 (528,55 milliards de dinars, fin de période) comparativement à fin 2008 (285,49 milliards de dinars). La structure des valeurs du Trésor montre une prépondérance des titres à court terme, soit une émission de 400 milliards de dinars sur un total de 455 milliards de dinars en 2011 contre 414 milliards de dinars sur 550 milliards de dinars en 2010 (374 milliards de dinars sur 511 milliards de dinars en 2009). Relativement aux valeurs du Trésor, les titres de l'Etat à court terme atteignent 88 % en 2011 contre 75 % en 2010 et 74 % en 2009. L'augmentation de l'encours des valeurs du Trésor émises en 2011 par voie d'adjudication sur le marché monétaire s'est conjuguée à un montant levé et transigé sur le marché secondaire de 448,72 milliards de dinars qui a concerné des bons à court terme (bons du trésor à treize et vingt-six semaines) pour 60,20 %, des bons du trésor assimilables d'un à cinq ans pour 33,08 % et des obligations du trésor assimilables pour 6,72 %.

La circulation fiduciaire hors Banque d'Algérie, qui a émergé comme second facteur autonome en 2011, a vu son taux de croissance s'établir à 22,43 % contre 15,30 % en 2010 et 18,45 % en 2009. Celle-ci a eu un effet de diminution de la liquidité bancaire pour 478,28 milliards de dinars. La demande de billets de la part des ménages et entreprises continue de représenter un important besoin de liquidités, vu l'ampleur des transactions en cash notamment celles liées au marché informel. L'année 2011 a été démonstrative en la matière, en contexte de progression de la demande de cash à titre de précaution.

Au total, et vu l'excès de liquidité structurel du secteur bancaire, les avoirs en comptes courants de l'ensemble des banques à la Banque d'Algérie ont atteint 487,05 milliards de dinars à fin décembre 2011 contre 433,03 milliards de dinars à fin décembre 2010, soit une hausse de 54,02 milliards de dinars pour l'année sous revue. Quant aux réserves libres, elles ont baissé de 8,08 %, passant de 78,22 milliards de dinars à fin 2010 à 71,90 milliards de dinars à fin 2011.

Face à l'excès structurel de liquidité bancaire, à mesure que la somme des facteurs autonomes de ponction de liquidités est inférieure à celle des facteurs autonomes d'apport de liquidités hors effet de valorisation des réserves de change, la Banque d'Algérie a, en stabilisant le montant des reprises de liquidité à 1100 milliards de dinars, laissé aux banques l'initiative de gérer une partie de leurs excédents de trésorerie au moyen de la facilité de dépôts rémunérés à 24 heures. Ainsi, les excédents de trésorerie des banques placés dans cette

facilité sont passés de 1016,68 milliards de dinars à fin décembre 2010 à 1153,50 milliards de dinars à fin juin 2011, pour ensuite monter à 1258,04 milliards de dinars à fin décembre 2011. Cette flexibilité doit amener les banques et établissements financiers à améliorer la gestion de leur liquidité et les risques inhérents d'autant plus que l'année 2011 a vu la mise en place d'un dispositif réglementaire en la matière, tout en tirant profit des systèmes des paiements modernes en place depuis 2006.

VIII.5 - FORMULATION ET CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Après la réforme des instruments de la politique monétaire au cours des années 1990, principalement durant la seconde moitié de cette décennie, l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit est venue renforcer les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire. Les prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, en tant qu'autorité monétaire en charge de la définition des objectifs et de la formulation du cadre de la politique monétaire, ont été élargies en situation d'avènement de l'excès de liquidité à partir de l'année 2002.

L'année 2011 correspond à la dixième année d'excès de liquidité et à la première année de conduite de la politique monétaire avec ciblage d'inflation et ce, après la réforme du cadre de politique monétaire en août 2010. Cependant, les objectifs quantitatifs en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit ont été maintenus.

Pour la détermination des objectifs quantitatifs de la politique monétaire et la validation des instruments pertinents pour sa conduite, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les prévisions relatives aux agrégats de monnaie et de crédit découlant de la programmation financière. Il s'agit d'objectifs monétaires souples, à mesure que les objectifs quantitatifs sont revus périodiquement en fonction de l'évolution de la conjoncture. La Banque d'Algérie propose également les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire, à savoir la stabilité interne et externe de la monnaie. En particulier, l'objectif explicite d'inflation en termes de stabilité des prix a été institué en août 2010, tout comme celui de stabilité financière.

La détermination des objectifs quantitatifs monétaires et de crédit cibles est effectuée par la Banque d'Algérie sur la base des projections de la balance des paiements, des finances publiques et des opérations du Trésor. Les prévisions de l'évolution des agrégats réels et de leurs déflateurs sont utilisées pour l'estimation du ratio de liquidité. Le cadre analytique repose à la fois sur l'analyse monétaire qui vise à évaluer les tendances de la masse monétaire et du crédit et sur leurs composantes respectives. En outre, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation étaient également recherchés, il importe de souligner que l'année 2011 a constitué la première année d'exercice de ciblage d'inflation, pendant que la variable taux de change est restée une «variable clé» dans la programmation monétaire en Algérie ; le taux de change effectif nominal étant estimé en fonction des fondamentaux et revu périodiquement. Pour l'année 2011, marquée par une reprise des recettes de la fiscalité pétrolière après le choc externe de 2009, la programmation monétaire a intégré, dans une large mesure, le rythme et le profil des décaissements de la sphère budgétaire, notamment au titre des dépenses courantes.

La tendance à la reprise de l'inflation mondiale à partir du second semestre 2009, particulièrement dans les pays émergents, et le maintien des prix à un niveau élevé en 2010 a amené le Conseil de la monnaie et du crédit, à fixer l'objectif d'inflation à 4 % au titre de l'année 2011, avec une orientation prospective. C'est en contexte de persistance de l'inflation importée conjuguée au choc des prix intérieurs début janvier de l'année sous revue que le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, a arrêté, en début d'année, les objectifs de taux d'expansion de la masse monétaire à 13 - 14 % au titre de l'année 2011. Quant au taux de croissance des crédits à l'économie, l'objectif quantitatif a été fixé à 16,5 - 17,5 %. Il résulte de ces objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, découlant de facto de la programmation monétaire, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie déterminées en stocks et en flux.

Ces objectifs quantitatifs monétaires et de crédit ont été déterminés sur la base de l'hypothèse de prix moyen de 90 dollars/baril pour 2011, après le choc externe de grande ampleur de 2009 matérialisé par une chute du prix (-37,7 %) et la reprise en la matière réalisée en 2010 à 80,15 dollars/baril. Pour l'année sous revue, le prix moyen des hydrocarbures s'est établi à 112,94 dollars/baril, représentant une augmentation de 25,4 % par rapport au prix moyen retenu dans la programmation financière et une progression de 40,9 % par rapport à son niveau de l'année 2010. En conséquence, l'expansion monétaire au rythme

effectif de 19,91 % en 2011 a dépassé l'objectif quantitatif en la matière (entre 13 % et 14 %), en raison notamment des forts décaissements au titre de la hausse significative des dépenses budgétaires courantes (salaires et transferts, …) conjugués au surcroît de ressources lié à l'effet-prix du pétrole comparativement à l'hypothèse retenue dans la programmation financière initiale. De plus, l'année 2011 s'est caractérisée par un amenuisement du déficit global des opérations du Trésor, après deux (02) années consécutives de déficit plus élevé.

Le Conseil de la monnaie et du crédit a souligné, pour l'année 2011, l'orientation prospective de la politique monétaire face au risque à la hausse pour l'inflation endogène en contexte de premier exercice de cible d'inflation, d'autant plus que l'année 2011 s'est inscrite dans le trend de forts rythmes d'expansion de l'agrégat monétaire M2 de la période 2005-2008. Dans un tel contexte de risques d'inflation suite au choc sur les prix de début d'année 2011 et de reprise de nouveau de l'expansion monétaire à partir de 2010, la gestion de l'excès de liquidité sur le marché monétaire émerge comme préoccupation majeure dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie. Cette dernière, en capitalisant sur les efforts soutenus en matière de projection des facteurs autonomes et de prévision de liquidité bancaire, a utilisé notamment l'instrument reprises de liquidité, instrument de marché monétaire, sachant que le marché monétaire est l'un des principaux canaux de transmission des effets de la politique monétaire à l'économie réelle en Algérie. Cela vise à rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires avec un accent particulier sur l'agrégat base monétaire en tant qu'objectif d'ordre opérationnel. Maintenir les agrégats monétaires sous contrôle reste donc un objectif avec une priorité relativement élevée. Dans cet objectif de contrôle efficace de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie affine d'une manière soutenue la prévision de la liquidité centrale en maîtrisant les mécanismes de monétisation des flux de devises et en suivant rigoureusement les flux d'encaissements et de décaissements du Trésor au moyen d'une traçabilité des données de paiement y afférentes.

Dans le respect du nouveau cadre de la politique monétaire institué en août 2010 et des objectifs arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit pour l'année 2011, tout en utilisant le cadre opérationnel renforcé en 2009, la Banque d'Algérie a mené sa conduite au jour le jour de la politique monétaire en stabilisant le montant global des reprises de liquidités à environ 1100 milliards de dinars, soit globalement au même niveau de celui de 2010 et 2009 ; leur montant ayant été fortement ajusté en 2007. Aussi, les reprises de liquidité

à sept jours et à trois mois sont restées un instrument actif dans la conduite de la politique monétaire en 2011, en contexte de stabilisation de leur structure à concurrence de 25 % pour les reprises à trois mois et 75 % pour les reprises à sept jours. La part relative des reprises à sept jours qui s'était déjà significativement accrue en 2007 (77 % à fin décembre 2007 contre 18 % à fin décembre 2006) laisse une flexibilité pour les banques dans cette période de reprise des crédits à l'économie.

La facilité permanente de dépôts rémunérés, opération de réglage fin effectuée à l'initiative des banques, a vu son rôle d'instrument actif de la politique monétaire augmenter en 2011, en ligne avec le profil de la liquidité bancaire qui a fait suite à sa contraction en 2009 (- 14 %). Aussi, la part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée à 44,2 % en décembre 2011 contre 42,9 % à fin juin 2011, alors qu'il avait atteint 39,9 % en décembre 2010 contre 33,4 % en juin 2010 et 41,8 % en décembre 2009.

L'instrument réserves obligatoires, dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004, a constitué un autre instrument actif tout au long de l'année 2011, d'autant que son coefficient a été ajusté à la hausse à mi-décembre 2010 pour être porté à 9 % contre 8 %. Ainsi, les réserves obligatoires, dont l'assiette est représentée par les dépôts en dinars, ont évolué en parallèle avec les moyens d'action des banques, représentant entre 18 % et 20 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie. L'encours des réserves obligatoires a atteint 569,864 milliards de dinars à fin décembre 2011 contre 494,132 milliards de dinars à fin 2010 et 394,758 milliards de dinars à fin 2009, contribuant ainsi à la résorption effective de l'excès de liquidités. Par ailleurs, l'augmentation du taux d'assiette de la réserve obligatoire en décembre 2010 visait aussi à contribuer au renforcement de la stabilité financière, sachant que l'objectif de stabilité monétaire et financière a émergé dans les nouvelles dispositions législatives relatives à la monnaie et au crédit (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010).

Si l'augmentation en décembre 2010 du taux d'assiette de la réserve obligatoire a contribué pleinement au cours de l'année 2011 à atténuer l'excès de liquidités, l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de cet excès de liquidité peut être appréciée aussi à travers le niveau et le trend des réserves libres des banques. La contraction de la liquidité bancaire en 2009 due au choc externe s'est conjuguée à des réserves libres qui ont oscillé entre 17,64 mil-

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2011

GRAPHIQUE 23

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)

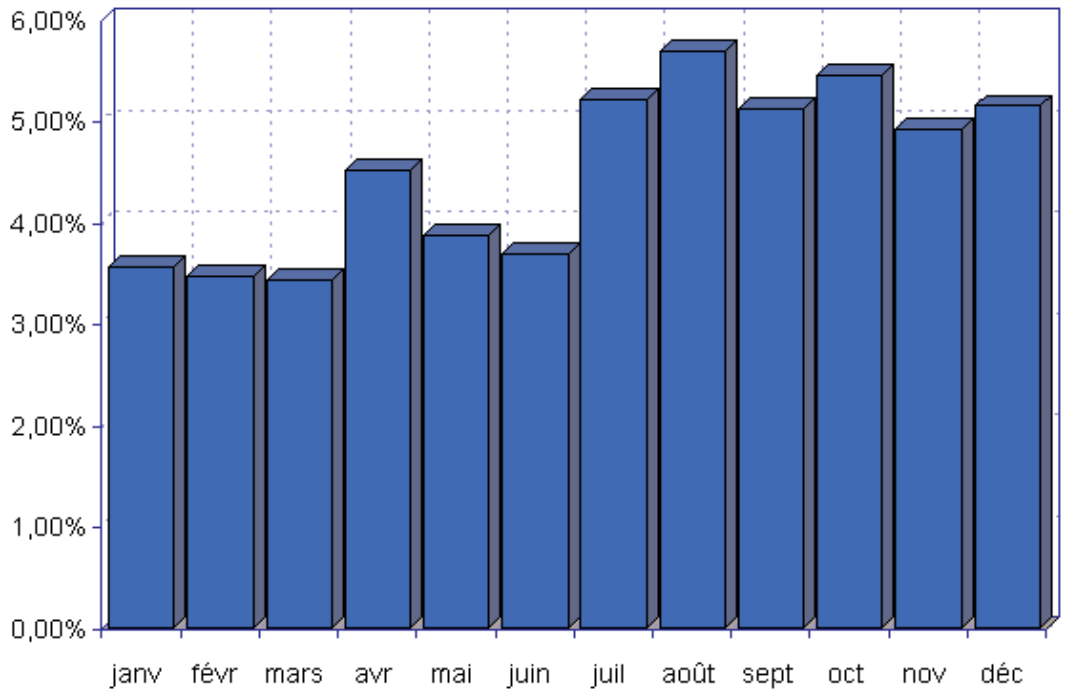

GRAPHIQUE 24

VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)

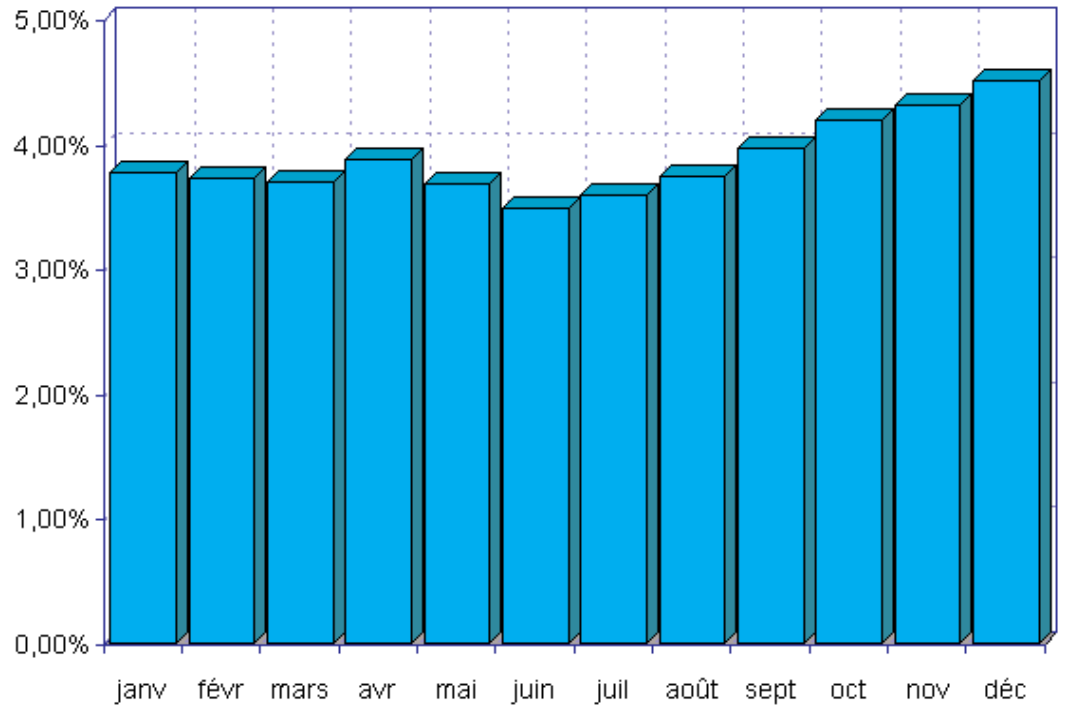

liards de dinars et 45,72 milliards de dinars. L'année 2010 a plutôt enregistré une relative hausse des réserves libres, dépassant 50 milliards de dinars pour chaque période et atteignant un « pic » en décembre (78,22 milliards de dinars). L'évolution des réserves libres au cours de l'année 2011 montre que leur niveau est resté en deçà de ce « pic », se stabilisant à environ 65 – 69 milliards de dinars en données de fin de période (mois) à l'exception de janvier (70,7 milliards de dinars), mars (73,4 milliards de dinars) et décembre (71,9 milliards de dinars). Cela traduit le caractère effectif de la résorption de l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie et donc l'efficacité de la politique monétaire, d'autant que la liquidité bancaire a progressé durant les cinq premiers mois de l'année sous revue (janvier, mars et mai), atteignant 2914,2 milliards de dinars à fin mai 2011 contre 2549,7 milliards de dinars à fin décembre 2010. En effet, les cinq premiers mois de 2011 ont enregistré un trend haussier des dépôts du secteur des hydrocarbures, suivi par un flux de fonds de ce secteur au profit du Trésor en juin 2011. La liquidité du Trésor s'est accrue en conséquence et ce, au détriment de la liquidité bancaire qui a reculé à 2685,9 milliards de dinars à fin juin 2011. Après une augmentation en juillet 2011, la liquidité bancaire s'est stabilisée pour le reste du second semestre 2011. Par ailleurs, corrélativement aux forts décaissements de la sphère budgétaire au titre des salaires et transferts courants, les dépôts aux CCP et au Trésor ont fortement progressé en 2011 (40,6 %), principalement au premier semestre. Cela a contribué dans une certaine mesure à atténuer l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

Ajusté à 0,30 % début mars 2009, le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher par rapport aux taux applicables aux autres instruments d'absorption de liquidité par la Banque d'Algérie, formant ainsi une « fourchette » de taux qui n'a pas connu de modification au cours de l'année 2011. La Banque d'Algérie a abaissé aussi en mars 2009 les taux d'intérêt des reprises de liquidité à 1,25 % pour les reprises à trois mois et 0,75 % pour les reprises à sept jours contre respectivement 2 % et 1,25 %, résultant d'un ajustement opéré en mars 2008. La Banque d'Algérie a abaissé également en mars 2009 le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,50 % contre 0,75 %, taux qui était en vigueur pour la période du 15 mars 2008 au 14 mars 2009. L'ajustement des taux opéré au premier trimestre en 2009 est intervenu en contexte de contraction de ressources découlant du dernier choc externe de grande ampleur pour l'économie nationale, à en juger notamment par le taux d'expansion monétaire historiquement très bas. Ce phénomène a été suivi par une désinflation en 2010.

En mettant en place une "fourchette" de taux d'intérêt, la Banque d'Algérie accorde de facto une attention grandissante au taux d'intérêt à court terme au niveau opérationnel, d'autant que le taux des reprises à trois mois reste le taux supérieur de la fourchette de taux appliqués par la Banque d'Algérie dans la résorption de l'excès de liquidité. Aussi, le taux d'intérêt des reprises de liquidité émerge parmi les canaux de transmission significatifs de la politique monétaire en Algérie. En effet, parmi les canaux de transmission de la politique monétaire (taux d'intérêt, prix des actifs, cours de change, financement des banques, anticipations, etc.), il importe de souligner que le canal du coût de refinancement des banques, auprès de la Banque d'Algérie, est inopérant depuis 2002, comme en témoigne le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. En conséquence, les canaux de transmission de la politique monétaire les plus significatifs sont le taux d'intérêt des reprises de liquidité, avec des montants de reprises qui ont augmenté au cours des cinq dernières années, et le cours de change nominal. Si ces deux canaux de transmission ont une égale importance, le canal «cours de change» apparaît même comme étant le plus important canal des signaux transmis à l'économie réelle. Aussi, le taux de change constitue un important canal de transmission des effets des facteurs externes à la politique monétaire. Pour ce qui est de l'année 2011, la Banque d'Algérie a poursuivi la gestion flexible du taux de change pour étayer l'objectif de la politique monétaire, à mesure que le taux de change effectif réel est resté proche de son niveau d'équilibre tout en enregistrant une légère appréciation. Par ailleurs, la réforme en 2010 du cadre de la politique monétaire devrait contribuer à asseoir le rôle des anticipations des agents économiques comme un autre canal de transmission des effets de la politique monétaire.

Reposant sur l'efficacité de la conduite de la politique monétaire des dix dernières années à en juger notamment par le caractère bien effectif de la résorption de l'excès de liquidité, l'importante réforme du cadre de la politique monétaire en août 2010 nécessite une période de transition où l'année 2011 représente le premier exercice en matière de ciblage explicite de l'inflation en Algérie. L'année sous revue est caractérisée par la crise de la zone euro comme épicentre d'une nouvelle forme de crise financière ayant conduit à des effets dommageables pour les pays émergents et en développement. En effet, la crise de la dette souveraine dans la zone euro et l'intensification corrélative des risques bancaires surtout au quatrième trimestre 2011 ont entraîné de larges sorties nettes de capitaux des économies émergentes au cours de la seconde moitié de 2011. Cela a conduit à des pressions sur les taux de change de plu-

sieurs pays émergents et en développement, en contexte de resserrement des conditions de financements extérieurs pour les banques de ces pays. Cependant, les pays émergents d'Asie ont pu compter sur une politique monétaire relativement stable en phase avec des politiques macroéconomiques généralement accommodantes, alors que l'inflation persiste.

En Algérie, le suivi et le contrôle de l'inflation émergent désormais au premier plan, en application des nouvelles dispositions relatives à la monnaie et au crédit d'août 2010. Le passage à la fin de cette décennie à un objectif d'inflation cible est venu confirmer la bonne tenue des prix, l'inflation ayant été réduite en contexte de stabilité macroéconomique consolidée et de taux de change effectif réel proche de l'équilibre en régime de change flexible. C'est dans un tel contexte que la base monétaire sert comme objectif intermédiaire, à mesure que cet agrégat est sous le contrôle de la Banque d'Algérie et qu'il existe une relation étroite entre l'inflation et l'agrégat monétaire M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures). Ce qui confère de facto un rôle aux agrégats monétaires dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie, pendant que la prévision de l'inflation à court terme prend désormais une importance particulière. L'objectif d'inflation devient ainsi déterminant par rapport au ciblage monétaire quantitatif souple en vigueur ; l'objectif intermédiaire poursuivi (agrégat monétaire) devant contribuer à la concrétisation de l'objectif d'inflation.

En effet, l'accélération de la hausse de la masse monétaire en glissement annuel en 2011, notamment l'agrégat M2 hors dépôts du secteur des hydrocarbures, conjuguée au niveau encore élevé des cours des produits agricoles importés, alimente l'inflation des prix intérieurs. Cet agrégat monétaire est le principal déterminant de l'inflation, comme en témoignent les résultats de l'étude économétrique sur les déterminants de l'inflation sur la période 2000-2011. En effet et en moyenne sur la période d'étude, la masse monétaire M2 hors dépôts du secteur des hydrocarbures et dépôts en devises, contrepartie des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs tirés par la croissance des crédits à l'économie, contribue à hauteur de 61 % dans l'inflation globale, suivie par les contributions des autres variables : les prix à l'importation (18 %), les prix à la production industrielle de l'activité agro-alimentaire (13 %) et le taux de change effectif nominal (8 %).

Aussi, en contexte d'accélération du rythme d'expansion de la masse monétaire, 16,27 % en glissement annuel à juin 2011 et 19,91 % à décembre 2011

(15,44 % en décembre 2010), sous l'effet, notamment de la hausse des crédits à l'économie et de celle des dépenses budgétaires courantes, notamment les dépenses de personnel et des transferts, le rythme de l'inflation s'est ralenti au premier semestre 2011 (3,49 %) comparativement au premier semestre 2010 (5,41 %), pour ensuite remonter à 4,52 % au second semestre 2011. Au titre de l'année sous revue, en dépit de la forte croissance monétaire, le taux d'inflation annuel moyen (4,5 %) n'a excédé que d'un demi point le rythme de 2010 (3,9 % en 2010) et qu'il s'est établi à des niveaux inférieurs à ceux enregistrés en 2008 (4,8 %) et 2009 (5,7 %).

L'inflation annuelle moyenne dans le Grand Alger (moyenne mobile sur 12 mois) a atteint 4,52 % en décembre, son pic de l'année 2011, correspondant à une hausse en la matière qui a succédé à la tendance baissière du premier semestre (3,8 % en janvier et 3,5 % en juin). Alors que la hausse annuelle des prix des biens alimentaires (4,2 %) reste inférieure à l'inflation moyenne, celle des biens manufacturés la dépasse d'un point (5,5 % contre 4,5%). Exceptée la hausse annuelle considérable (14,9 %) des prix du groupe « Divers » qui participe pour 29,7 % à la hausse des prix, malgré sa faible pondération dans l'indice (8,6 %), celle de tous les autres groupes de biens et services est inférieure à l'inflation moyenne. En moyenne annuelle, le taux d'inflation est resté néanmoins proche de l'objectif. Par ailleurs, si l'indice des prix du Grand Alger a enregistré trois baisses mensuelles (juin, septembre et décembre), l'inflation en glissement annuel est estimée à 5,14 % en décembre et dépasse 5 % depuis juillet 2011 à l'exception de novembre 2011.

L'inflation sous-jacente (indice hors produits alimentaires) est estimée à 4,78 % en décembre 2011 ; les produits alimentaires contribuant pour 42,8 % à l'inflation. Supérieure à l'inflation moyenne depuis février 2011, la tendance de l'inflation sous-jacente confirme le caractère structurel de l'inflation, même si l'évolution du taux d'inflation témoigne d'une relative bonne tenue des prix en Algérie comparativement à la région Moyen Orient et Afrique du Nord où le taux d'inflation s'est élevé à 9,6 % en 2011. Pour l'ensemble des pays émergents et en développement, le taux d'inflation est légèrement inférieur (7,1 % en 2011).

Les mesures prises par les pouvoirs publics visant à réduire l'effet de l'inflation importée ont largement contribué à atténuer l'effet du choc des prix du début de l'année sous revue sur le niveau général des prix, pendant que la gestion flexible du taux de change par la Banque d'Algérie pour étayer l'objectif de la

politique monétaire a contribué à atténuer l'inflation importée en 2011; le taux de change effectif réel du dinar restant proche de l'équilibre. Dans cet objectif, la gestion du taux de change effectif nominal du dinar vise à contenir l'effet de la volatilité des cours des principales devises sur le marché interbancaire de change en Algérie.

En conséquence, l'inflation enregistrée en 2011 est essentiellement endogène, en contexte de marchés intérieurs insuffisamment régulés. Les dysfonctionnements du marché intérieur se sont conjugués à l'ajustement à la hausse des revenus et à l'expansion corrélative des épargnes financières des ménages et entreprises privées, alimentées par la sphère budgétaire. La forte expansion des dépenses budgétaires courantes en 2011, notamment les subventions et les transferts courants, en situation d'accélération du rythme de croissance monétaire, met en avant le risque de la « dominance budgétaire » dans les attentes inflationnistes. Cependant, il n' y a pas d'effet d'éviction sur le crédit au secteur privé. L'augmentation de 28,69 % en 2011 des créances nettes des banques sur l'Etat représente pour l'essentiel l'effet de l'assainissement de créances non performantes sur les entreprises publiques dans les portefeuilles des banques publiques. De plus, l'augmentation de la position créditrice nette du Trésor auprès de la Banque d'Algérie (11 %) contribue à la stérilisation.

Enfin, en phase avec les nouvelles dispositions législatives relatives à la monnaie et au crédit (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010), donnant un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a renforcé la prévision à court terme du taux d'inflation pour assurer le suivi de l'objectif d'inflation en 2011. A titre d'exemple, la prévision de l'inflation en moyenne annuelle pour fin décembre 2011, effectuée en septembre 2011, est de 4,57 %, alors que le taux d'inflation effectif mesuré par l'indice des prix de l'Office National des Statistiques (ONS) s'établit à 4,52 %. En conséquence, l'inflation annuelle moyenne est restée en phase avec les prévisions à court terme.

VIII.6 - POLITIQUE MONETAIRE ET STABILITE MONETAIRE ET FINANCIERE

La gravité de la crise financière internationale et l'ampleur des mesures pour y faire face ont conduit dès 2009 à une réflexion nouvelle sur la responsabilité des banques centrales dans la détection et la résolution des crises. Cela a débouché sur la nécessité de confier davantage de responsabilité aux banques

centrales en vue de renforcer leur rôle dans la stabilité financière, en accordant plus d'attention à la surveillance du risque systémique. Le suivi des interconnexions entre institutions financières est important en la matière. Par ailleurs, l'exigence d'élaborer une politique macroprudentielle passe par une redéfinition des tâches des banques centrales, débouchant sur une double mission de stabilité des prix et de stabilité financière.

En ce qui concerne l'Algérie, après un ajustement (mai 2009) du dispositif réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire, la réforme du cadre légal en la matière (août 2010) a institué l'objectif d'inflation en tant qu'objectif ultime de la politique monétaire, tout en conservant les objectifs quantitatifs monétaires. Le cadre légal assigne désormais à la politique monétaire l'objectif d'assurer la stabilité des prix, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière. La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière est ainsi renforcée, en situation de gestion flexible du taux de change ayant pour objectif la stabilisation du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre. En outre, la gestion prudente des réserves officielles de change accrues, à un niveau permettant de faire face aux éventuels chocs externes, s'inscrit dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité financière externe.

Les nouvelles dispositions législatives (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010) consolident le cadre légal qui régit le secteur bancaire en Algérie et renforcent l'ancrage légal de la stabilité financière en tant que mission explicite de la Banque d'Algérie, notamment sous l'angle de la surveillance du risque systémique. Cela vient conforter les mesures réglementaires prises ces dernières années, notamment le règlement n° 08-04 de décembre 2008 qui a substantiellement augmenté le capital minimum des banques et établissements financiers et le règlement n° 09-03 de mai 2009 portant règles générales en matière de conditions de banque relatives aux risques sur les produits financiers, à la lumière de certaines vulnérabilités constatées.

La Banque d'Algérie a désormais des prérogatives plus larges pour lancer toute investigation au niveau des banques et établissements financiers, d'autant que les inspecteurs de la Banque d'Algérie ont pour mission de conduire tout contrôle au niveau de ces institutions, notamment pour le compte de la Commission bancaire. Le renforcement des prérogatives de la banque centrale permet une plus grande capacité de détection précoce des vulnérabilités, à travers un meilleur suivi des banques et établissements financiers. Aussi, l'intensifi-

cation du contrôle microprudentiel contribue à un développement ordonné du système bancaire.

La Banque d'Algérie a depuis 2003 une mission légale de contrôle des systèmes de paiement, mais ce n'est qu'au premier semestre 2006 que deux systèmes de paiements modernes (système de paiement en temps réel de gros montants et paiements urgents et système de télécompensation), aux standards internationaux, sont entrés en production. Sous l'angle de la surveillance du risque systémique potentiel, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 lui confèrent désormais des prérogatives plus larges en la matière, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement.

En plus des progrès en matière de modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement depuis 2006, le cadre opérationnel de l'activité bancaire (nouvelles règles comptables aux standards internationaux applicables à partir de 2010, évaluation des risques afférents aux nouveaux produits financiers,...) a connu une consolidation en 2010 et ce, dans l'objectif du renforcement durable du processus d'intermédiation financière dans l'économie nationale.

Le Comité de stabilité financière de la Banque d'Algérie, pour sa part, effectue la revue des indicateurs de solidité financière pour les onze indicateurs dits «indicateurs minima», dans la perspective de la prise en compte des autres indicateurs dits «indicateurs proposés». En effet, l'évaluation périodique de la stabilité du système bancaire et financier, au moyen notamment des stress tests qui sont développés depuis 2007, a fait l'objet d'une attention particulière en 2011, contribuant à asseoir l'efficacité fonctionnelle des banques. Pour mémoire, un test de résistance du système financier, par institution et dans son ensemble, aux chocs financiers internes et externes a été réalisé en 2010. Il s'agit d'un exercice de simulation de «crise» qui a permis de tester notamment le niveau de partage des informations entre les différentes autorités de supervision du système financier et leur coordination en matière de prise d'actions correctives. L'exercice visait à affiner la connaissance du niveau de résistance du système financier face aux cycles conjoncturels et par là, à détecter toute menace à la stabilité financière.

Pour développer davantage le cadre opérationnel de la stabilité financière, une réglementation en matière d'identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité a été édictée par le Conseil de la monnaie et du crédit en mai 2011, en phase avec les nouvelles dispositions législatives d'août 2010

relatives à la monnaie et au crédit. Ce règlement institue un coefficient de liquidité minimum que les banques et les établissements financiers doivent respecter à tout moment. L'évaluation réalisée par la Banque d'Algérie au second semestre 2011 indique que les banques de la place satisfont à cette exigence ; cette année se caractérisant par une liquidité bancaire largement disséminée. Aussi, dans le même objectif d'asseoir une meilleure pratique de gestion de liquidité et de suivi des opérations interbancaires et d'améliorer la qualité des reporting prudentiels, le Conseil de la monnaie et du crédit a également édicté en mai 2011 un second règlement instituant un système de surveillance interne et de limitation par contrepartie des encours de prêts et d'emprunts interbancaires, notamment ceux opérés sur le marché monétaire, que les banques et établissements financiers sont tenus de mettre en place.

Ces deux nouveaux dispositifs portant renforcement des instruments de supervision et de contrôle, contribuent à consolider davantage la stabilité et la solidité du système bancaire algérien qui gagne en profondeur. En particulier, le ratio passifs liquides (dépôts à vue et à terme en dinars hors dépôts hydrocarbures)/PIB hors hydrocarbures a gagné quatre (04) points de pourcentage en 2011 par rapport à l'année 2010, après la relative stabilisation enregistrée en la matière en 2010. Un autre indicateur pertinent de profondeur du système bancaire est représenté par le trend haussier du ratio crédits bancaires au secteur privé/dépôts hors hydrocarbures entre 2008 et 2010, en contexte de transformation financière accrue. Cependant, l'année 2011 a été marquée par une forte croissance des dépôts hors hydrocarbures, soit un rythme très élevé par rapport à celui des crédits au secteur privé.

Au cours de l'année 2011 et tout en poursuivant leurs efforts en matière de provisionnement, les banques ont consolidé leurs indicateurs de solidité financière. En effet, le ratio de solvabilité reste appréciable en 2011 et largement supérieur au niveau réglementaire requis, atteignant environ 23 % en 2011 selon les déclarations prudentielles des banques. Ce niveau de ratio de solvabilité est bien au-delà de ce qui est recommandé dans les standards de Bâle III qui fixent un ratio minimum pour la couverture des risques par le « common equity » (capital plus réserves) à 7 % dont 2,5 % au titre du « buffer ».

Enfin, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 ont significativement renforcé le dispositif de prévention et de résolution de « crise », avec un accent particulier sur l'orientation risque de la supervision bancaire. Dans cet objectif, la finalisation en 2011 du système de notation des banques et sa mise en place

à court terme (2012), corrélativement à la modernisation de la centrale des risques, donneront une orientation plus opérationnelle à l'approche risque de la supervision. L'adoption en 2011 d'un nouveau règlement relatif au contrôle interne s'inscrit dans cette perspective. Il s'agit là d'une refonte du dispositif en vigueur, car à la lumière des difficultés rencontrées par le secteur bancaire, les exigences de maîtrise et de surveillance des risques se sont accrues, notamment l'implication des organes de gouvernance, l'apparition de la distinction entre contrôle permanent et contrôle périodique ainsi que la mise en lumière d'un besoin particulier de contrôle de la conformité des opérations aux lois, règlements et procédures internes. Ce nouveau dispositif prend en charge des activités ou des risques qui se sont amplifiés durant la décennie, comme les risques opérationnels, les risques de concentration des contreparties et les risques de liquidité. La mise en oeuvre à court terme par les banques et établissements financiers de ce nouveau dispositif de contrôle interne, conforme aux meilleures pratiques, contribuera à la stabilité du système bancaire qui doit être ancrée elle-même sur un contrôle interne efficace.

Aussi, le Comité de stabilité financière de la Banque d'Algérie se penche davantage sur l'approche macroprudentielle, vu l'expérience de la Banque d'Algérie en matière d'instruments macroprudentiels, en tenant compte de l'excès de liquidité structurel qui caractérise le système bancaire depuis 2002. C'est dans ce contexte qu'émerge la nécessité de poursuivre l'amélioration de l'allocation des crédits à l'économie en appui à sa diversification. D'où l'importance d'une politique monétaire prospective, d'autant que le risque crédit émerge comme principal risque pour la stabilité financière à moyen terme. Pour endiguer les vulnérabilités potentielles inhérentes à ce type de risque, la Banque d'Algérie renforcera davantage ses instruments d'évaluation et de suivi permanent du système bancaire et ce, notamment avec l'entrée en production en 2012 du système de notation des banques ainsi qu'un nouveau modèle intégré de stress test.

CONCLUSION

CONCLUSION

Malgré l'intensification de la crise dans la zone euro, sous l'angle à la fois de la dette souveraine et des risques financiers, et ses effets sur les pays émergents et en développement, l'économie nationale a réalisé des performances financières appréciables en 2011, notamment une consolidation de la position financière extérieure nette conjuguée à une stabilité monétaire et financière renforcée. Cependant, le rythme de la croissance économique a fléchi au cours de l'année sous revue, en contexte de persistance des tensions inflationnistes suite au choc sur les prix intérieurs de début d'année. L'expansion des dépenses budgétaires, en particulier l'envolée des dépenses courantes visant à endiguer ce phénomène, a alimenté l'effet-prix et par là, rendant difficile la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie conformément au nouveau cadre légal portant objectif d'inflation, d'autant que l'année 2011 est le premier exercice en la matière et qui est, par ailleurs, marquée par une volatilité des cours mondiaux des produits de base.

Adossée à la poursuite du fort redressement du prix du baril de pétrole en 2011, après le choc externe enregistré en 2009, la balance des paiements extérieurs courants a enregistré un excédent appréciable en 2011 (10 % du PIB), en situation de forte progression des importations tirée par l'envolée de la part relative des biens alimentaires (20,8 % contre 15 % en 2009) dont les cours mondiaux ont enregistré une forte hausse. Cette performance en matière de compte courant extérieur pour la seconde année consécutive en contexte de stabilisation du déficit des services, de sorties nettes à la hausse au titre du poste revenus des facteurs et de stabilisation du poste transferts courants (nets), est venue confirmer l'excès de l'épargne sur l'investissement qui a caractérisé les années 2000 à 2011, à l'exception du premier semestre 2009.

L'excédent appréciable du compte courant extérieur de l'année 2011 vient consolider davantage la résilience de la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie, pendant que le profil des importations ainsi que leur structure représentent un risque non négligeable. Par ailleurs, la situation du compte de capital et opérations financières en quasi équilibre en 2011, en dépit de la poursuite du désendettement extérieur, constitue un autre élément de résilience face aux difficultés de financements extérieurs (resserrement des conditions et réduction des crédits) induites par la crise dans la zone euro et auxquelles font face plusieurs pays émergents et en développement. De plus, les sorties de capitaux au titre du fort désendettement extérieur de l'Algérie

en 2011 ont été largement compensées par des flux nets de rentrées d'investissements directs étrangers, en stabilisation par rapport à l'année 2010.

Au total, avec un excédent global de la balance des paiements en hausse appréciable en 2011, l'accumulation des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie est de plus en plus forte, après le choc externe de l'année 2009 ; l'encours des réserves de change (non compris l'or) s'élevant à 182,22 milliards de dollars à fin décembre 2011 (162,22 milliards de dollars à fin décembre 2010) et excédant trois années (38,03 mois) d'importations de biens et services. Aussi, la position financière extérieure nette de l'Algérie (réserves officielles de change moins la dette extérieure) relativement au produit intérieur brut est estimée à 90,1 % en 2011, soit un ratio excédant largement le niveau de celui des pays émergents d'Asie.

Si la position financière externe nette de l'Algérie est robuste et constitue l'ancrage à la stabilité financière externe, la gestion prudente des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie, mettant en avant la sécurité des investissements tout en réalisant un rendement raisonnable, s'inscrit dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité financière externe sur le moyen terme. La contribution de la gestion flexible du taux de change par la Banque d'Algérie à celle-ci est effective. Au cours de l'année 2011, en dépit de la volatilité accrue des cours de change des principales devises, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes a eu pour résultat le maintien du taux de change effectif réel du dinar quasiment à son niveau d'équilibre à moyen terme. En outre, si la Banque d'Algérie a pris de nouvelles mesures en 2011 pour activer davantage le rôle des banques sur le marché interbancaire des changes notamment en matière de couverture du risque de change au profit des entreprises, il est nécessaire de renforcer les fondamentaux du taux de change. Il s'agit en particulier de réaliser des gains de productivité dans les secteurs hors hydrocarbures pour asseoir leur compétitivité externe sur le moyen terme. Le renforcement en 2011 du dispositif de soutien des exportations hors hydrocarbures s'inscrit dans cet objectif stratégique, visant à réduire la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs externes et à consolider les acquis de stabilité financière externe des dix dernières années.

Par ailleurs, en raison du niveau historiquement bas de l'encours de la dette extérieure de l'Algérie (2,2 % du produit intérieur brut en 2011), l'effet de la volatilité accrue des cours de change des principales devises sur celle-ci

s'avère très faible. Un tel niveau de soutenabilité de la dette extérieure contraste avec l'environnement extérieur marqué notamment par la crise de la dette souveraine dans les pays développés et des besoins de financement extérieurs accrus de plusieurs pays émergents et en développement, y compris de la région MENA. En particulier, certains pays émergents et en développement ont fait face à une forte réduction des flux de capitaux au quatrième trimestre de l'année 2011 ainsi que des pressions sur leur taux de change.

L'appréciation du taux de change effectif réel du dinar au cours de l'année 2011, quoique faible par rapport à celle de l'année précédente, a contribué à limiter l'impact de l'inflation importée sur le niveau général des prix intérieurs et ce, en contexte de volatilité des cours mondiaux des produits de base. Aussi, pendant que le différentiel d'inflation entre l'Algérie et la zone Euro se réduisait, le niveau moyen des prix des produits agricoles en hausse a fait que l'incidence de l'inflation importée, exprimée en points de pourcentage, a été plus forte en 2011. Par ailleurs, la forte croissance de la masse monétaire, résultant particulièrement de la dépense publique courante nettement accrue en 2011, tire les prix à la hausse. Au total, l'inflation annuelle moyenne mesurée par l'indice national des prix à la consommation s'est accélérée en 2011 à 5,7 % (+1,6 point) contre 4,5 % au titre de l'indice des prix à la consommation du Grand Alger, pendant que l'inflation fondamentale est restée stable à un niveau élevé (4,5 %) relativement à l'année 2010 (2,4 % en 2009). En conséquence, la hausse des prix des produits manufacturés et des services a contribué davantage à l'inflation des prix intérieurs, sachant que les facteurs endogènes inhérents aux disfonctionnements persistants des marchés intérieurs amplifient l'effet-prix. Aussi, en vue d'endiguer les pressions inflationnistes apparues dès début 2011, les pouvoirs publics ont immédiatement pris des mesures de soutien appropriées avec effet sur l'année pleine. Il est utile de noter ici que l'accélération de l'inflation fondamentale par rapport à l'année 2009 conjuguée à la persistance des disfonctionnements des marchés laisse penser que le risque d'inflation pourrait constituer un défi sur le moyen terme pour l'économie nationale.

La persistance de la récession dans le secteur des hydrocarbures depuis 2006 pèse sur l'activité de l'économie nationale et milite en faveur d'une performance de croissance hors hydrocarbures accrue, d'autant que l'année 2011 a enregistré un ralentissement de la croissance économique à 2,4 % (3,4 % en 2010), en contexte de baisse de l'activité du secteur du bâtiment et travaux publics que l'expansion de la production agricole et la forte hausse des services

des administrations publiques n'ont pu compenser. En conséquence, bien que la consommation finale ait augmenté, le fléchissement de la croissance de l'investissement et de la consommation des administrations s'est soldé par la contraction de la dépense intérieure brute en 2011.

Il est donc vital de bâtir une économie de production industrielle, agricole et de services, à travers une absorption efficace des épargnes financières accumulées. Il s'agit de mettre à profit ces ressources d'épargne nationale pour asseoir une croissance durable et génératrice de nombreux emplois dont le pays a besoin, à savoir un développement inclusif ancré sur le véritable potentiel de croissance hors hydrocarbures ; le rôle des dépenses publiques comme stimulant de l'activité économique devant être modulé en fonction du niveau de leur contribution à ce potentiel et de l'expansion à terme des revenus hors hydrocarbures pour l'Etat.

Les efforts dans cette perspective de consolidation des finances publiques, moins dépendantes des revenus d'hydrocarbures très volatiles, devront être soutenus sur le moyen terme. En 2011, le ratio recettes hors hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures est resté stable à 18,9 %, pendant que les recettes fiscales rapportées aux recettes hors hydrocarbures baissaient à 84,1 % en 2011 (87,2 % en 2010 et 90,8 % en 2009) en contexte de baisse tendancielle de la fiscalité sur les biens et services à 37,2 % en 2011, relativement aux recettes fiscales, contre 48,2 % en 2005.

Parallèlement, le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes hors hydrocarbures a chuté en 2011 à 45,4 % (56 % en 2010), année de très forte expansion de ces dépenses (42,8 %) tirée par l'envolée des transferts courants (50,2 %) et par la forte progression des dépenses de personnel (45 %). Aussi, après une stabilisation en 2010 à 22 %, le ratio dépenses courantes/PIB a été porté à 26,4 % en 2011. Quant au ratio dépenses d'équipement / PIB, il a baissé pour la seconde année consécutive à 13,4 % contre 15 % en 2010 (19,4 % en 2009), reflétant le ralentissement sensible de l'absorption en la matière en liaison avec le souci de l'efficacité de la dépense publique d'investissement.

En conséquence, les dépenses budgétaires totales ont fortement progressé en 2011 (28,3 % contre 5,2 % en 2010) tirées par l'envolée des dépenses courantes, correspondant à un haut pour la décennie. Un tel rythme d'expansion n'est pas soutenable, à mesure que la vulnérabilité des finances publiques à

d'éventuels chocs externes s'est encore accentuée en contexte de volatilité des prix des hydrocarbures.

Ainsi, après près d'une décennie d'excédents, le solde global des opérations du Trésor est déficitaire à hauteur de 0,7 % du PIB en 2011 (1,5 % en 2010 et 7,1 % en 2009) et ce, pour la troisième année consécutive. Malgré ce léger déficit, la capacité de financement du Trésor exprimée par l'encours de ses épargnes financières auprès de la Banque d'Algérie s'est encore consolidée en 2011, atteignant 5381,7 milliards de dinars contre 4842,8 milliards de dinars à fin 2010. Une telle capacité de financement représente 37,4 % du produit intérieur brut en 2011, alors que le ratio dette publique intérieure/PIB n'est que de 8,4 %. Si la constitution de cette capacité de financement du Trésor au cours de la décennie a contribué à prémunir les finances publiques de la volatilité des prix des hydrocarbures ainsi que d'éventuels chocs externes, il importe de souligner que l'évolution de la structure des recettes budgétaires constitue désormais un élément de vulnérabilité face à la nouvelle structure des dépenses budgétaires où les dépenses courantes sont sur un trend haussier.

L'augmentation en 2011 des épargnes financières du Trésor, essentiellement au titre des ressources accumulées dans le Fonds de régulation des recettes, a contribué à atténuer l'effet de la monétisation des avoirs extérieurs accrus. L'effet conjugué de la stérilisation par le Trésor et de l'absorption effective de l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie contribue à ancrer davantage la stabilité monétaire et financière en 2011, malgré la forte expansion monétaire enregistrée au cours de l'année sous revue ; l'année 2010 ayant été marquée par la reprise de l'expansion de la masse monétaire M2 (15,4 %) après l'expansion monétaire historiquement basse de 2009 (3,1 %).

Après l'effet de l'important choc externe de 2009, la reprise du rôle des avoirs extérieurs nets dans le processus de création monétaire à partir de 2010 a été plus marquée en 2011 à en juger par le rythme de l'expansion monétaire qui a atteint 19,9 % en termes d'agrégat M2 (15,4 % en 2010). Ce fort rythme de croissance monétaire, proche du « pic » en la matière atteint en 2007 (21,5 %), est tiré par la forte progression des avoirs extérieurs nets en 2011 (16,05 %), consolidant le socle de la stabilité financière et monétaire. Par ailleurs, la poursuite du dynamisme des crédits à l'économie en 2011 (19,98 %) - forte croissance en termes réels- a aussi alimenté la forte expansion monétaire, mais comporte des risques potentiels pour la stabilité financière que les nouveaux instruments de supervision bancaire, orientation risques, devront prendre en

charge à partir de l'année 2012. En outre, ces risques potentiels sont atténués, dans une certaine mesure, par l'amélioration des indicateurs de solidité financière des banques (ratio d'adéquation des fonds propres, rentabilité, ….) et par les mesures prises par les pouvoirs publics (soutien financier) pour stimuler les crédits à moyen terme sains aux petites et moyennes entreprises. La refonte du dispositif de contrôle interne en 2011, en application des nouvelles dispositions législatives d'août 2010, devra contribuer à asseoir une meilleure gestion des risques de crédit.

Contrairement à la situation de plusieurs pays émergents et en développement, la résilience du système bancaire algérien face au choc externe, à en juger par l'acuité de la crise dans la zone euro, et des conditions financières favorables ont contribué à augmenter le rôle du canal crédit dans l'allocation des ressources d'épargne accrues. En particulier, la progression des épargnes financières des ménages et entreprises privées, alimentant substantiellement les ressources stables et accrues des banques, émerge dans la consolidation de leur capacité de fonds prêtables. Les banques opérant en Algérie ne recourent aucunement aux financements extérieurs, pendant que leur position de liquidité est aujourd'hui très solide. Si la liquidité est effectivement de plus en plus ample, elle devient aussi largement disséminée au niveau des banques qui constituent le moteur de l'intermédiation financière en Algérie, d'autant que le cadre opérationnel de l'activité bancaire a été significativement renforcé ces trois dernières années. Aussi, l'année 2011 a été marquée par la mise en place de deux dispositifs en phase avec les standards internationaux, l'un dédié à la gestion des risques de liquidité et l'autre aux risques interbancaires.

En dépit de l'acuité de l'excès de liquidité structurel en contexte d'expansion monétaire haussière en 2010-2011, la conduite ordonnée de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a contribué à contenir les pressions inflationnistes en 2011, de nature endogène et alimentées par le choc sur les prix intérieurs de début d'année. Si l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité est une caractéristique de la décennie, l'objectif d'inflation institué en tant qu'objectif ultime de la politique monétaire crée un défi additionnel, à mesure que la persistance de l'inflation en Algérie semble s'installer.

La mise à jour du dispositif réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire (reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires) et la mise en place d'instruments de prévision de l'in-

flation à court terme, au cours de l'année précédant la réforme du cadre légal de politique monétaire portant objectif d'inflation (août 2010), ont permis à la Banque d'Algérie d'affiner la conduite de la politique monétaire en 2011 avec une approche prospective.

La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière reste décisive en Algérie, vu la prédominance des banques dans le système financier. En 2011, le secteur bancaire algérien reste solide, ancré sur un ratio d'adéquation des fonds propres élevé et une rentabilité très appréciable, alors que la situation de certaines banques dans des pays avancés nécessite des mesures décisives (recapitalisation, restructuration, renforcement de la régulation, …) pour restaurer leur santé. En effet, la Banque d'Algérie doit s'assurer en permanence de la sécurité et de la solidité du système bancaire, à mesure que ses missions en matière de supervision et de contrôle bancaire ont été renforcées dans le cadre de ses nouvelles prérogatives en matière de stabilité financière.

A l'exemple des pays émergents, l'approfondissement de la réforme du secteur financier en Algérie devra prendre en charge l'important volet de l'inclusion financière, c'est-à-dire un meilleur accès des ménages et PME au crédit bancaire, notamment pour l'investissement en logement pour les premiers, ainsi qu'aux services bancaires de base. D'où la portée stratégique d'une allocation efficace des ressources d'épargne nationale au profit de l'investissement productif et du financement de la croissance inclusive créatrice d'emplois et moins dépendante de la sphère budgétaire sur le moyen terme.

INDEX DES GRAPHES

GRAPHIQUE 1	PRODUCTION : EVOLUTION ANNUELLE (%)	Page..... 16
GRAPHIQUE 2	INFLATION (%)	Page..... 16
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DE LA DIB & DU PIB HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)	Page..... 29
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)	Page..... 29
GRAPHIQUE 5	INDICE ANNUEL (IPC)	Page..... 40
GRAPHIQUE 6	INFLATION MOYENNE ANNUELLE	Page..... 40
GRAPHIQUE 7	COMMERCE EXTERIEUR	Page..... 48
GRAPHIQUE 8	SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	Page..... 48
GRAPHIQUE 9	ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES PAR TYPE DE CREDITS	Page..... 54
GRAPHIQUE 10	SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES	Page..... 54
GRAPHIQUE 11	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE	Page..... 56
GRAPHIQUE 12	STRUCTURE DE LA DETTE PAR DEVISE	Page..... 56
GRAPHIQUE 13	INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES	Page..... 67
GRAPHIQUE 14	INDICATEURS FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)	Page..... 67
GRAPHIQUE 15	STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES	Page..... 68
GRAPHIQUE 16	STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES	Page..... 68
GRAPHIQUE 17	STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 119
GRAPHIQUE 18	CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 119
GRAPHIQUE 19	MONNAIE FIDUCIAIRE	Page..... 120
GRAPHIQUE 20	MASSE MONETAIRE	Page..., ...120
GRAPHIQUE 21	INDICATEURS MONETAIRES	Page..... 122
GRAPHIQUE 22	MULTIPLICATEUR MONETAIRE	Page..... 122
GRAPHIQUE 23	IPC. GLISSEMENT ANNUEL (EN %)	Page..... 135
GRAPHIQUE 24	IPC. VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)	Page..... 135

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

SOMMAIRE

TABLEAU 1 : Origine et emploi des ressources aux prix courants.....**p.156**

TABLEAU 2 : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....**p.157**

TABLEAU 3 : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel.....**p.158**

TABLEAU 4 : Indice de production industrielle des entrep. pub.....**p.159**

TABLEAU 5 : Indices des prix à la consommation.....**p.160**

TABLEAU 6 : Population active, emploi et chômage.....**p.161**

TABLEAU 7 : Situation des Opérations du Trésor.....**p.162**

TABLEAU 8 : Recettes de l'Administration Centrale.....**p.163**

TABLEAU 9 : Dépenses de l'Administration Centrale.....**p.164**

TABLEAU 10 : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....**p.165**

TABLEAU 11 : Situation monétaire (y compris caisse d'épargne).....**p.166**

TABLEAU 12 : Situation de la Banque d'Algérie.....**p.167**

TABLEAU 13 : Répartition des crédits à l'économie par maturité.....**p.168**

TABLEAU 14 : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....**p.169**

TABLEAU 15/1 : Balance des paiements évaluée en dollars.....**p.170**

TABLEAU 15/2 : Balance des paiements évaluée en dinars.....**p.171**

TABLEAU 16 : Composition des import.&export. par groupe de produits **p.172**

TABLEAU 17 : Exportations des hydrocarbures.....**p.173**

TABLEAU 18 : Encours et structure de la dette extérieure.....**p.174**

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	2007	2008	2009	2010	2011
			(En milliards de dinars)		
Produit Intérieur Brut	**9 408,3**	**11 042,8**	**10 034,3**	**12 049,5**	**14 384,8**
Dépense Intérieure Brute	**7 332,1**	**8 902,4**	**10 092,2**	**11 187,9**	**12 890,7**
Consommation	4 107,2	4 747,8	5 414,7	6 322,1	7 695,0
Publique	1 146,9	1 455,8	1 646,2	2 166,9	2 969,1
Privée	2 960,3	3 292,0	3 768,5	4 155,2	4 725,9
Investissement brut	3 224,9	4 154,6	4 677,5	4 865,8	5 195,7
Formation brute de capital fixe	2 447,7	3 218,1	3 811,4	4 350,9	4 593,5
Variations de stocks	777,2	936,5	866,1	514,9	602,2
Épargne intérieure brute	5 301,1	6 295,0	4 619,6	5 727,4	6 689,8
Revenus des facteurs nets	-127,6	-84,2	-94,8	-26,4	-154,2
Transferts courants nets	153,3	175,1	191,3	197,1	188,8
Épargne nationale	5 326,8	6 385,9	4 716,1	5 898,1	6 724,4
Produit National Brut	**9 280,7**	**10 958,6**	**9 939,5**	**12 023,1**	**14 230,6**
			(En pourcentage du PIB)		
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	77,9	80,6	100,6	92,8	89,6
Consommation	43,7	43,0	54,0	52,5	53,5
Publique	12,2	13,2	16,4	18,0	20,6
Privée	31,5	29,8	37,6	34,5	32,9
Investissement brut	34,3	37,6	46,6	40,4	36,1
Formation brute de capital fixe	26,0	29,1	38,0	36,1	31,9
Variations des stocks	8,3	8,5	8,6	4,3	4,2
Épargne intérieure brute	56,3	57,0	46,0	47,5	46,5
Épargne nationale	56,6	57,8	47,0	48,9	46,7
Produit National Brut	98,6	99,2	99,1	99,8	98,9

Source : Office National des Statistiques ; Ministère de la Prospective et des Statistiques

TABLEAU 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	2007	2008	2009	2010	2011
			(En milliards de dinars)		
Hydrocarbures	4 089,3	5 001,5	3 109,1	4 180,4	5 281,8
Autres secteurs	4 786,6	5 438,0	6 209,4	7 130,0	8 303,6
Agriculture	704,2	711,7	931,3	1 015,2	1 173,4
Industries hors hydrocarbures	476,0	515,2	573,1	597,9	619,9
Bâtiments et travaux publics	825,1	956,7	1 094,8	1 257,4	1 239,7
Services hors administrations publiques	1 924,8	2 141,0	2 384,6	2 638,7	2 961,0
Services des administrations publiques	856,5	1 113,4	1 225,6	1 620,8	2 309,6
Droits et taxes à l'importation	532,4	603,3	715,8	739,1	799,4
Produit Intérieur Brut	**9 408,3**	**11 042,8**	**10 034,3**	**12 049,5**	**14 384,8**
			(En pourcentage du PIB)		
Hydrocarbures	43,5	45,3	31,0	34,7	36,7
Autres secteurs	50,9	49,2	61,9	59,2	57,7
dont : Agriculture	7,5	6,4	9,3	8,4	8,2
Industries hors hydrocarbures	5,1	4,7	5,7	5,0	4,3
Batiment et travaux publics	8,8	8,7	10,9	10,4	8,6
Services hors amministrations publiques	20,5	19,4	23,8	21,9	20,6
Services des administrations publiques	9,1	10,1	12,2	13,5	16,1
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Hydrocarbures	5,3	22,3	-37,8	34,5	26,3
Autres secteurs	15,7	13,6	14,2	14,8	16,5
dont : Agriculture	9,8	1,1	30,9	9,0	15,6
Industries hors hydrocarbures	6,5	8,2	11,2	4,3	3,7
Bâtiment et travaux publics	22,4	15,9	14,4	14,9	-1,4
Services des administrations publiques	26,3	30,0	10,1	32,2	42,5
Produit Intérieur Brut	**10,5**	**17,4**	**-9,1**	**20,1**	**19,4**

Source : Office National des Statistiques ; Ministère de la Prospective et des Statistiques

TABLEAU 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL

	2007	2008	2009	2010	2011
			(En pourcentage)		
Hydrocarbures	-0,9	-2,3	-7,8	-3,0	-3,2
Autres secteurs (hors hydrocarbures)	6,3	6,1	9,0	6,2	5,2
Agriculture	5,0	-5,3	21,4	4,6	10,5
Industries manufacturières publiques	-3,9	1,9	1,6	-5,6	-1,2
Mines	8,0	9,8	3,4	-3,3	-9,5
Énergie et eau	6,0	7,9	7,2	5,6	8,2
Industries alimentaires	-2,1	6,8	-9,1	-3,3	21,0
Sidérurgie, construction mécanique et électr	-8,9	3,9	9,2	-13,3	-3,4
Industries chimiques	-4,4	2,5	2,0	-10,6	-5,5
Textiles	-15,0	-1,1	1,2	-10,8	-13,1
Cuirs et Peaux	-4,8	-1,2	-10,3	-6,3	-9,4
Matériaux de construction	2,7	-1,6	-1,0	-5,0	-3,2
Bois et papier	-6,8	-11,9	-21,4	14,8	-11,8
Autres	-31,2	-20,6	0,0	-22,0	5,0
Industrie hors hydroc.(secteurs public et privé)	0,8	4,4	6,1	2,5	2,2
Bâtiments et travaux publics	9,8	9,8	8,2	8,9	3,0
Services hors administrations publiques	6,8	7,8	8,2	7,3	6,1
Services des administrations publiques	6,5	8,4	5,5	5,7	6,4
Droits et taxes à l'importation	5,5	7,7	7,0	4,5	-1,9
Produit Intérieur Brut	**3,0**	**2,4**	**1,4**	**3,4**	**2,4**
Absorption intérieure brute	7,9	10,4	12,4	4,9	3,7
Consommation	3,7	5,5	6,2	8,0	6,8
Publique	7,1	8,7	6,5	12,9	5,4
Privée	2,5	4,9	6,1	5,9	7,6
Accumulation brute de fonds fixes	9,8	11,8	8,2	7,0	3,1
Exportations de biens et services non facteurs	-0,6	-2,9	-10,3	-0,5	-3,8
Importations de biens et services non facteurs	11,1	17,7	12,8	4,0	-1,2

Source : Office National des Statistiques ; Ministère de la Prospective et des Statistiques

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	(%)	2007*	2008*	2009	2010	2011
			(1989 = 100)			
Eau et Énergie	6,9	253,9	273,8	293,4	309,8	335,1
Hydrocarbures	17,8	150,7	147,1	139,2	136,3	131,4
Industries extractives	2,7	120,9	132,8	137,3	132,8	120,2
Constructions mécanique et électrique	26,3	55,5	57,7	62,9	55,0	53,1
Matériaux de construction	8,8	116,1	114,2	113,1	107,4	104,0
Industries chimiques	7,0	67,4	69,1	70,5	63,0	59,6
Industries alimentaires	14,5	32,3	34,5	31,3	30,3	36,6
Textiles	9,2	18,4	18,2	18,4	16,4	14,3
Cuirs et peaux	2,2	7,4	7,4	6,6	6,2	5,6
Bois et papier	4,6	23,2	20,4	16,1	18,4	16,3
Industries diverses		13,0	10,3	10,3	8,1	8,5
Indice général :	**100,0**	**90,1**	**91,8**	**92,2**	**89,9**	**90,2**
Indice général hors hydrocarbures		73,1	76,3	78,9	76,7	78,7
Indice général des produits manufacturés		51,8	52,8	53,6	50,6	50,1
			(Variation annuelle en pourcentage)			
Eau et Énergie		6,0	7,8	7,2	5,6	8,2
Hydrocarbures		1,4	-2,4	-5,4	-2,1	-3,6
Industries extractives		8,0	9,8	3,4	-3,3	-9,5
Constructions mécanique et électrique		-8,9	3,9	9,1	-12,6	-3,4
Matériaux de construction		2,7	-1,6	-1,0	-5,0	-3,2
Industries chimiques		-4,4	2,5	2,0	-10,6	-5,5
Industries alimentaires		-2,1	6,7	-9,1	-3,3	21,0
Textiles		-15,0	-1,1	1,0	-10,8	-13,1
Cuirs et peaux		-4,8	-1,2	-10,2	-6,3	-9,4
Bois et papier		-6,8	-11,9	-21,4	14,8	-11,8
Industries diverses		-31,2	-20,6	-0,2	-21,3	5,0
Indice général :		**0,3**	**1,9**	**0,4**	**-2,5**	**0,4**
Indice général hors hydrocarbures		0,3	4,3	3,5	-2,7	2,4
Indice général des produits manufacturés		-3,9	1,9	1,5	-5,4	-1,2

*Le changement de l'échantillon d'entreprises pour la construction de l'indice est intervenu à partir de 2007

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION (Grand Alger)

	(%)	2007	2008	2009	2010	2011
			(2001 = 100)			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisée	43,1	119,43	128,40	138,96	144,85	150,96
Habillement - Chaussures	7,5	104,40	104,15	104,60	107,46	111,41
Logement - Charges	9,3	124,57	125,94	129,31	131,71	133,52
Meubles et articles d'ameublement	5,0	106,60	107,73	109,70	113,56	117,54
Santé, Hygiène corporelle	6,2	108,49	110,49	114,22	117,45	122,61
Transports et communication	15,9	131,66	136,91	141,81	145,34	149,68
Éducation, Culture, Loisirs	4,5	106,71	112,29	119,06	118,89	119,55
Divers	8,6	112,57	118,42	127,75	141,78	162,96
Indice général	**100,0**	**118,24**	**123,99**	**131,10**	**136,23**	**142,39**
			(Variation annuelle en pourcentage) 2/			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		6,4	7,5	8,2	4,2	4,2
Habillement - Chaussures		-0,3	-0,2	0,4	2,7	3,7
Logement - Charges		2,1	1,1	2,7	1,9	1,4
Meubles et articles d'ameublement		0,4	1,1	1,8	3,5	3,5
Santé, Hygiène Corporelle		1,8	1,8	3,4	2,8	4,4
Transports et Communication		2,2	4,0	3,6	2,5	3,0
Éducation, Culture, Loisirs		2,1	5,2	6,0	-0,1	0,6
Divers		2,3	5,2	7,9	11,0	14,9
Indice général		**3,68**	**4,86**	**5,74**	**3,91**	**4,52**

1/ Cet indice comprend 261 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 6 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	**10 514**	**10 801**	**10 544**	**10 812**	
Agriculture	1 842	1841	1242	1 136	
Autres secteurs	8 672	8960	9302	9 676	
Population effectivement occupée	**6 771**	**7 002**	**9 472**	**9 736**	
Agriculture	1 842	1841	1242	1 136	
Autres secteurs	4 929	5 161	8 230	8 600	
Industrie	522	530	1194	1 337	
Bâtiment et travaux publics	1 261	1371	1718	1 886	
Administration	1 557	1572			
Transport et communication, Commerce et Services hors administration	1 589	1688	5318	5 377	
Travail à domicile et autres /1	2 498	2579			
Chômeurs	1 245	1220	1072	1 076	
(En pourcentage de la population active)	**11,8**	**11,3**	**10,2**	**10,0**	

* Nombre pour les trois rubriques : administration, transport et communication, travail à domicile

1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

Source : Office National des Statistiques ; Ministère de la Prospective et des Statistiques

TABLEAU 7 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2007	2008	2009	2010	2011
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**3 687,8**	**5 190,5**	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 703,4**
Recettes des hydrocarbures*	2 796,8	4 088,6	2 412,7	2 905,0	3 979,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes b	1 738,8	2 288,2	400,7	1 318,3	2 300,3
Fonds de Régulation des Recettes r	284,5	1 064,5	36,4	526,4	538,9
Recettes hors hydrocarbures	890,9	1 101,8	1 263,3	1 487,8	1 723,7
Recettes fiscales	766,8	965,2	1 146,6	1 298,0	1 448,9
Impôts sur les revenus et les bénéfice	258,1	331,5	462,1	561,7	653,9
Impôts sur les biens et services	347,5	435,2	478,5	514,7	539,4
Droits de douane	133,1	164,9	170,2	181,9	210,4
Enregistrement et timbres	28,1	33,6	35,8	39,7	45,2
Recettes non fiscales	124,1	136,6	116,7	189,8	274,8
Produits des domaines et autres	75,2	113,8	67,6	64,3	70,4
Dividendes de la Banque d'Algérie	41,0	22,5	48,2	121,1	137,2
Autres entreprises publiques	7,9	0,3	0,9	4,4	67,2
Dons	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Total dépenses budgétaires	**3 108,5**	**4 191,0**	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 731,4**
Dépenses courantes	1 673,9	2 217,7	2 300,0	2 659,0	3 797,2
Dépenses de personnel **	616,2	838,7	910,9	1 212,6	1 757,7
Pensions des Moudjahidine	101,6	103,0	130,7	151,3	199,3
Matériels et fournitures	93,8	111,7	112,5	121,7	90,2
Transferts courants	781,8	1 102,9	1 108,5	1 140,2	1 712,4
dont: Services de l'Administration	273,0	360,8	412,5	513,3	786,0
Intérêts sur la dette publique	80,5	61,4	37,4	33,2	37,6
Dépenses en capital	1 434,6	1 973,3	1 946,3	1 807,9	1 934,2
Solde budgétaire	**579,3**	**999,5**	**-570,3**	**-74,0**	**-28,0**
Solde des comptes spéciaux	18,8	31,2	-4,3	34,7	60,0
Prêts nets du Trésor	141,3	123,8	138,5	138,9	127,1
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainiss	**456,8**	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-95,1**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	537,3	968,3	-675,7	-145,0	-57,5
Solde global	**456,8**	**906,9**	**-713,1**	**-178,2**	**-95,1**
Financement	**-456,8**	**-906,9**	**713,1**	**178,2**	**95,1**
Bancaire	-553,0	-1 410,9	57,1	-430,5	-558,8
Non bancaire	206,9	508,2	655,3	608,0	654,8
Extérieur	-110,7	-4,2	0,7	0,7	-0,9

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende versée par la compagnie nationale des hydrocarbures

** Rémunérations, pensions, allocations, rentes d'accident de travail et cotisations y afférentes

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 8 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2007	2008	2009	2010	2011
			(En milliards de dinars)		
Total : Recettes budgétaires et dons	**3 687,8**	**5 190,5**	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 703,4**
Recettes des hydrocarbures	2 796,8	4 088,6	2 412,7	2 905,0	3 979,7
dont : Fonds de Régul. des Recettes de l'ann	1 738,8	2 288,2	400,7	1 318,3	2 300,3
Recettes hors hydrocarbures	890,9	1 101,8	1 263,3	1 487,8	1 723,7
Recettes fiscales	766,8	965,2	1 146,6	1 298,0	1 448,9
Impôts sur le revenus et les bénéfices	258,1	331,5	462,1	561,7	654,0
Impôts sur les salaires	124,9	155,5	183,6	244,8	358,4
Autres	133,2	176,0	278,5	316,9	295,6
Impôts sur les biens et services	347,5	435,2	478,5	514,7	539,3
TVA et prélèvements sur importations	171,9	223,3	234,5	252,6	277,4
TVA et prélèvements sur activité intérie	168,8	196,8	233,6	232,9	234,2
TVA-TC-TSA sur transactions intérieı	136,6	165,3	199,7	199,7	198,0
Tabacs (TIC)	32,2	31,5	33,9	33,2	36,2
TVA sur produits pétroliers	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Prélèvement sur produits pétroliers	4,1	0,2	0,7	0,3	0,4
Autres impôts	2,8	6,4	1,5	8,4	10,3
Autres recettes non reparties	-1,2	7,0	6,7	18,9	15,2
Autres contributions indirects	1,0	1,4	1,3	1,4	1,5
Droits de douane	133,1	164,9	170,2	181,9	210,4
Enregistrement et timbres	28,1	33,6	35,8	39,7	45,2
Recettes non fiscales	124,1	136,6	116,7	189,8	274,8
Produits des domaines et divers	75,2	113,8	67,6	64,3	70,4
Dividendes de la Banque d'Algérie	41,0	22,5	48,2	121,1	137,2
Autres	7,9	0,3	0,9	4,4	67,2
Dons	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
			(En pourcentage du total des recettes)		
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	75,8	78,8	65,6	66,1	69,8
Recettes hors hydrocarbures	24,2	21,2	34,4	33,9	30,2
Recettes fiscales	20,8	18,6	31,2	29,5	25,4
Impôts sur les revenus et les bénéfices	7,0	6,4	12,6	12,8	11,5
Impôts sur les biens et services	9,4	8,4	13,0	11,7	9,5
Droits de douane	3,6	3,2	4,6	4,1	3,7
Enregistrement et timbres	0,8	0,6	1,0	0,9	0,8
Recettes non fiscales	3,4	2,6	3,2	4,3	4,8
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 9 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2007	2008	2009	2010	2011
			(En milliards de dinars)		
Dépenses budgétaires	**3 108,5**	**4 191,0**	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 731,4**
Dépenses courantes	1 673,9	2 217,7	2 300,0	2 659,0	3 797,2
Dépenses de personnel *	616,2	838,7	910,9	1 212,6	1 757,7
Traitements, salaires et allocations	526,3	711,0	746,6	1 005,3	1 453,0
Cotisations sur salaires	89,9	127,7	164,3	207,3	304,7
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensions des Moudjahidine	101,6	103,0	130,7	151,3	199,3
Matériels et fournitures	93,8	111,7	112,5	121,7	90,2
Services de l'administration	273,0	360,8	412,5	513,2	786,0
Hôpitaux	107,9	151,5	176,0	197,2	364,0
Autres (Établis. publics à caract. Admin	165,1	209,3	236,5	316,0	422,0
Transferts courants hors services Admin.	508,8	742,1	696,0	627,0	926,4
Actions éducatives et culturelles	19,3	24,3	24,5	30,0	18,6
Fonds de calamité naturelle	1,1	0,9	1,0	0,6	0,1
Subventions sur produits alimentaires	5,6	0,8	14,3	6,3	4,8
Fonds spécial de solidarité nationale*	8,6	6,5	8,3	9,5	9,1
Bonification d'intérêts	0,6	0,5	2,6	6,2	5,1
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	5,5	5,5	16,6	13,8	43,2
Autres transferts	468,1	703,6	628,7	560,6	845,5
Intérêts sur la dette publique	80,5	61,4	37,4	33,2	37,6
Dépenses en capital	1 434,6	1 973,3	1 946,3	1 807,9	1 934,2
Prêts nets du Trésor	141,3	123,8	138,5	138,9	127,1
Solde des comptes d'affectation	-18,9	-31,2	4,3	-34,7	-60,0
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total:	**3 089,6**	**4 159,8**	**4 250,6**	**4 432,2**	**5 671,4**
			(En pourcentage du total des dépenses)		
Dépenses budgétaires	**100,6**	**100,8**	**99,9**	**100,8**	**101,1**
Dépenses courantes	54,2	53,3	54,1	60,0	67,0
Dépenses de personnel	19,9	20,2	21,4	27,4	31,0
Traitements et salaires	17,0	17,1	17,6	22,7	25,6
Matériels et fournitures	3,0	2,7	2,6	2,7	1,6
Services de l'administration	8,8	8,7	9,7	11,6	13,9
Intérêts sur la dette publique	2,6	1,5	0,9	0,7	0,7
Dépenses en capital	46,4	47,4	45,8	40,8	34,1
Prêts nets du Trésor	4,6	3,0	3,3	3,1	2,2
Solde des comptes d'affectation	-0,6	-0,8	0,1	-0,8	-1,1
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

* Solidarité nationale + Fonds de compensation

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2007	2008	2009	2010	*2011
	(En milliards de dinars ; fin de périodes)				
Total dette intérieure	**1 103,9**	**734,0**	**816,3**	**1 107,4**	**1 214,8**
Dette courante	436,2	356,4	580,8	579,7	570,5
Bons du trésor et titres assimilés	317,3	285,5	527,7	548,9	554,8
Autres	118,9	70,9	53,1	30,8	15,7
Dette d'assainissement	667,7	377,6	235,5	527,7	644,3
Crédits à long terme de la Banque d'Algérie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avance exceptionnelle de la Banque d'Algérie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances rachetées *	616,5	321,4	179,3	471,5	546,1
Entreprises publiques, EPIC & agro-industries					
Dette d'assainissement complémentaire					
OPGI					
Dette des agriculteurs					
Bons de solidarité					
Obligations de la CNAC					
Mise à niveau des fonds propres des banques	51,2	56,2	56,2	56,2	98,2
Bons (CNR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bons (CNAS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	11,7	6,6	8,1	9,2	8,4
PIB	9 408,3	11 042,8	10 034,3	12 049,5	14 384,8

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 11 : SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**7 415,5**	**10 246,9**	**10 885,7**	**11 996,5**	**13 922,4**
Banque centrale	7 382,9	10 227,5	10 865,9	12 005,6	13 880,6
Banques commerciales	32,6	19,4	19,8	-9,1	41,8
Avoirs intérieurs nets	**-1 420,9**	**-3 291,0**	**-3 712,6**	**-3 715,8**	**-3 993,2**
Crédits intérieurs	12,1	-1 011,8	-402,4	-124,8	319,9
Crédits à l'État (nets)	-2 193,1	-3 627,3	-3 488,9	-3 392,9	-3 406,6
Banque centrale	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4
Banques commerciales	723,1	278,6	340,2	790,9	1 017,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	378,7	459,8	572,9	735,5	1 034,0
Crédits à l'économie *	2 205,2	2 615,5	3 086,5	3 268,1	3 726,5
Fonds de prêts de l'État	-28,9	-16,3	-14,8	-14,5	-17,3
Engagements extér. à moyen et long ter	-14,7	-11,4	-8,2	-6,2	-5,2
Autres postes (nets)	-1 389,4	-2 251,5	-3 287,2	-3 570,3	-4 290,6
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**5 994,6**	**6 955,9**	**7 173,1**	**8 280,7**	**9 929,2**
Monnaie	4 233,6	4 964,9	4 944,2	5 756,4	7 141,7
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 284,5	1 540,0	1 829,4	2 098,6	2 571,5
Dépôts à vue dans les banques	2 570,4	2 965,1	2 541,9	2 922,3	3 536,2
Dépôts au Trésor et CCP	378,7	459,8	572,9	735,5	1 034,0
Quasi-monnaie	1 761,0	1 991,0	2 228,9	2 524,3	2 787,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**21,5**	**16,0**	**3,1**	**15,4**	**19,9**
Monnaie	33,7	17,3	-0,4	16,4	24,1
Quasi-monnaie	-0,3	13,1	11,9	13,3	10,4
Avoirs intérieurs nets	**144,4**	**131,6**	**12,8**	**0,1**	**7,5**
Crédits intérieurs	-98,0	-8 462,0	-60,2	-69,0	-356,2
Crédits à l'État (nets)	68,2	65,4	-3,8	-2,8	0,4
Crédits à l'économie *	15,7	18,6	18,0	5,9	14,0
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	63,7	63,0	71,5	68,7	69,0
Monnaie/PIB	45,0	45,0	49,3	47,8	49,6
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,7	13,9	18,2	17,4	17,9
Crédits à l'économie/PIB	23,4	23,7	30,8	27,1	25,9
Monnaie/M2	70,6	71,4	68,9	69,5	71,9
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	21,4	22,1	25,5	25,3	25,9
Multiplicateur monétaire	3,5	3,6	3,2	3,2	3,2

* Hors créances non performantes rachetées par le Trésor en 2011, le taux de croissance des crédits est de 19,98 %

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 12 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**7 382,9**	**10 227,5**	**10 865,9**	**12 005,6**	**13 880,6**
Avoirs intérieurs nets	**-5 653,8**	**-8 302,0**	**-8 651,7**	**-9 388,7**	**-10 742,6**
Crédits à l'État	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	1,5	1,5	1,4	1,4	1,8
Autres postes nets	-2 360,4	-3 937,8	-4 251,1	-4 470,8	-5 286,0
Base monétaire	**1 729,1**	**1 925,5**	**2 214,2**	**2 616,9**	**3 138,0**
Circulation fiduciaire	1 301,3	1 561,7	1 849,9	2 132,2	2 610,5
Dépôts des banques, établ.fin, autres in	427,8	363,8	364,3	484,7	527,5
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**1 856,6**	**2 844,6**	**638,4**	**1 139,7**	**1 875,0**
Avoirs intérieurs nets	**-1 462,8**	**-2 648,2**	**-349,7**	**-737,0**	**-1 353,9**
Crédits à l'État	-784,2	-1 070,8	-36,3	-517,3	-539,1
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,2	0,0	-0,1	0,0	0,4
Autres postes nets	-678,8	-1 577,4	-313,3	-219,7	-815,2
Base monétaire	**393,8**	**196,4**	**288,7**	**402,7**	**521,1**
Circulation fiduciaire	209,2	260,4	288,2	282,3	478,3
Dépôts des banques, établ.fin, autres in	184,6	-64,0	0,5	120,4	42,8
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**33,6**	**38,5**	**6,2**	**10,5**	**15,6**
Avoirs intérieurs nets	**34,9**	**46,8**	**4,2**	**8,5**	**14,4**
Crédits à l'État	31,2	32,5	0,8	11,8	11,0
Crédits aux banques	-	-	-	-	-
Base monétaire	**29,5**	**11,4**	**15,0**	**18,2**	**19,9**
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	19,2	20,0	18,5	15,3	22,4
Dépôts des banques, établ.fin, autres in	75,9	-15,0	0,1	33,0	8,8

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 13 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	1026,1	1 189,4	1 320,5	1 311,0	1 363,0
Moyen terme	828,0	910,0	904,0	831,0	847,9
Long terme	351,1	516,1	862,0	1 126,1	1 515,6
Total :	**2 205,2**	**2 615,5**	**3 086,5**	**3 268,1**	**3 726,5**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	12,1	15,9	11,0	-0,7	4,0
Moyen terme	5,3	9,9	-0,7	-8,1	2,0
Long terme	72,7	47,0	67,0	30,6	34,6
Total :	**15,7**	**18,6**	**18,0**	**5,9**	**14,0**
	(En pourcentage du total)				
Court terme	46,5	45,5	42,8	40,1	36,6
Moyen terme	37,5	34,8	29,3	25,4	22,8
Long terme	15,9	19,7	27,9	34,5	40,7
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	988,9	1 201,9	1 485,1	1 460,6	1 741,6
Secteur privé	1 216,0	1 413,3	1 600,6	1 806,7	1 984,2
Administration locale	0,3	0,3	0,8	0,8	0,7
Total :	**2 205,2**	**2 615,5**	**3 086,5**	**3 268,1**	**3 726,5**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	16,8	21,5	23,6	-1,6	19,2
Secteur privé	15,0	16,2	13,3	12,9	9,8
Administration locale	-78,6	0,0	166,7	0,0	-12,5
Total :	**15,7**	**18,6**	**18,0**	**5,9**	**14,0**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	44,8	46,0	48,1	44,7	46,7
Secteur privé	55,1	54,0	51,9	55,3	53,2
Administration locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 15/1 : BALANCE DES PAIEMENTS EVALUEE EN U.S. DOLLARS

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**30,54**	**34,45**	**0,40**	**12,15**	**19,70**
Balance commerciale	34,24	40,60	7,78	18,21	27,94
Exportations, (f.o.b.)	60,59	78,59	45,19	57,09	72,88
Hydrocarbures	59,61	77,19	44,42	56,12	71,66
Autres (hors hydrocarbures)	0,98	1,40	0,77	0,97	1,22
Importations (f.o.b.)	-26,35	-37,99	-37,40	-38,89	-44,94
Services, hors revenus des facteurs, nets	-4,09	-7,59	-8,70	-8,34	-8,79
Crédits	2,84	3,49	2,99	3,57	3,77
Débits	-6,93	-11,08	-11,68	-11,91	-12,56
Revenus des facteurs nets	-1,83	-1,34	-1,32	-0,37	-2,04
Crédits	3,81	5,13	4,75	4,60	4,45
Débits	-5,64	-6,47	-6,06	-4,96	-6,49
Paiements des intérêts	-0,23	-0,19	-0,17	-0,11	-0,24
Autres	-5,41	-6,28	-5,89	-4,85	-6,25
dont: part des associés (hydrocarb.)	-3,90	-4,56	-3,92	-3,93	-4,97
Transferts nets	2,22	2,78	2,63	2,65	2,59
Solde du compte de capital	**-0,99**	**2,54**	**3,46**	**3,18**	**0,36**
Compte de capital					
Investissements directs nets	1,39	2,49	2,55	3,48	2,04
Capitaux officiels nets	**-0,77**	**-0,43**	**1,52**	**0,14**	-1,08
Tirages	0,51	0,84	2,20	0,58	0,09
Amortissements	-1,28	-1,27	-0,68	-0,44	-1,17
Erreurs et omissions (en net)	-1,61	0,48	-0,60	-0,44	-0,60
Solde global	**29,55**	**36,99**	**3,86**	**15,33**	**20,06**
Financement	**-29,55**	**-36,99**	**-3,86**	**-15,32**	**-20,06**
Augmentation des réserves brutes (-)	-28,27	-36,53	-2,28	-15,00	-19,95
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à re	-1,28	-0,46	0,09	-0,08	0,10
Allocations de DTS			-1,67	0,00	0,00
Position de réserves au FMI				-0,25	-0,21
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	110,18	143,10	148,91	162,22	182,22
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**39,73**	**34,99**	**36,41**	**38,33**	**38,03**
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	74,95	99,97	62,25	80,15	112,94

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 15/2 : BALANCE DES PAIEMENTS EVALUEE EN DINARS

	2007	2008	2009	2010	2011
			En millards de dinars		
Solde extérieur courant	**2 105,49**	**2 190,82**	**30,26**	**906,41**	**1 428,90**
Balance commerciale	2 363,45	2 589,79	564,84	1 354,40	2 034,32
Exportations, (f.o.b.)	4 191,52	5 041,52	3 281,82	4 247,33	5 307,96
Hydrocarbures	4 123,19	4 951,46	3 225,81	4 175,22	5 218,97
Autres (hors hydrocarbures)	68,33	90,06	56,01	72,11	88,99
Importations (f.o.b.)	-1 828,07	-2 451,73	-2 716,98	-2 892,93	-3 273,64
Services, hors revenus des facteurs, nets	-283,70	-489,74	-631,10	-618,70	-640,06
Crédits	196,74	224,77	216,91	265,57	274,47
Débits	-480,44	-714,51	-848,01	-884,27	-914,53
Revenus des facteurs nets	-127,55	-84,33	-94,78	-26,41	-154,18
Crédits	263,19	330,03	345,18	341,91	324,08
Débits	-390,74	-414,36	-439,96	-368,32	-478,26
Paiements des intérêts	-16,13	-12,28	-12,59	-8,19	-17,77
Autres	-374,61	-402,08	-427,37	-360,13	-460,49
dont: part des associés (hydrocarb.)	-270,25	-294,57	-284,84	-292,96	-362,34
Transferts nets	153,29	175,10	191,30	197,12	188,81
Solde du compte de capital	**-64,46**	**189,09**	**250,38**	**243,47**	**37,92**
Compte de capital	-0,01	-0,01	-0,01	0,28	0,09
Investissement en portefeuille	-0,36	0,00	0,00	106,35	0,60
Investissements directs nets	95,17	150,98	184,42	151,70	147,38
Capitaux officiels nets	**-54,02**	**-27,71**	**96,65**	**32,92**	**-78,76**
Tirages	35,44	54,10	159,74	40,93	6,57
Amortissements	-89,46	-81,81	-63,09	-8,01	-85,33
Erreurs et omissions (en net)	-105,24	65,83	-30,68	-47,78	-31,40
Solde global :	**2 041,03**	**2 379,91**	**280,64**	**1 149,88**	**1 466,82**
Financement	**-2 041,03**	**-2 380,01**	**-280,64**	**-1 149,88**	**-1 466,82**
Augmentation des réserves brutes (-)	-1 954,94	-2 350,20	-165,53	-1 125,76	-1 459,01
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	-86,09	-29,81	6,72	-5,49	7,51
Allocation de DTS			-121,83	0,00	0,00
Position de réserve au FLMI				-18,63	-15,322

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 16 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS

	2007	2008	2009	2010	2011
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)					
Alimentation	4 656	7 397	5 512	5 696	9 261
Énergie	305	560	516	898	1 094
Matières premières	1 245	1 318	1 128	1 325	1 676
Produits semi-finis	6 678	9 502	9 557	9 494	10 047
Équipements Agricoles	137	164	219	321	364
Équipements Industriels	9 361	12 344	14 141	16 200	17 074
Biens de consommation	3 546	6 172	5 868	4 119	4 907
Sous Total :	**25 928**	**37 457**	**36 941**	**38 053**	**44 423**
Importat. s/paiements + reparat. mater	420	536	462	833	517
Total :	**26 348**	**37 993**	**37 403**	**38 886**	**44 940**
Exportations (f.o.b.)					
Alimentation	88	119	113	315	337
Énergie	59 605	77 194	44 415	56 121	71 662
Matières premières	170	334	169	94	151
Produits semi-finis	640	834	393	498	685
Équipements agricoles	1	1	0	1	0
Équipements Industriels	46	67	42	30	33
Biens de consommation	35	32	49	30	14
Sous Total :	**60 585**	**78 581**	**45 181**	**57 089**	**72 882**
Autres	5	9	5	2	1
Total :	**60 590**	**78 590**	**45 186**	**57 091**	**72 883**
dont : exportations hors hydrocarbures	980	1 386	766	967	1 221
		(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparât. matériels) :					
Alimentation	18,0	19,7	14,9	15,0	20,8
Équipement industriel	36,1	33,0	38,3	42,6	38,4
Biens de consommation	13,7	16,5	15,9	10,8	11,0
En proportion du total des exportations :					
Exportations hors hydrocarbures	1,6	1,8	1,7	1,7	1,7

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 17 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	2007	2008	2009	2010	2011
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	25 373,7	30 513,7	16 855,6	20 724,9	28 744,8
dont : Rapatriement des bénéfices	2 989,1	3 593,4	2 963,1	3 116,7	3 914,5
Volume (millions de barils)	339,1	305,5	272,8	258,7	254,6
(millions de tonnes métriques)	43,2	39,2	34,7	33,0	32,4
Prix d'unité (US $ par baril)	74,8	99,9	62,2	80,2	112,9
Condensât					
Valeur (millions US $)	8 498,2	10 089,5	5 146,2	4 268,7	5 495,9
dont : Rapatriement des bénéfices	228,4	221,4	231,6	196,4	229,5
Volume (millions de barils)	114,8	115,8	93,3	54,3	53,1
(millions de tonnes métriques)	12,9	13,0	10,5	6,1	5,9
Prix d'unité (US $ par baril)	74,0	87,2	55,2	78,7	103,6
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	5 838,1	7 310,0	5 373,4	9 219,5	11 971,8
Volume (millions de barils)	77,9	82,3	85,4	111,6	106,7
(millions de tonnes métriques)	9,9	10,4	10,8	14,1	13,5
Prix d'unité (US $ par baril)	74,9	88,8	62,9	82,6	112,2
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	4 545,3	5 708,0	3 216,8	4 086,9	5 202,8
dont : Rapatriement des bénéfices	367,4	364,6	468,7	373,1	426,6
Volume (millions de barils)	81,1	81,5	74,1	64,3	65,4
(millions de tonnes métriques)	7,5	7,5	6,8	5,9	6,0
Prix d'unité (US $ par baril)	56,1	70,0	43,4	63,5	79,5
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	6 725,0	9 092,0	5 598,0	5 879,2	6 670,9
Volume (millions de m3)	39,9	34,6	34,7	31,2	27,3
Volume (billions de BTU)	934,0	811,6	791,8	714,1	636,8
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	7,2	11,2	7,1	8,3	10,5
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	8 624,8	14 481,4	8 225,1	11 942,4	13 575,6
dont : Rapatriement des bénéfices	311,1	382,6	257,5	251,3	402,9
Volume (milliards de m3)	35,5	39,0	33,6	37,8	35,7
Volume (billions de BTU)	1 325,9	1 462,8	1 250,6	1 416,0	1 339,7
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	6,5	9,9	6,6	8,4	10,1
Recettes totales des hydrocarb.(millions	**59 605,1**	**77 194,6**	**44 415,1**	**56 121,6**	**71 661,8**
dont : Part des associés (hydrocarbures	3 896,0	4 562,0	3 920,9	3 937,5	4 973,5
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	42,6	39,5	38,0	36,9	40,1
Autres	57,4	60,5	62,0	63,1	59,9
Condensât	14,3	13,1	11,6	7,6	7,7
Produits pétroliers raffinés	9,8	9,5	12,1	16,4	16,7
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	7,6	7,4	7,2	7,3	7,3
Gaz naturel liquéfié (GNL)	11,3	11,8	12,6	10,5	9,3
Gaz naturel (GN)	14,5	18,8	18,5	21,3	18,9

Source : Ministère de l'Énergie

TABLEAU 18 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2007	2008	2009	2010	2011
	(En milliards de dollars EU)				
Crédits multilatéraux	0,112	0,011	0,010	0,009	0,007
Émissions obligataires	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	4,033	3,437	3,169	2,838	2,437
Crédits gouvernementaux directs	2,263	2,185	2,157	2,023	1,808
Créd. acheteurs & fourn. assurés	1,770	1,252	1,012	0,815	0,629
Crédits financiers	0,648	0,602	0,473	0,431	0,284
Crédits financiers & Crédits-bails	0,648	0,602	0,473	0,431	0,284
Opérations de reprofilage	-	-	-	-	-
Financement d'acomptes	-	-	-	-	-
Crédits commerciaux non assurés	0,018	0,035	0,035	0,008	0,003
Crédits fournisseurs	0,018	0,035	0,035	0,008	0,003
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	-	-	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-	-	-
Sous Total :	**4,911**	**4,185**	**3,787**	**3,386**	**2,831**
Soutien de maisons mères à leurs filiales en Algérie *	0,375	0,656	0,569	0,517	0,432
Total dette à moyen et long termes	**5,286**	**4,841**	**4,356**	**3,903**	**3,263**
Dette à court terme **	0,509	1,080	1,331	1,778	1,142
Total de la dette extérieure	**5,795**	**5,921**	**5,687**	**5,681**	**4,405**

* A la balance des paiements, le soutien à terme des maisons mères à leurs filiales en Algérie est inclus dans la rubrique "Investissements directs étrangers"

** D'une durée initiale d'une année et moins

Source : Banque d'Algérie